



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PREMIÈRE ÉDITION 2020

GUIDE OPÉRATIONNEL DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE



commission
nationale de la
coopération
décentralisée

Préparé par Pierre Pognaud pour le compte de la Délégation
pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)
avec la participation des associations de collectivités territoriales françaises

Avertissement

Ce « Guide opérationnel » a été élaboré à l'initiative de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et en lien étroit avec ses partenaires (associations faitières, collectivités territoriales françaises, acteurs locaux). Les exemples sont cités à titre d'illustration et leur description est faite sous réserve éventuelle des droits de propriété intellectuelle des auteurs des projets. Les programmes et projets présentés en troisième partie ne sont pas exhaustifs et leur présentation n'a pas de caractère contractuel.

Remerciements

L'auteur de ce travail et la DAECT tiennent à remercier particulièrement les associations de collectivités territoriales, les réseaux et opérateurs impliqués dans la coopération internationale des territoires, les postes diplomatiques, les porteurs de projets et les différents services administratifs compétents qui ont contribué à la validation partenariale des contenus de cet ouvrage.

AVANT-PROPOS

La coopération décentralisée repose sur un partenariat de collectivité à collectivité, impliquant des échanges humains et des relations de confiance entre les partenaires. Les jumelages entre villes françaises et allemandes dans les années 1950 ont scellé la réconciliation franco-allemande et enclenché des jumelages avec d'autres pays européens, contribuant à la construction de l'Europe des peuples. Ce vaste mouvement de jumelages est à l'origine des politiques de coopération décentralisée qui se sont développées par la suite avec les pays du monde entier.

Depuis les débuts de la décentralisation en France, les collectivités territoriales ont cherché à développer leur action à l'international. En réponse à leurs sollicitations, le législateur a progressivement étendu leurs marges de manœuvre définies dans le cadre du Code général des collectivités territoriales. L'État encourage et soutient le développement de l'action internationale des collectivités territoriales, dont l'action est complémentaire de la sienne comme le reconnaît le livre blanc « Diplomatie et territoires » paru en 2016 sous l'égide de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD).

L'action internationale permet aux élus locaux d'être à l'écoute des évolutions à l'œuvre au niveau mondial et qui se répercutent dans nos territoires, d'acquérir des outils d'information et d'action leur permettant d'anticiper et accompagner les transitions que nous vivons en matière environnementale, économique, urbaine, sociale...

Les collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération décentralisée savent bien tout ce que celle-ci peut leur apporter, en expérience, attractivité, rayonnement, agilité. L'internationalisation des territoires, sous l'égide des élus locaux, est un atout permettant de véhiculer nos valeurs et de tirer le meilleur parti de la mondialisation.

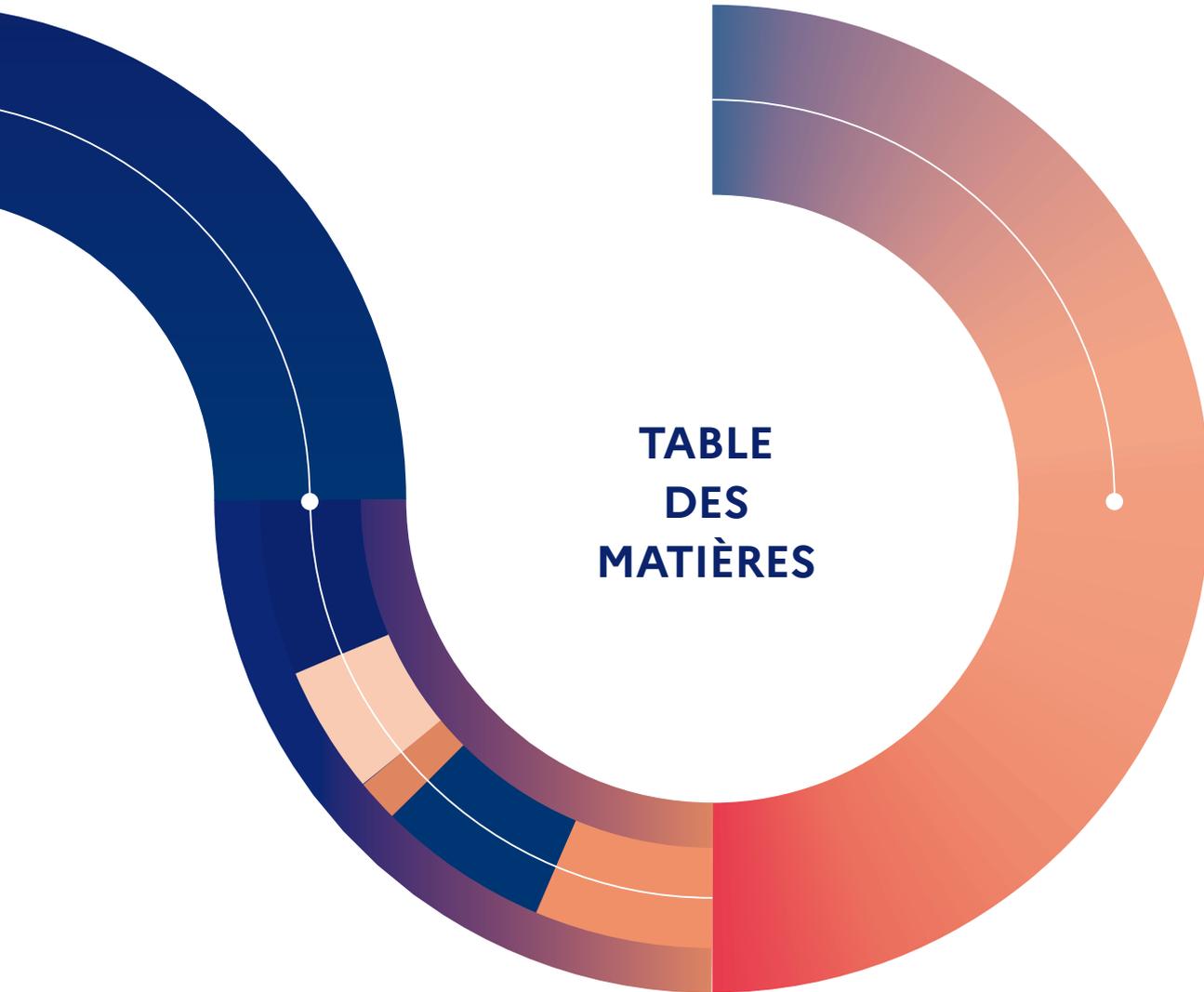
La crise du COVID 19 souligne la nécessité d'unir nos efforts à ceux de nos partenaires internationaux pour surmonter ses conséquences sanitaires mais aussi économiques et sociales, et nous engager vers des politiques publiques plus conscientes de nos interdépendances et soucieuses de développement durable. Les partenariats entre collectivités territoriales françaises et étrangères ont leur rôle à jouer pour la diffusion de la décentralisation, de la gouvernance locale, et de la réponse de proximité aux besoins des citoyens.

Ce guide opérationnel de la coopération décentralisée a pour ambition de donner aux responsables locaux nouvellement élus ou restés jusqu'ici éloignés de l'action internationale, les explications et outils nécessaires pour s'y engager de manière simple, sûre, balisée. Ils bénéficieront de l'appui de tout un écosystème, constitué de services publics et d'associations, qui les aidera à définir leurs objectifs propres en relation avec les intérêts de leur collectivité. Un catalogue de contacts, projets auxquels ils peuvent se joindre, collectivités étrangères partenaires potentielles, leur est proposé.

La coopération décentralisée est déjà bien intégrée dans les pratiques françaises, avec plus de 10 000 partenariats et jumelages engagés par 4 700 collectivités territoriales. Mais comme chacun sait, le nombre de nos collectivités territoriales s'élève à plus de 35 000... Il y a donc des marges de progression. Ayant moi-même fait l'expérience de l'intérêt que représente l'action internationale dans le cadre du mandat d'un élu local, pour sa collectivité, ses concitoyens, et pour notre pays et ses valeurs, j'espère que ce guide opérationnel permettra d'élargir le cercle des collectivités territoriales françaises engagées à l'international.

André Viola,
Vice-président de la Commission nationale de la coopération décentralisée

**TABLE
DES
MATIÈRES**



06 **I^{re} PARTIE**

S'engager à l'international fait partie du mandat des élus et responsables territoriaux

- 08 L'action internationale contribue à l'ouverture et à l'attractivité des territoires
- 11 L'action internationale permet à la population de s'impliquer, dans sa diversité
- 13 L'action internationale répond à un devoir de solidarité internationale et d'aide au développement
- 14 L'action internationale permet d'œuvrer à la transformation durable de nos sociétés
- 16 L'action internationale permet de valoriser l'expertise des élus et des agents territoriaux

18 **II^e PARTIE**

S'engager à l'international de manière simple et sûre

- 20 L'action internationale est une compétence des collectivités territoriales reconnue
- 22 Plusieurs sources de financement peuvent concourir à l'action internationale
- 26 Pas à pas, de l'idée à la réalisation
- 32 Les associations de collectivités territoriales et l'action internationale

37 **III^e PARTIE**

Un catalogue de contacts et de projets auxquels se joindre de manière simple

40 THÉMATIQUES

- 42 Accès aux services essentiels
- 46 Économie
- 49 Environnement
- 51 Francophonie
- 52 Gouvernance locale
- 54 Jeunesse
- 57 Risques (prévention et gestion)
- 58 Société
- 62 Transfrontalier
- 63 Ville durable

65 GÉOGRAPHIES

- 67 Afrique
- 68 Afrique de l'Ouest
- 74 Afrique : Sahel
- 78 Afrique centrale et orientale
- 82 Afrique australe/océan indien
- 85 Amérique du Nord
- 88 Amérique centrale, Caraïbes, Amérique du Sud
- 94 Asie
- 98 Europe : Union européenne
- 107 Europe (hors Union européenne)
- 115 Méditerranée, Moyen-Orient

- 124 Conclusion
- 126 Glossaire des abréviations

I^{re} PARTIE

S'ENGAGER À L'INTERNATIONAL FAIT PARTIE DU MANDAT DES ÉLUS ET RESPONSABLES TERRITORIAUX

Les collectivités territoriales sont, en France, régies par le **principe de libre administration**. La décision de s'engager dans une action internationale est avant tout une volonté politique, portée par les exécutifs locaux et autorisée par une délibération du conseil ou de l'assemblée délibérante. Il est légitime de s'interroger sur les raisons qui justifient un tel engagement.

Cette partie vise à mettre en valeur, à l'aide d'exemples concrets, **l'impact positif et les bénéfices à tirer pour une collectivité française d'un projet de coopération internationale**.

PARTONS DES CHIFFRES...

L'ACTION EXTÉRIEURE DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
CE SONT...

4 700 collectivités françaises

8 150 partenaires étrangers,
dans 134 pays

10 440 partenariats

LES PROJETS PORTENT SUR :

L'éducation, le social
et la recherche

28 %

L'économie durable

24 %

La culture et
le patrimoine

19 %

Les actions humanitaires
et la coopération
transfrontalière

15 %

L'environnement,
le climat, l'énergie

14 %

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS

Deux facettes d'une même réalité

Dans le langage courant et dans ce guide même, les deux termes sont employés. Ils ont toutefois chacun leur portée précise. La **coopération décentralisée**, terme employé dans la loi d'orientation de 1992, évoque plus particulièrement les **coopérations sur conventions**, conclues avec des autorités locales étrangères. Ce type de coopérations qui inclut aussi les **jumelages** et la grande majorité des **coopérations sur projets** est celui que vise le deuxième alinéa de l'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Elles constituent le socle de l'action extérieure. La « durabilité » des conventions contribue à la pérennité des relations.

L'action extérieure des collectivités territoriales, notion consacrée par la loi de 2014 **d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale**, représente un champ plus large, qui inclut aussi les **actions unilatérales** des collectivités territoriales (prospection et promotion économiques, participation à des foires, envoi de délégations, subventions à d'autres acteurs locaux, français ou étrangers ou les **actions qu'elles mènent en réseau**. La commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), créée en 1992 sous cette appellation, est depuis 2014 compétente pour l'ensemble des actions extérieures des collectivités territoriales.

POURQUOI S'ENGAGER ? →

1 L'action internationale contribue à l'ouverture et à l'attractivité des territoires

Les collectivités territoriales et leurs groupements ont besoin de s'ouvrir à l'international, pas seulement les communes touristiques ou portuaires qui ressentaient cette nécessité depuis longtemps, mais toutes les catégories de collectivités ou d'intercommunalités qui veulent avoir prise sur leur destin.

Elles ont le choix entre subir l'internationalisation et son cortège de conséquences, dont certaines négatives (délocalisations, perte de compétitivité,...) ou, au contraire, en être des acteurs conscients, défendant leurs positions et prenant des initiatives.



La mission de conseil effectuée au Liban

dans le cadre d'une coopération avec la municipalité libanaise de Khenchara, autour de la valorisation économique et touristique des monuments historiques, a contribué à renforcer l'identité, l'image de marque et l'attractivité de la communauté de communes de Puisaye-Forterre dans l'Yonne (35 000 habitants), constituée en 2017 avec 57 communes membres.



La commune de Le Favril, dans le Nord

(511 habitants), a développé une coopération avec Faux-la-Montagne et Saint-Camille, au Québec, sur le thème du dynamisme culturel local. Les acteurs culturels et les élus se réunissent pour imaginer de nouveaux moyens d'agir localement pour répondre aux enjeux de la ruralité.



À Chartres, le premier employeur privé est une entreprise de produits pharmaceutiques danoise,

avec plus de 1000 employés. L'internationalisation est donc déjà un élément acquis de ses stratégies territoriales en termes d'attractivité et de maintien de l'emploi sur son territoire. Destination mondialement connue du tourisme international par sa cathédrale et son patrimoine culturel, cette ville entretient une dizaine de jumelages et partenariats avec des villes étrangères de profil comparable et a organisé les Assises de la coopération décentralisée avec le Japon en 2012. Sous différentes formes, Chartres a privilégié l'ouverture, facteur essentiel de son rayonnement.



La Région Centre-Val de Loire accueille 537 entreprises étrangères,

employant plus de 55 000 salariés. Le conseil régional a créé en 2018 une Conférence permanente régionale des relations internationales ayant pour objet l'appropriation et la diffusion d'une culture de l'action internationale en région. Il s'est doté d'une stratégie de coopération internationale incluant une dimension culturelle, universitaire, économique et solidaire. Sa programmation « Viva Leonardo da Vinci 2019 » lui a permis d'augmenter de 30 % le nombre de touristes ayant visité la région.

Quels bénéfices concrets pour la collectivité territoriale française ?



Le développement du rayonnement et de l'attractivité de la collectivité au-delà des frontières nationales.



Grand Angoulême coopère avec la ville de Zapopan,

au Mexique, dans le domaine des industries culturelles et créatives, avec un focus particulier sur la bande dessinée.



En exportant son carnaval, Nice augmente sa notoriété

et attire davantage de touristes étrangers, qui constituent le quart de ses visiteurs au moment du carnaval.



Le conseil régional de Bretagne et la région Centre

collaborent au Burkina-Faso dans le domaine maraîcher, afin d'appuyer à la création et la structuration d'une filière coopérative maraîchère biologique en milieu péri-urbain.



Le développement de la coopération des **collectivités d'outre-mer** avec des collectivités locales des États voisins, voire avec ceux-ci directement (soit dans le cadre de la loi dite « Letchimy » du 5 décembre 2016 pour les collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution, soit dans le cadre de leurs lois organiques respectives pour les autres collectivités ultramarines) **favorise leur insertion dans leur environnement régional et est facteur de rayonnement** pour elles-mêmes et notre pays.



La collectivité territoriale de Guyane utilise le FEDER Amazonie, fonds européen dont elle est gestionnaire, pour financer un nouveau bac sur le fleuve Maroni avec le Suriname et ainsi renforcer la coopération transfrontalière.



Le conseil régional de La Réunion, gestionnaire du FEDER océan Indien, finance la plateforme régionale océan Indien, projet porté par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge depuis l'an 2000, qui vise à prévenir les risques, préparer les catastrophes naturelles et y répondre à La Réunion, à Mayotte, à Maurice, à Madagascar, aux Comores et aux Seychelles.



Le conseil régional de Guadeloupe, gestionnaire du FEDER Caraïbes, utilise ce fonds pour financer un Réseau Caraïbéen pour la Valorisation du Cacao (RECAVACA) entre la Guadeloupe et Haïti, axé sur un renforcement des capacités des producteurs des deux territoires et la création d'une activité d'insertion professionnelle par l'agro-transformation du cacao pour un groupement de femmes à Haïti.



La communauté d'agglomération Sud Martinique, avec des collectivités de Martinique et de Guadeloupe, le ministère du Tourisme de Sainte-Lucie et l'Organisation des États de la Caraïbe orientale, a mené un projet « Destination bleue d'excellence » pour promouvoir l'écotourisme maritime dans les Antilles, avec l'appui du FEDER Caraïbes.



Les autres collectivités territoriales d'outre-mer (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, TAAF, Polynésie française, Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie) ont accès à d'autres financements en tant que pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne.



Des retombées économiques pour les entreprises et opérateurs locaux sous forme **d'investissements étrangers créateurs d'emplois**.



Le Grand Lyon et la ville de Rabat en 2008 ont travaillé ensemble dans le domaine des transports pour déboucher sur la création du tramway de Rabat-Salé en 2011 avec la contribution de l'expertise d'entreprises françaises dont certaines sont lyonnaises (Systra, Egis Rail). À l'automne 2019, Lyon Métropole a obtenu un financement FICOL de l'AFD, pour appuyer son projet d'accompagnement du groupement de communes Al Assima et de la Société du Tramway de Rabat-Salé dans le suivi du plan de mobilité urbaine durable de l'agglomération de Rabat-Salé-Témara et le développement futur du tramway.



Le développement favorable de nos **positions à l'export** grâce à une meilleure connaissance de nos produits, de nos filières et de nos appellations.

La **Team France Export**, véritable guichet unique de l'export, rassemble toutes les solutions publiques proposées par les régions, les services de l'État, Business France, les chambres de commerce et d'industrie et Bpifrance pour accompagner les entreprises françaises à l'international.



Lannion-Trégor Communauté dans les Côtes-d'Armor (100 000 habitants) et OPTECH (Montréal) ont mis en place un partenariat pour développer la filière de l'agrophotonique grâce à la mise en réseau des entreprises de leurs territoires respectifs.



La coopération décentralisée en 2007 entre la province de Hubei en Chine et le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a débouché sur le développement des exportations de produits viticoles et de la filière optique-laser, d'abord sur Wuhan et désormais sur un grand nombre de provinces chinoises.



L'amélioration des politiques locales grâce à l'ouverture, la comparaison aux expériences étrangères de gestion locale et l'échange de bonnes pratiques.



La ville de Lescar dans les Pyrénées-Atlantiques (9800 habitants) a accompagné la commune de Testour en Tunisie dans sa politique d'organisation et d'optimisation de la collecte des déchets: tri à la source du circuit de valorisation, recyclage et traitement en fonction des différents déchets collectés, ce qui lui a permis de réfléchir à ses propres pratiques.



La ville de Montréal et le conseil départemental du Nord ont lancé un partenariat visant l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire par le biais du théâtre d'improvisation.



Durant la pandémie de COVID 19, les collectivités territoriales françaises ont échangé, sur des plateformes numériques organisées par l'Association internationale des maires francophones ou Metropolis, pour s'inspirer des bonnes pratiques de gestion de crise et de réponse aux besoins nés de la crise.



Un enrichissement humain et social pour les habitants de la collectivité.



La coopération de la commune de Chatte en Isère (2000 habitants) avec celle de Zivinice en Bosnie-Herzégovine, en s'appuyant chacune sur leurs maisons familiales rurales, a permis à des jeunes suivant une formation agricole de découvrir un autre système de formation professionnelle et de nouveaux apports pédagogiques par l'expérience de la mobilité dans le territoire partenaire.



Une ouverture et un développement professionnel et personnel pour les agents territoriaux.



Le conseil départemental de Loire-Atlantique est engagé en faveur de la récente décentralisation tunisienne. Les compétences des agents départementaux ont été mobilisées pour former et accompagner les secrétaires généraux des 18 communes du gouvernorat de Mahdia. Plusieurs sessions de formation, en 2018-2019, ont permis de valoriser l'expérience d'agents des services juridique, ressources humaines et communication du département. Une soixantaine de Tunisiens ont bénéficié du dispositif, dont dix personnes qui ont vécu une immersion en France, au sein des services du conseil départemental.



Des réponses aux questions que se posent les élus sur l'avenir de leur collectivité.

Les élus s'efforcent de proposer à leurs citoyens les évolutions de politiques publiques de nature à répondre aux évolutions très rapides du monde contemporain et placer leur collectivité dans la meilleure position possible pour accompagner les transitions environnementales, économiques, sociales, citoyennes et démocratiques. Les comparaisons, les discussions avec les pairs, la découverte de solutions, le lobbying, s'accomplissent au travers des réseaux de collectivités territoriales. La mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) sur le plan interne est également facilitée par l'effet d'entraînement et l'émulation suscités par des projets menés en commun avec une collectivité territoriale partenaire.



La commune de Moncoutant dans les Deux-Sèvres (3 000 habitants) et celles de Boromo et Oury (au Burkina Faso) ont développé des micro-crédits pour favoriser la transition économique, contribuant ainsi à l'ODD 1 (pas de pauvreté). Aujourd'hui, 12 salariés sont embauchés, six agences et plus de 5 000 adhérents profitent de services financiers conformément à ce que veut la cible 4 de l'ODD 1.

2 L'action internationale permet à la population de s'impliquer, dans sa diversité

L'ouverture à l'international n'est pas seulement une relation institutionnelle impliquant les seuls élus. Elle n'a de sens, et ne peut être acceptée des administrés, que si ces derniers sont impliqués et en perçoivent l'intérêt.



Comme l'a montré l'expérience historique des jumelages, l'ouverture touche **l'ensemble d'une population et tous les secteurs** (culture, sport, échanges professionnels, communauté éducative, volontariat, etc.), associant toute une série d'acteurs, souvent par-delà les générations, contribuant à l'animation de la vie locale, renforçant l'attractivité des territoires et développant la mobilité.



Les communes de Saint-Germain-en-Laye (40 000 habitants) et Sartrouville (52 500 habitants) ont mis en place le projet « **Génération Emploi en Europe** » avec leurs villes jumelles respectives, Aschaffenburg et Waldkraiburg. Il est destiné à favoriser l'insertion professionnelle de jeunes en mission locale et de leurs accompagnants, par un séjour professionnel dans leurs villes jumelles allemandes. Pendant trois mois pour les jeunes et deux semaines pour les adultes, ils ont pu travailler au sein des services municipaux ou des entreprises allemandes.



Soutenu par le gouvernement malgache, l'ambassade de France à Madagascar, le conseil régional d'Occitanie, la mairie de Toulouse, la Fédération française de rugby et de nombreux clubs et sponsors, le projet **Terres en mêlées** a initié plus de 30 000 jeunes dont 18 000 filles à la pratique du rugby, formé près de 450 enseignants et créé cinq centres de formation avec comme objectif principal le respect de l'égalité entre les filles et les garçons dans le milieu sportif et scolaire. Du 31 janvier au 13 février 2019, trois jeunes joueuses malgaches de l'association étaient en tournée en France. Elles ont notamment rencontré les équipes de France de rugby masculines et féminines et animé les projections du film « La jeune fille et le ballon ovale » dont l'héroïne, Marcelia, a donné le coup d'envoi du match France-Pays-de-Galles.



La coopération décentralisée de la commune martiniquaise du Lamentin (16 000 habitants) s'est concrétisée par la mise en œuvre de programmes d'échanges avec Santiago de Cuba dès 1996 et Carrefour (Haïti) à partir de 2011. Tous les secteurs de la société sont investis: santé, sport, risques naturels, culture, environnement, éducation...



L'implication de la collectivité territoriale dans le jumelage aux côtés du comité de jumelage, lorsqu'il en existe, permet d'en tirer un meilleur parti et d'en étendre la portée.



Depuis plus de 50 ans, Angers a mis en place un système d'échange de jeunes ambassadeurs avec ses villes jumelles. Ce dispositif permet de désigner chaque année un jeune Angevin chargé de représenter Angers dans une ville jumelle: Osnabrück en Allemagne; Wigan au Royaume-Uni; Pise en Italie.



L'association française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) et l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) ont créé les « volontaires franco-allemands des territoires » dont la mission est d'animer les jumelages franco-allemands, dans une optique intergénérationnelle.



Les relations avec le partenaire étranger sont presque toujours nouées en fonction **d'affinités profondes**, résultant de la taille et/ou des profils des territoires français et étrangers (villes universitaires, villes de reconversion industrielle, etc.) ou de rapports, notamment humains, établis soit autour d'une histoire commune ou d'une réconciliation assumée, soit autour de pistes de travail communes.



La commune de Choisy-le-Roi dans le Val-de-Marne (45 000 habitants) a accueilli les négociations des Accords de Paris, dont la ratification, le 26 janvier 1973, a mis fin à la guerre du Vietnam entre Américains et combattants nord-vietnamiens. Les liens établis à cette époque entre la commune de Choisy-le-Roi et le Vietnam ne se sont jamais dénoués: la ville est aujourd'hui jumelée avec un quartier de Hanoï, et de multiples manifestations (voyages, délégations, échanges scolaires...) marquent, des deux côtés, cet épisode historique.



Le rayonnement donné à l'inscription du bassin minier du Nord-Pas de Calais sur la liste du patrimoine mondial depuis 2012 passe par l'action internationale. La Mission Bassin Minier a poursuivi et développé des échanges et des rencontres dans de nombreux pays à l'échelle de l'Europe et du monde, dont la Chine, et est régulièrement sollicitée pour son expertise. Elle s'inscrit de même dans les politiques d'échange et de coopération internationale menées par le conseil régional Hauts-de-France. En 2019, la Mission Bassin Minier a rencontré des représentants de la province du Shanxi, province minière chinoise qui partage beaucoup d'enjeux avec le territoire des Hauts-de-France, afin d'organiser des échanges d'expertise en matière de gestion, de protection et de valorisation du patrimoine industriel.



Les diasporas jouent un rôle déterminant dans l'émergence et la poursuite des relations de coopération décentralisée, constituant un facteur d'intégration et de cohésion au sein de la collectivité territoriale.



Une étude réalisée par Expertise France avec le concours de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) a mis en évidence le rôle de la diaspora tunisienne dans la coopération décentralisée. La présence de nombreux citoyens d'origine malienne, arménienne, comorienne, influe sur les choix de partenariats de villes comme Montreuil en Seine-Saint-Denis, Villeurbanne dans le Rhône ou Dunkerque dans le Nord.



L'action conjointe des collectivités et des diasporas complète et structure **l'aide privée au développement** – souvent supérieure en montant à l'aide publique – provenant des diasporas et des migrants en faveur de leurs familles restées au pays d'origine, transferts qui peuvent créer des emplois et donner des perspectives sur place sans alimenter de flux migratoires supplémentaires.



Le PAISD (programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement) fait appel à la diaspora sénégalaise pour participer à des projets de développement, avec le soutien du gouvernement sénégalais et de l'Agence française de développement (AFD).



L'ouverture internationale intéresse particulièrement **la jeunesse**. Une expérience à l'étranger ouvre de nouveaux horizons, voire permet d'acquérir de nouvelles compétences et contribue à améliorer **l'insertion professionnelle des jeunes**, enjeu majeur pour les responsables locaux. Cela ne concerne pas seulement les étudiants, le monde de l'apprentissage mais tous les publics, notamment les jeunes qui, sans soutien de leur collectivité, n'auraient pas accès à ces opportunités, facteurs pour eux d'inclusion sociale.



Des collectivités territoriales de toutes tailles ont participé aux six appels à projets (AAP) sur ce thème lancés par la DAECT depuis 2015. 86 projets de coopération décentralisée ont permis le départ à l'étranger de plus de 1 300 jeunes, apprentis et professionnels de l'éducation, dans le cadre du volontariat, de la formation professionnelle ou de l'éducation de base.



La commune d'Ifs dans le Calvados (12 000 habitants) a accueilli au sein de son lycée hôtelier cinq restaurateurs-formateurs macédoniens de la ville de Debar, afin de développer le partenariat entre établissements et de planifier des échanges de jeunes en stage. Au-delà des opportunités d'apprentissage pour les jeunes, il s'agit d'appuyer le développement touristique des deux villes.



La commune d'Évry-Courcouronnes dans l'Essonne (68 000 habitants) coopère avec YMCA Québec (Montréal Nord) pour améliorer leurs politiques éducatives respectives dans le domaine de la réussite et de la persévérance scolaire. Le projet vise à étendre l'expertise acquise et diffuser les bonnes pratiques sur un territoire intercommunal de part et d'autre de l'Atlantique.

3 L'action internationale répond à un devoir de solidarité internationale et d'aide au développement



La solidarité et l'aide au développement sont un volet important de la politique étrangère de la France. Elles s'inscrivent dans un cadre partagé par la communauté internationale, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies, l'Accord de Paris sur le climat, le nouveau consensus européen pour le développement adopté en 2017.

Le projet de loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

(texte en projet au moment de la parution du guide)

Ce projet de loi a vocation à remplacer la loi du 7 juillet 2014 et prévoit la révision des objectifs, moyens et modalités d'intervention de la politique française de développement pour répondre aux évolutions du contexte international depuis 2014. Il marque le réengagement de la France sur le terrain du développement, dans la continuité du travail de rénovation entrepris depuis 2018. Il vise une participation accrue de tous les acteurs du développement, en particulier les collectivités territoriales, et prévoit le doublement des moyens consacrés par l'État au soutien de l'action extérieure des collectivités territoriales.

Outre l'introduction d'un dispositif de financement innovant « 1% transports », à l'instar de ce qui est déjà fait pour l'eau, l'assainissement, l'énergie et les déchets (voir page 22), le projet de loi prévoit la mise à jour du cadre du rapport de développement durable des collectivités territoriales, pour faire de l'Agenda 2030 la référence de leur action et promouvoir la « territorialisation » des Objectifs de développement durable (ODD).

Le « cadre de partenariat global », annexé au texte de loi et issu d'une large concertation avec les représentants de la société civile et les collectivités territoriales, reconnaît le rôle et l'expertise des collectivités impliquées dans la politique de développement.



Les collectivités territoriales participent à l'effort de solidarité et d'aide au développement de la France selon des modalités diverses : projets de coopération décentralisée menés dans des pays en développement, mais aussi subventions versées à des associations locales ou des ONG (en France ou dans le pays partenaire) afin qu'elles mettent en œuvre leurs projets de développement ; actions de sensibilisation au développement, d'aide aux réfugiés et d'appui à l'accueil des étudiants étrangers provenant des pays éligibles à l'APD.



L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La déclaration, par les collectivités territoriales françaises et leurs groupements, de leurs actions de coopération internationale pour le développement est obligatoire, au titre de l'article L.1115-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette déclaration est agrégée à l'échelle nationale et publiée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Cela permet de mettre en valeur la contribution des collectivités territoriales à l'effort de la France pour le soutien au développement.

L'APD des collectivités territoriales et de leurs groupements a représenté en 2019 un montant total de 121,5 millions d'euros.

Les dix premiers pays bénéficiaires sont Madagascar, le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Maroc, Haïti, le Bénin, les territoires palestiniens, la Guinée et le Togo. Ils représentent à eux seuls 48 % de l'APD bilatérale des collectivités territoriales françaises (hors aide aux réfugiés).

2,5 millions d'euros sont consacrés à la sensibilisation au développement et à la solidarité internationale en France.

La France se plaçait en troisième position, selon les statistiques de l'OCDE, pour l'effort des collectivités en matière d'APD (comparaisons faites en 2013).

4 L'action internationale permet d'œuvrer à la transformation durable de nos sociétés



Les autorités locales comme nationales ont un rôle à jouer pour **éduquer les citoyens à la citoyenneté et à la solidarité internationale (EC SI)**. À travers les projets de coopération décentralisée mais aussi d'autres formes d'action extérieure comme l'appui aux organisations humanitaires et non-gouvernementales, les collectivités territoriales aident les citoyens à s'impliquer et à réaliser leurs idéaux de solidarité et de partage.



Le conseil départemental des Hauts-de-Seine a lancé « Initiatives Jeunes Solidaires »

, un programme qui accompagne les jeunes dans leur projet de solidarité internationale. D'une durée comprise entre un et 12 mois, ce projet contribue à la lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté. Il est porté par une association dont le siège social est en France et un partenaire local à l'étranger. La participation du conseil départemental représente 50% du budget total et doit donner lieu à une restitution du projet sur le territoire des Hauts-de-Seine. Les pays sont ceux visés par la stratégie départementale de coopération : l'Arménie, le Bénin, le Cambodge et Haïti.



Le conseil régional d'Occitanie a apporté un soutien financier à l'ONG Avocats sans Frontières

pour la mise en œuvre du Programme d'accès à la justice pour tous et défense des plus démunis dans la province de Battambang au Cambodge, partenaire du conseil régional. Ce programme a permis la mise en place de permanences juridiques au sein du tribunal de Battambang afin d'informer et conseiller les justiciables sur leurs droits, et l'organisation d'ateliers de sensibilisation et d'activités de conseils juridiques dans les communes de la province de Battambang.



Face aux défis globaux inédits auquel est confronté notre monde, aucun pays ne peut agir seul. Le 25 septembre 2015, 193 États, réunis au sein de l'Assemblée générale des Nations unies, ont adopté ensemble un plan d'action global de transformation durable de nos sociétés. Intitulé Agenda 2030, ce cadre mondial fixe **17 Objectifs de développement durable (ODD)** et 169 cibles à atteindre d'ici 2030 pour progresser au XXI^e siècle vers un monde plus soutenable.



Universel, cet agenda concerne aussi les collectivités territoriales et autorités locales du monde entier. Depuis l'élaboration de l'Agenda 2030 auquel elles ont largement participé, elles sont reconnues comme des vecteurs importants de la mise en œuvre de ces objectifs, par leurs possibilités d'action au niveau local (**« territorialisation des ODD »**). L'OCDE estime que 65 % des cibles des ODD dépendent de leur action. L'action internationale est une opportunité formidable de donner une envergure mondiale à son projet de territoire en faveur du développement durable.



Les élus des villes de Strasbourg, Montpellier, Niort, du conseil départemental de l'Aude, du conseil régional d'Occitanie, ont participé plusieurs fois au Forum politique de haut niveau des Nations unies, rendez-vous annuel du suivi des progrès vers la réalisation des ODD. C'est une occasion de faire valoir leur savoir-faire et de plaider pour inscrire à l'agenda mondial les solutions qu'ils développent localement.



Grille de lecture des actions entreprises par les collectivités au travers de leurs politiques publiques, les ODD sont aussi **sources d'inspiration pour les projets menés à l'international**. Ces derniers peuvent d'ailleurs aider élus et fonctionnaires territoriaux à mieux comprendre les enjeux et les modes d'action, et ainsi **faciliter, en miroir, la mise en œuvre de ces objectifs dans la collectivité française elle-même**. Entrer en coopération avec un partenaire ayant déjà rencontré les mêmes défis, c'est pouvoir dialoguer ensemble pour identifier la meilleure réponse. La matrice des ODD, commune à tous, facilite d'ailleurs les discussions entre partenaires.



La ville de Paris et le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

prévoient de profiter de l'expérience acquise par Tokyo face au problème que pose la qualité des eaux de baignade dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques.



L'international est un puissant levier de renforcement de l'action d'une collectivité sur le développement durable. L'attrait de l'international favorise l'intérêt des acteurs locaux pour s'engager en faveur du développement durable.



La ville de Grenoble a organisé en 2019 sa deuxième édition de la **biennale des villes en transition**. Elle ambitionne de devenir capitale verte européenne, et ce temps fort de la ville lui a permis d'échanger avec les acteurs de son territoire et ses partenaires étrangers afin d'identifier les meilleures solutions de développement durable.



La ville de Strasbourg a développé une démarche d'intégration des ODD, en partant de l'action de son service des relations internationales. En s'appuyant sur des réseaux internationaux, celui-ci a commencé à développer une feuille de route de la ville pour le développement durable et l'a partagée en interne.



En Gironde, des missions de volontariat international sont proposées aux jeunes et sont utilisées comme un moyen de les impliquer à long terme dans la défense active du développement durable, pendant leur mobilité mais aussi à leur retour.



En septembre 2019, la DAECT a publié la brochure *Contribution des partenariats de la coopération décentralisée à la mise en œuvre des ODD* qui présente 40 partenariats de coopération décentralisée conçus dans cet esprit.



Ancrer son action dans ces cadres mondiaux reconnus par la France, c'est pouvoir développer un projet politique en cohérence avec son environnement extérieur, et asseoir sa légitimité en tant qu'acteur majeur du développement durable.

Objectifs de développement durable (ODD)



5 L'action internationale permet de valoriser l'expertise des élus et des agents territoriaux



Chaque collectivité territoriale s'est constituée avec le temps un **capital d'expérience**, fait de succès et nourri des difficultés surmontées. Ce capital est détenu **par les élus** responsables de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques, mais aussi **par les services** de la collectivité et, plus individuellement, **par les fonctionnaires territoriaux ou agents publics** qui y servent ou y ont servi.



La décentralisation et la gouvernance locale sont des éléments essentiels de notre politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales. La mise en place d'institutions locales fonctionnelles conditionne le succès et la durabilité des efforts faits dans les domaines plus techniques comme l'accès aux services publics de base ou la transformation urbaine. **Le rôle des élus**, dans les **échanges de pair à pair** avec les élus des collectivités partenaires, est essentiel car basé sur l'égalité et la confiance. Il doit nécessairement encadrer les échanges plus techniques menés par les cadres territoriaux et les techniciens. Il contribue à diffuser la façon de voir et les valeurs françaises dans la compétition mondiale autour des normes et des modes de gouvernance.



Le bénéfice à tirer de l'expertise territoriale, c'est d'abord **la valorisation** : la fierté pour la collectivité territoriale d'avoir été reconnue (c'est par exemple le cas avec la **labellisation EXPE-CT** accordée par la DAECT, voir page 24) ; la possibilité de mettre en exergue une spécialisation à laquelle elle est attachée et qui fait partie de son image (« smart city », ville sûre, ville patrimoniale, ville verte ...) ; l'élément de notoriété vis-à-vis d'interlocuteurs internationaux. Tout cela peut être mis en exergue non seulement vis-à-vis de l'extérieur, mais **aussi vis-à-vis des citoyens** qui auront de leur collectivité une image positive et des éléments d'identification plus précis, et qui bénéficieront au passage d'une ouverture culturelle et d'une éducation à la citoyenneté et à la solidarité.



La commune du Soler située dans les Pyrénées-Orientales (7 600 habitants) travaille avec le département de Rufisque est, d'une part sur la préservation de la ressource en eau et le développement de l'agriculture sous serre photovoltaïque, d'autre part sur le tri et la valorisation des déchets par des solutions innovantes. Élus et techniciens français et sénégalais sont impliqués pour une gouvernance territoriale renouvelée.



En permettant de **s'inspirer de la pratique de la collectivité partenaire** et de repenser leur sujet à l'aune du besoin du partenaire, la coopération est le vecteur d'une émulation et d'un **perfectionnement des pratiques professionnelles des fonctionnaires**. Les missions favorisent l'ouverture et l'adaptabilité. L'organisation de réflexions autour des **retours d'expérience** est particulièrement utile.



Le partenariat entre la commune de Bouguenais en Loire-Atlantique (20 000 habitants) et la ville d'El Tuma La Dalia au Nicaragua permet de renforcer la formation de ses animateurs enfance, en s'inspirant des méthodes exemplaires de ses partenaires de l'ONG nicaraguayenne CESESMA (Centro de Servicios Educativos en Salud y Medio Ambiente – Centre de services éducatifs en santé et environnement) dans le domaine de la défense des droits des enfants.



La commune de Levie en Corse (687 habitants) coopère avec Gabès (Tunisie), pour construire un système d'assainissement, en perfectionnant les connaissances des personnels techniques et agents territoriaux en matière d'entretien et de respect des mesures environnementales et d'hygiène.



La **communication** sur les projets de coopération décentralisée permet :

- d'apporter aux publics concernés les informations utiles au bon déroulement du projet ;
- de diffuser les enseignements et les acquis procurés par le projet (en particulier pour des projets novateurs) ;
- de rendre effectif et responsable le partenariat noué entre les collectivités territoriales impliquées dans le projet ;
- de créer du lien entre la population et ses élus et fonctionnaires.

Les actions de communication permettent de nourrir la compréhension des enjeux et de trouver un appui durable de l'opinion publique à l'effort d'aide au développement de la France.



Le conseil départemental de la Charente-Maritime s'appuie sur l'association Charente-Maritime Coopération dans la mise en œuvre de projets à Boffa en Guinée. Un [mini-site](#) est ainsi animé par l'association ainsi qu'un [compte Twitter](#).



Lors des grands incendies en Australie au début de l'année 2020, la commune de Villers-Bretonneux dans la Somme s'est mobilisée en lançant une cagnotte en ligne dont l'aide obtenue a été versée à sa ville jumelle australienne, Robinvale. Villers-Bretonneux a bénéficié d'une couverture médiatique nationale avec des reportages diffusés sur France Info. Cela a permis de mettre en lumière cette action et les jumelages entre les communes des Hauts-de-France et l'Australie, hérités de la Première Guerre mondiale.

Comme on le voit, il y a de nombreuses bonnes raisons pour une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités de s'engager à l'international, chacune d'elles le faisant suivant ses besoins et traditions propres et suivant les choix stratégiques qu'elles décident et en impliquant le plus possible leur société civile.

Contrairement aux idées reçues, passer à l'action et s'engager dans la coopération internationale, pour une collectivité territoriale, n'est pas si compliqué, d'autant qu'elle peut faire appel à de nombreux soutiens, de la part de l'État notamment, sur ce chemin bien balisé. C'est ce que nous évoquerons dans la deuxième partie de ce guide.

II^e PARTIE

S'ENGAGER À L'INTERNATIONAL DE MANIÈRE SIMPLE ET SÛRE

SOMMAIRE

1. L'action internationale est une compétence des collectivités territoriales reconnue

- A. Le fondement juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales
- B. L'action internationale s'appuie sur une délibération, et éventuellement sur une convention

2. Plusieurs sources de financement peuvent concourir à l'action internationale

- A. Le financement par la collectivité
- B. Les cofinancements

3. Pas à pas, de l'idée à la réalisation

- A. Choisir une thématique de coopération
- B. Choisir un pays et une collectivité territoriale partenaire
- C. Monter le projet et son plan de financement

4. Les associations de collectivités territoriales et l'action internationale

- A. Les associations de collectivités spécialisées à l'international
- B. Les réseaux nationaux, européens et internationaux
- C. L'action internationale dans les associations faitières des collectivités territoriales

1 L'action internationale est une compétence des collectivités territoriales reconnue

La France est un des rares pays qui offrent à leurs autorités locales, quelle que soit leur taille, un cadre législatif adapté à leur souhait de se projeter à l'international. Il est garanti par la loi, en l'occurrence le CGCT, et a su, avec le temps, s'adapter aux évolutions qu'ont connues la coopération décentralisée et les autres formes d'action extérieure des collectivités et de leurs groupements.

A. Le fondement juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales



L'article L. 1115 du CGCT est le fondement juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales.



« Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. » (alinéa 1 de l'article)



Les collectivités ne sont **juridiquement pas limitées par la répartition des compétences dans l'ordre interne**. Il n'y a donc pas de distinction entre les collectivités qui disposent de la « clause générale de compétence » (les communes) et celles qui ne l'ont pas (les régions ou les départements). Cette interprétation est rappelée par une circulaire interministérielle Affaires étrangères / Intérieur du 24 mai 2018 et confirmée par la jurisprudence. Une exception toutefois : les groupements de collectivités (EPCI à fiscalité propre, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes...) demeurent régis par le principe de spécialité et cela s'applique aussi à leur action extérieure, qu'ils ne peuvent donc engager que dans leur domaine de compétence.



Les collectivités territoriales **n'ont pas à faire la preuve a priori d'un intérêt local**. Il est en revanche logique de s'appuyer, dans la communication, sur les arguments montrant que les actions entreprises présentent un intérêt, direct ou indirect, pour la collectivité et sa population, par rapport aux différentes motivations légitimes évoquées dans la première partie de ce guide.



La possibilité offerte par la loi de « **soutenir** » une action internationale, au lieu de la « mettre en œuvre » directement, donne une base légale aux **subventions** accordées en matière de coopération internationale et autorise le recours à des **opérateurs associatifs**. Les sommes ainsi engagées restent toutefois de l'argent public et sont donc soumises aux règles comptables et de contrôle qui s'y appliquent. Les subventions doivent être votées par l'organe délibérant de la collectivité ou du groupement et donner lieu obligatoirement à une convention, dès lors qu'elles dépassent le plafond réglementaire fixé par décret (actuellement 23 000 euros) ou en tout état de cause lorsqu'il y a cofinancement.



Cette compétence s'exerce « **dans le respect des engagements internationaux de la France** » comme il est indiqué en tout début de l'article L. 1115-1 du CGCT. Ce rappel est fondamental et découle directement des dispositions constitutionnelles. L'action extérieure des collectivités territoriales ne saurait s'exercer à l'encontre des intérêts nationaux ou de l'image de l'autorité publique. Cette règle implique qu'aucune action extérieure ne soit entreprise avec des **entités non reconnues par la France** ou des autorités locales qui s'en réclament. Les acteurs locaux doivent aussi respecter les régimes de **sanctions** édictées par la France ou l'Union européenne (UE), qu'elles visent des pays, des parties de ceux-ci, des entreprises ou des particuliers. Ces restrictions visent les conventions, mais **aussi toute action de coopération telle que les jumelages ou les chartes d'amitié**, même lorsqu'il s'agit de simples vœux. Le contrôle de légalité veille au respect du droit à cet égard, s'appuyant sur la circulaire interministérielle du 24 mai 2018.



Les partenaires étrangers des collectivités territoriales sont leurs homologues, les **autorités locales ou entités sub-nationales**, quelle qu'en soit la dénomination. Les conventions avec les « **États étrangers** » (au sens d'États

souverains) sont interdites par principe, même si la loi du 5 décembre 2016, dite « loi Letchimy », les autorise dans certaines conditions limitativement énumérées et dans tous les cas avec l'autorisation préalable des autorités de la République.

B. L'action internationale s'appuie sur une délibération, et éventuellement sur une convention



La **délibération du conseil** (régional, départemental, municipal ou de l'intercommunalité) est le fondement juridique de l'action extérieure. Elle permet d'exposer les motivations de l'action envisagée, ses modalités et les moyens financiers qui lui seront consacrés.



Quand on parle de **convention**, on vise les conventions avec une association ou les conventions de partenariat avec le partenaire étranger.



La conclusion de conventions n'est pas forcément nécessaire. Des collectivités territoriales françaises peuvent faire le choix de mener leur action de manière unilatérale en fonction de sa nature (vote d'une aide d'urgence, petite subvention à une association...), surtout dans le stade premier d'une coopération (visite exploratoire à une collectivité future partenaire).



Cependant, la conclusion d'une **convention avec une association** est obligatoire lorsque celle-ci reçoit une subvention supérieure à 23 000 euros. Elle est recommandée même lorsque le montant est inférieur, si la collectivité assigne une mission spécifique à l'association, pour en préciser les objectifs et en garantir l'exécution.



La grande majorité des engagements des collectivités territoriales s'organisent sous forme de **conventions de partenariat** (dites souvent « de coopération décentralisée »). C'est le cas chaque fois qu'il y a un **partenaire désigné** que la loi qualifie « **d'autorité locale étrangère** ». Les conventions peuvent correspondre à des **partenariats dans la durée** (jumelages,

conventions-cadres) ou à des **projets spécifiques** à court ou moyen terme.

Les conventions obéissent à un **formalisme très limité** et reflètent un consentement libre des parties sur une base qui vise autant que possible la **réciprocité**. Elles doivent **obligatoirement comporter un exemplaire original en français**. Les **contenus nécessaires concernent** :

- La mention des parties signataires.
- L'objet de la convention, qui peut toutefois être formulé en termes généraux (coopération, partenariat...).
- Le cas échéant sa durée, qui peut être indéterminée ou assortie d'une faculté de reconduction.
- Une évaluation du montant prévisionnel des engagements financiers.



Les conventions doivent être approuvées par l'organe délibérant de la collectivité ou du groupement et transmises au **contrôle de légalité** dans les conditions habituelles prévues par le CGCT.

Pour plus de détails sur les aspects juridiques, on pourra utilement se référer, le moment venu, au « **guide juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales** », publié en 2019 par Pierre Pougnaud sous l'égide de la CNCD.

2 Plusieurs sources de financement peuvent concourir à l'action internationale

A. Le financement par la collectivité

L'action extérieure, comme les autres politiques publiques, réclame des moyens financiers. C'est pour cela qu'elle doit être pensée avec soin, motivée par l'intérêt, quelle qu'en soit la formulation, de la collectivité territoriale et ses citoyens, et qu'elle doit donner lieu à une délibération.

Les sommes concernées peuvent provenir du **budget général** de la collectivité mais aussi, depuis 2005, de **financements innovants dits aussi « 1% »**.

Il s'agit de procédures permettant de financer sur une ressource particulière (redevance ou taxe perçue sur les usagers d'un service public à assise territoriale) et d'affecter jusqu'à 1 % de ce produit à des actions de coopération internationale du même secteur.



Ces financements ont vu le jour avec l'adoption de la **loi « Oudin-Santini » du 27 janvier 2005, sur l'eau et l'assainissement**, par des dispositions désormais codifiées à l'article L. 1115-1-1 du CGCT. Ce texte fondateur ouvre cette possibilité de financement aux syndicats des eaux et/ou de l'assainissement, sur le budget affecté à leur activité, ainsi qu'aux Agences de l'eau, étant entendu que les autres collectivités ont toujours la possibilité d'entreprendre des actions visant à favoriser l'accès des populations à l'eau potable et aux services d'assainissement, mais sur les ressources de leur budget général et cela sans condition de montant. Cette dernière remarque vaut pour tous les financements du type « 1% » existants.



Ils ont été élargis au secteur de **l'énergie** par « l'amendement Pintat » de 2006, codifié au même article. Malgré un démarrage plus lent, les actions dans ce domaine concernent plus de 40 projets et correspondent à une demande en forte hausse, en particulier en Afrique, pour satisfaire à l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable).



La loi d'orientation du 7 juillet 2014 a créé un système d'effet équivalent pour les **déchets**, que l'on retrouvera à l'article L. 1115-2 du CGCT.



Le Gouvernement a proposé d'étendre ce mode de financement au secteur des **transports** dans le cadre du projet de loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales évoqué dans la première partie de ce Guide.

On parle souvent des « 1% » (eau, déchets, etc.), sachant toutefois qu'il s'agit d'un taux maximum, assez rarement appliqué et qui reste librement fixé dans le cadre de ce plafond par l'instance délibérante de la collectivité ou du syndicat. Ces financements s'inscrivent directement dans la démarche **d'accès universel aux services essentiels** et de réalisation des **ODD**. En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, par exemple, cela concourt à l'ODD 6 (eau propre et assainissement).

À noter à ce propos que le système fonctionne aussi bien en gestion déléguée qu'en régie, les élus étant en mesure d'associer le délégataire de service public à ce type d'action, dans le cadre des dispositions réglementaires et contractuelles qui s'appliquent à leur relation. En 2018, on constatait que la contribution moyenne des habitants, dans les collectivités qui appliquent le système, est de l'ordre de 1 à 3 euros par an.



La communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer dans le Pas-de-Calais (105 000 habitants) a choisi d'affecter **1 euro par habitant** à sa politique de coopération. Relevant à l'origine uniquement du budget général, cette contribution est aujourd'hui répartie entre budget général et budget annexe « eau » (60 % / 40%).

De nombreux outils disponibles et conseils personnalisés sont accessibles *via* les associations Programme Solidarité Eau, AMORCE et Électriciens sans frontières. **Pour plus de détails, voir la troisième partie du guide, thématique 1 : « accès aux services essentiels », page 42.**

B. Les cofinancements

Les aides et cofinancements reçus de diverses sources viennent toujours compléter un apport initial de la collectivité. Même si ces cofinancements sont conséquents, ils ne peuvent constituer le point de départ de la démarche, mais plutôt un accompagnement.

Ils permettent de réaliser des opérations d'une ampleur et d'une qualité qui ne pourraient être atteintes avec les seuls fonds propres des collectivités territoriales.

Ils constituent, en outre, une garantie de sérieux aux yeux des partenaires français ou étrangers. Par l'intérêt et le soutien que manifeste le bailleur. Ils renforcent l'autorité et l'impact du projet.

Les cofinancements à rechercher sur le territoire



Rassembler les acteurs du territoire

À travers la coopération internationale, la collectivité territoriale cherche à mettre en valeur les atouts et les ressources de son territoire. Elle peut **affirmer son rôle stratégique** et **sa fonction de rassemblement des énergies** en associant à un projet d'autres institutions du territoire, ou en s'associant, avec ses objectifs propres, à un projet initié par d'autres institutions. Celles-ci peuvent fournir, outre leur expertise pour le contenu des projets, des contributions au financement : chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture, chambre des métiers, entreprises, fondations, universités...

De nombreux conseils régionaux proposent des AAP pour soutenir l'action internationale des acteurs locaux de leur territoire. Outre les associations et établissements publics, **les collectivités territoriales (départements, intercommunalités et communes) de la région y sont éligibles.**

Une collectivité territoriale désireuse de donner plus d'ampleur à son projet a tout intérêt à se rapprocher des services internationaux du conseil régional ou du conseil départemental pour envisager cofinancements et synergies.

Les aides de la DAECT

La DAECT lance chaque année plusieurs **AAP**. Ceux-ci peuvent être généralistes ou thématiques, annuels ou pluriannuels (triennaux ou, exceptionnellement, biennaux).

En 2020, la DAECT a lancé :

- un AAP généraliste couvrant les années 2020-2021 ;
- un AAP thématique « Jeunesse VI » ;
- des AAP dits « bilatéraux » concernant la coopération décentralisée avec le Sénégal, le Maroc, la Tunisie, le Liban, les territoires palestiniens, le Mexique ;
- un appel à propositions « associations » permettant à celles-ci de préparer des « projets clés en main » d'un accès facile pour les collectivités territoriales « débutantes » en coopération internationale (voir la [3^e partie du Guide](#)).

En 2021, sont prévus (à ce stade) :

- un AAP généraliste ;
- un AAP « Jeunesse VII » ;
- un AAP « pratique sportive » en accompagnement de la mobilisation pour le sport en amont des JO de Paris 2024 ;
- des AAP bilatéraux avec les mêmes partenaires qu'en 2020, plus le Québec.

Sur le site France Diplomatie, les porteurs de projets trouvent un « kit » leur permettant de se référer aux éléments essentiels pour poser leur candidature, par procédure entièrement numérique. Y figurent notamment le règlement de l'AAP, les dates limites pour les candidatures, [un guide pratique pour le dépôt des projets](#).

Le taux de cofinancement peut aller jusqu'à 30 % pour les coopérations avec des pays non éligibles à l'aide publique au développement, 50 % pour les coopérations avec des pays éligibles à l'aide publique au développement, et 70 % si ces derniers font partie des **pays prioritaires** de la politique de développement de la France, définis par le [Comité interministériel de](#)

la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018.

La DAECT n'a **pas de seuil-plancher** pour soutenir financièrement les projets qu'elle sélectionne. Sa vocation est de **permettre à toute collectivité territoriale française, quelles que soient sa taille, son expérience et son histoire**, de tisser des liens à l'international et de coopérer avec des collectivités étrangères, contribuant ainsi à **l'éducation des citoyens à la coopération et à la solidarité internationale**, ainsi qu'à **l'internationalisation des territoires**.

Outre ses AAP, la DAECT peut aussi financer **le déplacement d'un élu et d'un fonctionnaire territorial**, lorsqu'un partenariat ou un projet envisagé nécessite une mission auprès de la collectivité future partenaire en vue de sa finalisation.

Enfin, la DAECT met en place à partir de 2020 **le programme EXPE-CT**, grâce auquel les collectivités territoriales peuvent **valoriser à l'international les compétences et savoir-faire de leurs élus et de leurs agents territoriaux**. Le programme fonctionne sur la base d'une labellisation de compétences particulières que possède la collectivité (exemples : mise en place d'un plan de gestion de crise, intégration des ODD dans les politiques publiques, tri sélectif, inclusion sociale des jeunes, lutte contre les violences domestiques...). La collectivité peut à tout moment déposer un dossier de labellisation auprès de la DAECT. Une fois le label acquis, la collectivité accepte d'être sollicitée pour effectuer des missions de courte durée (une semaine), pour répondre à une demande précise et urgente de coopération d'une collectivité territoriale étrangère ou partager son expérience dans un séminaire de formation. Voir [page 52](#).

CONTACT | DAECT



Anne-Marie Reingold

anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr

La facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL) de l'AFD

L'AFD, opérateur pivot de l'aide publique au développement française, est depuis longtemps présente dans le domaine du développement local en finançant directement les investissements des collectivités territoriales étrangères dans les pays où elle a mandat pour le faire. Dans ce cadre, l'AFD associe régulièrement des collectivités françaises et s'appuie sur leurs expertises. Depuis 2014, l'AFD soutient également les collectivités françaises dans leurs actions de coopération par le biais d'un instrument, **la facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL)**.

La FICOL s'inscrit dans le cadre des ODD, des engagements de la France en matière de lutte contre « le changement climatique » et des orientations de la politique de développement de la France, et cela plus spécialement en tenant compte des stratégies sectorielles ou géographiques prioritaires de l'AFD.

Elle s'adresse à toute collectivité française désirant mener une action de coopération décentralisée d'une certaine ampleur, sur toutes les géographies où l'AFD est autorisée à intervenir et portant sur l'accompagnement d'une des grandes transitions au cœur des enjeux de développement (sociale, énergétique, territoriale, numérique, citoyenne et économique). La subvention de l'AFD peut aller jusqu'à 70 % du montant total du projet et est comprise entre 200 000 euros et 1,5 million d'euros.

La participation de la collectivité territoriale française, de la collectivité étrangère et d'éventuels autres partenaires et bailleurs est au minimum de 30% du coût total du projet. Il s'agit d'un financement pluriannuel limité à trois ans.

Chaque année est lancé un [appel à idées](#) avec une ou plusieurs dates de dépôt de candidature. Pour 2020, une seule date de dépôt a été maintenue au 30 septembre.

Un « [Guide méthodologique](#) » de la FICOL est disponible pour accompagner les collectivités territoriales françaises souhaitant présenter un projet à l'AFD au titre de la FICOL, depuis l'instruction de leur projet jusqu'à sa mise en œuvre.

En 2016 a été instauré un « **Club des collectivités partenaires de l'AFD** », instance de dialogue direct, d'échange d'informations sur les activités et pratiques de chacun, de discussion sur les interactions entre l'AFD et les collectivités et de partage de vision sur les ODD.

En outre, il existe depuis 2019 **un nouvel instrument, la « FICOL programmatique »**, qui à l'instar de la FICOL projet, poursuit un objectif global de renforcement des autorités locales du Sud et de passage à l'échelle, permettant de développer significativement et durablement les territoires concernés par le programme.

Elle s'adresse aux collectivités ayant déjà bénéficié d'un financement FICOL et qui agissent dans le cadre de partenariats avec des autorités locales étrangères (plusieurs pays ou plusieurs territoires dans un même pays) et d'une approche « programme ». Le montant de la subvention pour cette déclinaison de la FICOL est compris entre 600 000 euros et 1,5 million d'euros.

Les AAP de l'UE

Le 11 février 2020, la Commission européenne (DG DEVCO en charge de la coopération internationale et du développement) a publié l'appel à propositions « Autorités locales : partenariats pour des villes durables 2020 », financé par le programme thématique *Organisations de la Société Civile – Autorités locales* (OSC-AL) de l'instrument de coopération au développement (ICD). L'AAP s'est clôturé en avril ; le processus de sélection est toujours en cours et les lauréats seront connus d'ici la fin de l'année 2020.

Cet appel d'un montant de 111,5 millions d'euros constitue la seconde partie d'un précédent appel éponyme publié en octobre 2018 (53 millions d'euros), dont trois collectivités territoriales françaises ont été lauréates : Bordeaux Métropole (avec les communes de Douala et de Yaoundé au Cameroun), la communauté d'agglomération du Grand Paris Sud (avec le conseil régional de Nouakchott en Mauritanie), et la ville de Strasbourg (avec les municipalités de Mahdia et de Kairouan en Tunisie).

L'appel à propositions vise à promouvoir le développement urbain intégré à travers la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée entre les collectivités territoriales européennes et celles des pays partenaires, conformément au Programme 2030 de développement durable.

Pour information, l'étendue géographique de l'appel à propositions 2020 est mondiale et celui-ci est divisé en différents lots distincts.

- Lot 1 : Afrique subsaharienne (40 M€).
- Lot 2 : Asie et Pacifique (20 M€).
- Lot 3 : Amérique latine et Caraïbes (20 M€).
- Lot 4 : Voisinage Est et Sud (18 M€).

En outre, deux nouveaux lots horizontaux ont été créés.

- Lot 5 : Villes de plus petite taille (8 M€).
- Lot 6 : Villes dans des contextes fragiles (5,55 M€).

Les discussions sur les financements accessibles aux collectivités territoriales pour la coopération vers les pays tiers dans le prochain cadre financier pluriannuel (2021-2027) ne sont pas finalisées : voir pages 98 et 106, troisième partie du guide rubrique géographies Europe (9.1 et 9.10).

D'autres sources de financement sont disponibles pour les **échanges intra-européens** (ibidem).

3 Pas à pas, de l'idée à la réalisation

Le chemin à parcourir pour définir le projet :



Les collectivités peuvent également privilégier le choix d'un pays et d'une collectivité partenaire avant de déterminer le choix d'une thématique de coopération. C'est une démarche tout aussi possible et légitime.



Généralement, les coopérations ne partent pas de rien. Des acteurs de la société civile (associations, entreprises, monde éducatif ou académique, diasporas) **expriment aux élus une « demande de coopération décentralisée »**. Mais cette demande spontanée mérite une analyse tenant compte du profil de la collectivité et de ses moyens.



Cette démarche peut être aidée par le **dialogue avec ceux, autour de vous, qui peuvent partager l'expérience déjà acquise : en proximité**, les associations départementales de l'AMF pour les communes et leurs groupements, le réseau régional multi-acteurs (RRMA), vous permettront de vous rapprocher de collectivités déjà engagées dans la coopération décentralisée, pour mieux identifier les avantages qu'elles en retirent, les problèmes qu'elles ont pu rencontrer, les solutions mises en œuvre, ou pour s'associer à elles dans le cadre d'une démarche de mutualisation sur une même destination.



Les réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA), qui regroupent collectivités territoriales, associations, acteurs du monde éducatif (rectorat, universités) et économique (chambres consulaires, entreprises), existent dans presque toutes les régions (voir carte ci-contre). Ils peuvent vous aider à choisir votre thématique de coopération, à trouver des partenaires et cofinancements locaux. Ils organisent des **formations** et proposent des **accompagnements personnalisés**. Certains RRMA sont également **opérateurs de projets de coopération auxquels les collectivités peuvent se joindre**. Enfin, leurs groupes de travail thématiques ou consacrés à tel ou tel pays vous permettront d'affiner vos perceptions et de profiter de l'expérience des autres.



La DAECT, déjà citée pour ce qui concerne les cofinancements (voir page 23), est le service du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) dédié au soutien des collectivités territoriales.

Créée en 1983, elle contribue à l'élaboration des textes juridiques et à l'amélioration des modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

Assurant le secrétariat général de la **CNCD**, qui depuis 1992 est l'instance officielle de dialogue et de concertation entre l'État et les collectivités territoriales sur les sujets internationaux, la DAECT est à l'écoute des collectivités engagées à l'international ou qui souhaitent

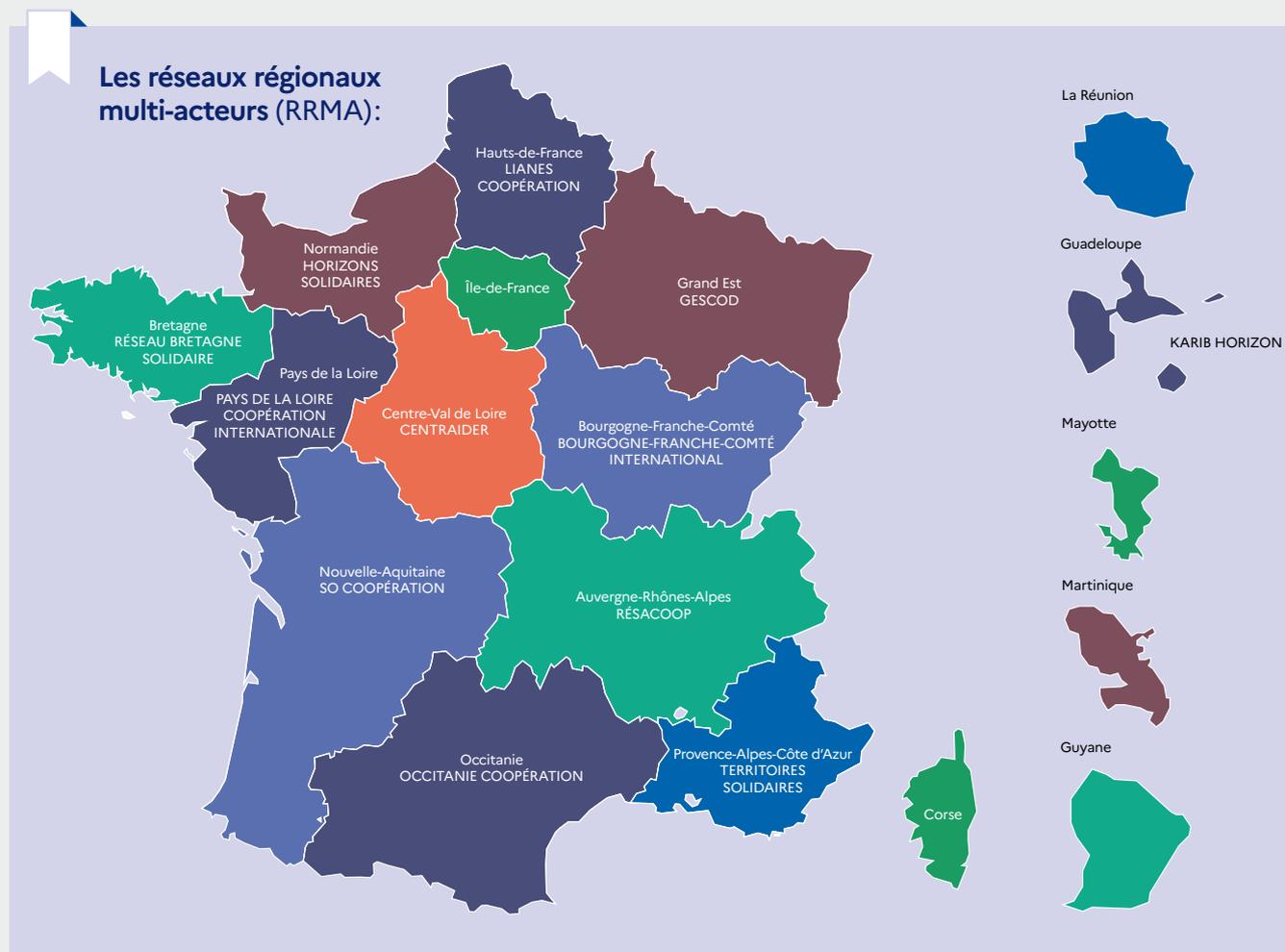
s'y engager, et prend de nombreuses initiatives pour répondre aux besoins exprimés. La rédaction du présent guide est une illustration de sa méthode pluripartenariale et de coconstruction.

Depuis 2009, la CNCD met à disposition de tous les acteurs de la coopération décentralisée un **Atlas français de la coopération décentralisée** et des autres actions extérieures à l'aide de fiches-projets sur la plateforme www.cncd.fr. Cet Atlas recense de manière cartographique toutes les actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises: coopérations décentralisées (y compris les jumelages) et l'ensemble des actions ponctuelles ou non conventionnées. Sa mise à jour régulière, qui est effectuée par les collectivités territoriales elles-mêmes, est importante pour assurer sa représentativité statistique.

Le site CNCD est également la **plateforme de dépôt en ligne des candidatures aux AAP et fonds bilatéraux** gérés par la DAECT. Un [guide pratique](#) de la dématérialisation de la procédure d'instruction des dossiers est disponible chaque année à parution des AAP.

La DAECT est toujours disponible pour conseiller les collectivités territoriales, que ce soit pour la recherche de partenaires, le montage de projets, ou encore les aspects juridiques.

Elle assure aussi la **liaison avec les ambassades et les consulats** dont le rôle pour le choix et la mise en œuvre des coopérations est incontournable, et **avec les préfetures de région** (les SGAR ainsi que les conseillers diplomatiques des préfets de région).



Dans le cadre de sa mission d'information, la DAECT dispose **d'une liste de diffusion qui permet de transmettre le plus largement possible des informations** sous la forme de communiqués indiquant l'ouverture des AAP, de la campagne de télédéclaration de l'APD, les lauréats des AAP, les événements, la publication d'ouvrages et tout type d'informations d'utilité publique. La DAECT anime par ailleurs le [compte Twitter de la CNCD](#) et a lancé récemment une chaîne Youtube de la CNCD.

Pour s'inscrire sur la liste de diffusion :

CONTACT | DAECT



Le secrétariat de la DAECT

secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr



Depuis 2016, **les conseillers diplomatiques auprès des préfets de région**, diplomates de carrière expérimentés, apportent leur expertise internationale dans les territoires. Ils assistent le préfet de région et les préfets des départements sur les questions internationales et consulaires; ils sont aussi à la disposition des élus qui souhaitent faire appel à leurs compétences. Leur mission est d'accompagner les territoires dans leur ouverture à l'international. Ils font connaître aux collectivités territoriales les outils pour engager des projets de coopération.



Le rôle du Parlement

Les collectivités territoriales en recherche de partenariat peuvent prendre l'attache du député et/ou sénateur de leur territoire. Ces derniers peuvent en effet être membres de groupes d'amitié interparlementaires bilatéraux et orienter les porteurs de projets vers des zones pour lesquelles ils peuvent connaître des opportunités de partenariat ; ils peuvent aussi relayer les demandes d'information vers d'autres parlementaires.

Les deux assemblées organisent régulièrement des réunions et tables rondes avec différents acteurs de l'action internationale selon des thèmes et des zones géographiques.

L'extension progressive du champ de l'action extérieure des collectivités territoriales s'est faite par la voie législative (voir [page 20](#)).

L'implication du Parlement dans le domaine de l'aide au développement s'est traduite notamment par l'adoption de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014, qui doit être suivie en 2020 par une nouvelle loi relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (voir [page 13](#)).

Le Sénat

Le Sénat n'est pas, par lui-même, initiateur d'actions de coopération décentralisée, qui sont portées par les collectivités territoriales. Toutefois, représentant constitutionnel des collectivités territoriales françaises, en vertu de l'article 24 de la Constitution, il doit soutenir et valoriser l'action internationale conduite par celles-ci.

Son rôle, en ce domaine, est plutôt un rôle d'impulsion et de promotion, en informant les sénateurs et les collectivités sur les coopérations existantes, en encourageant le développement des coopérations décentralisées, en identifiant les meilleures pratiques, les thèmes et les zones géographiques prioritaires.

[Site du Sénat.](#)

L'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale, très active dans le domaine du renforcement de la démocratie parlementaire, mène des actions de coopération auprès de parlements étrangers qui la sollicitent, tant dans un cadre multilatéral que sur une base bilatérale. Les actions menées par l'Assemblée prennent principalement la forme de visites d'étude, de séminaires ou d'ateliers organisés tant à Paris qu'à l'étranger.

[Site de l'Assemblée nationale.](#)

A. Choisir une thématique de coopération



Le choix du thème de coopération reflète les centres d'intérêt de la collectivité territoriale. Même s'il a été plus haut précisé que la collectivité n'est pas liée (à part les intercommunalités) par les compétences qu'elle exerce en droit interne, il est **normal que la coopération se porte sur un sujet faisant écho à l'action de la collectivité, à ses caractéristiques** (ville touristique, ville du littoral, ville patrimoniale, région agricole, territoire transfrontalier...), **et à ses compétences** (inclusion sociale,

accueil de mineurs pour les départements, attractivité économique pour les régions, urbanisme patrimonial etc.), d'autant plus que la coopération est un échange d'expérience qui profite aux élus et aux fonctionnaires territoriaux en élargissant leur horizon.

La troisième partie du présent guide

vous propose une vaste palette de thématiques que vous pouvez développer à travers la coopération décentralisée, ainsi que des projets concrets et des contacts utiles, pour chacune d'elles.

B. Choisir un pays et une collectivité territoriale partenaire



Le choix d'un pays dans lequel on va rechercher une collectivité partenaire obéit à des critères variés : existence d'une importante diaspora de ce pays dans la collectivité, recherche de relations économiques, affinités historiques... L'établissement de liens dans plusieurs pays partenaires, ce qui est le cas pour la plupart des collectivités engagées dans l'action internationale, permet de diversifier les approches et les expériences, et de constituer son propre « réseau ».

La troisième partie du présent guide

vous propose de nombreux pays vers lesquels vous pouvez déployer une coopération décentralisée, ainsi que des projets concrets et des contacts utiles, pour chacun d'eux.



Certains RRMA ont formé, au niveau régional, des groupes-pays rassemblant tous les acteurs, collectivités territoriales, associations, institutions éducatives, monde de l'économie, s'intéressant à un pays donné.



Liste des groupes-pays mis en place par les RRMA

Lianes Coopération (Hauts-de-France) : Afrique du nord et Proche-Orient, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et australe, Amérique du Sud et Caraïbe, Asie, Europe ; accès à l'eau & assainissement, accès à l'énergie, agriculture, alimentation & développement rural, éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Gescod (Grand Est) : Burkina Faso. Gescod a aussi des bureaux dans les pays suivants : Bénin, Cambodge, Rép. du Congo, Haïti, Madagascar, Maroc, Sénégal, Togo. **Commissions thématiques** : développement agricole et sécurité alimentaire, coopération interuniversitaire, coopération économique, gouvernance locale et décentralisation.

Bourgogne-Franche-Comté International : Afrique, Burkina Faso, Mali, Maroc, Niger, Sénégal ; agriculture et alimentation, acteurs économiques, éducation globale et citoyenneté, eau & assainissement, genre.

RESACOOP (Auvergne-Rhône-Alpes) : Afrique, Amérique, Asie, Europe ; coopération décentralisée, développement durable, eau & assainissement, jeunes, santé.

SO Coopération (Nouvelle-Aquitaine) : Burkina Faso, Madagascar, Maroc, Sénégal.

Centraider (Centre-Val-de-Loire) de la Loire coopération internationale : Afrique de l'Ouest, Madagascar, Sahel ; « Club des collectivités territoriales ».

Bretagne Solidaire : Burkina Faso, Madagascar ; numérique, énergies renouvelables.

Horizons Solidaires (Normandie) : Burkina Faso, Madagascar, Mali, Macédoine du Nord, Niger, Sénégal.



Il est recommandé de prendre contact avec le « groupe-pays » de Cités Unies France (CUF) ou de l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE).

Les groupes-pays sont un des traits les plus marquants dans l'organisation de CUF et de l'AFCCRE.

Depuis plus de 20 ans, ils sont des lieux d'échange d'informations et d'expérience entre les collectivités locales intervenant dans un même pays. Au nombre de 23, ils se répartissent comme suit : deux pour l'Europe continentale, six pour la Méditerranée, trois en Amérique et dans les Caraïbes, huit en Afrique et quatre en Asie. Ils sont toujours présidés par une ou un élu et leurs séances sont souvent ouvertes à des représentants des ambassades des pays concernés.

Une structure spéciale a été organisée à partir de la fin 2018 pour coordonner les actions relevant des groupes-pays Burkina Faso, Mali, Mauritanie et Niger. Elle s'implique dans la mise en œuvre de la « feuille de route Sahel », approuvée par la CNCD, des coopérations décentralisées dans cette zone fragile et prioritaire, en conformité et en complémentarité avec les objectifs et programmes de « l'Alliance Sahel ».

(Sur l'association Cités Unies France, voir aussi [page 32](#).)

Pour la coopération avec les pays européens, c'est l'AFCCRE qui organise des rencontres périodiques de collectivités coopérant avec l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Pologne (associant l'Ukraine) et la Roumanie (associant la Moldavie) notamment. Des rencontres autour des coopérations avec les Balkans existent également.

Pour les jumelages et les coopérations avec des partenaires européens, l'AFCCRE est en mesure d'informer et d'accompagner les collectivités sur les possibilités de financement offertes par les programmes européens incitatifs du type « Europe des Citoyens » ou par l'OFAJ pour les échanges franco-allemands (voir [page 98](#)).

(Sur l'association AFCCRE, voir [page 32](#).)



Si le pays partenaire souhaité est identifié, mais pas encore la collectivité avec laquelle une coopération pourra être nouée, il est conseillé de **prendre contact avec la DAECT et, par son intermédiaire, avec l'ambassade de France dans le pays concerné**. Celle-ci a en général connaissance de plusieurs collectivités en recherche de coopération avec la France et sera de bon conseil. Les postes diplomatiques français peuvent, en outre, conseiller la collectivité sur les sujets de coopération prioritaires dans le pays, les autres acteurs de coopération décentralisée présents, l'environnement juridique, les risques particuliers dans certaines zones du pays ou certains secteurs d'activité économique...



Il convient de faire attention à la taille et au profil du partenaire pressenti, pour éviter que les liens ne se créent sur un malentendu ou sur des attentes par trop divergentes. Des affinités naturelles peuvent être prises en compte, ainsi des villes universitaires, des communes ayant en commun une démarche de valorisation de patrimoine, de reconversion industrielle, etc. ou appartenant déjà à des réseaux thématiques chacune dans leur pays. Ce n'est pas seulement le chiffre de la population qui compte, mais il faut éviter une trop grande disparité.

C. Monter le projet et son plan de financement

Tous les RRMA organisent des **formations à l'action internationale**. Il est possible de retrouver sur leur site internet respectif les dates des formations réalisées par les RRMA eux-mêmes ou celles qui sont réalisées en région par des partenaires.

Les RRMA accompagnent les collectivités et proposent également des outils tels que la publication commune « [Collectivités territoriales et coopération internationale, pourquoi et comment s'engager](#) ».

La **formation des responsables et agents spécialisés** dans les relations internationales et/ou européennes entre dans les compétences statutaires du **Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)**. L'INSET de Nancy organise en 2020 plusieurs séries de webinaires dédiés notamment à la sécurisation juridique de l'action internationale des collectivités territoriales (« **Modalités de gestion financière et administrative de l'action internationale des CT** »), et à la valorisation de l'expertise territoriale à l'international. Ces offres se complètent de modules de formation en présentiel. Plus d'informations sur www.cnfpt.fr

L'Association des responsables des relations internationales et de la coopération décentralisée (**ARRICOD**) contribue à la mise en commun des expériences au sein de cette profession et organise chaque année des « Universités ». Les prochaines Universités d'automne auront lieu à Tours les 10 et 11 décembre 2020.

Cités Unies France DCOL : Cités Unies France, avec le soutien de l'AFD et du MEAE, a mis en place le dispositif d'appui aux collectivités territoriales DCOL, afin de leur apporter **l'ingénierie nécessaire pour leur permettre de pérenniser, amplifier et légitimer leur engagement dans l'action internationale**. Cet appui prend la forme de **mise à disposition d'une expertise externe**, via un consultant, que le dispositif prend en partie en charge à hauteur de 80 % si la collectivité est adhérente à CUF et à 50 % si elle ne l'est pas. Ce dispositif est donc un appui technique pour les aider à **élaborer une stratégie à l'international ou monter et structurer des projets**. Il vise à renforcer la qualité des démarches et des projets des collectivités liés à l'international par un soutien à l'ingénierie ; il ne s'agit en aucun cas d'un fonds de financement de projet.

CONTACT



Laura Bloseur

l.bloseur@cites-unies-france.org

Pour aider les collectivités territoriales à répondre aux AAP, la DAECT met à leur disposition, sur son site internet, des tutoriels ainsi que des foires aux questions (FAQ) ; ses chargés de mission sont à l'écoute des collectivités tout au long de la période de dépôt des candidatures sur les différents AAP.

Platforma est un réseau d'associations de collectivités et de collectivités européennes engagées à l'international, qui bénéficie d'un financement de l'UE, et est hébergé par le CCRE. Il promeut les intérêts de la coopération internationale des collectivités territoriales, mène des actions de veille ou de plaidoyer auprès de la Commission, du Parlement européen, des États membres et du Comité des régions. Il accompagne aussi la mise en place de rencontres et d'activités, notamment de formation, assurées par ses associations membres (dont l'AFCCRE, CUF, la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nantes-Métropole et la ville de Paris pour la France), et s'emploie à ce que les programmes et cofinancements européens soient d'un accès aussi commode que possible aux autorités locales.



Depuis 2017, avec l'appui de Platforma et de la DAECT, l'AFCCRE a pu proposer des sessions de formation pour aider les collectivités à obtenir des financements sur la ligne budgétaire européenne dédiée à la coopération décentralisée (ligne OSC-AL). Suite à la formation de 2018 consacrée à l'appel à propositions « Villes durables » lancé par l'UE, trois grandes villes françaises ont été retenues en 2019 (voir page 25). L'AFCCRE a organisé une formation en février 2020 sur le dernier appel à propositions de la programmation budgétaire actuelle de l'UE. Un nouveau cycle de formations est prévu une fois connues les modalités du cadre budgétaire 2021-2027.

Le **Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)**, partenaire de la DAECT, propose également de nombreux outils de formation dédiés aux collectivités territoriales, via son initiative d'Articulation des Réseaux Territoriaux (ART). Ils sont disponibles sur le site <https://www.local2030.org/> accessible en français. Des modules de formation à la territorialisation des ODD, étape par étape (de la sensibilisation à l'évaluation), y sont notamment téléchargeables gratuitement. L'initiative ART, basée à Bruxelles, organise également des rencontres et forums internationaux pour mettre en lien les autorités locales du monde entier, en particulier sur des thématiques comme le développement économique local et la gouvernance locale (cf. rubriques thématiques correspondantes de ce guide).

CONTACT | DAECT



Marie Rodriguez

marie.rodriguez@diplomatie.gouv.fr

Vous pourrez trouver d'autres formations, plus spécialisées, auprès des organismes dédiés à une thématique particulière, cités en **troisième partie de ce guide**.

4 Les associations de collectivités territoriales et l'action internationale

Afin d'échanger avec vos pairs sur l'action internationale, vous pouvez vous adresser aux associations de collectivités territoriales dédiées à l'action internationale, ou et de vous inscrire au sein d'un réseau. Les associations faitières, conscientes de l'importance de s'ouvrir sur l'extérieur, croiser les expériences avec les homologues étrangères, et faciliter ou coordonner l'action extérieure de leurs membres, développent aussi, sous diverses formes, un engagement à l'international.

A. Les associations de collectivités spécialisées à l'international

C'est sous ce terme que les textes relatifs à la CNCD désignent Cités Unies France (CUF) et l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE). L'une et l'autre de ces associations ont conclu une convention d'objectifs avec la DAECT, dont elles sont des partenaires majeurs, en raison de leur caractère multi-niveau et multi-partisan.



Depuis près de 40 ans, **Cités Unies France** est la tête de réseau, transpartisane et multi-niveau, de toutes les collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale. Elle accompagne les collectivités territoriales françaises dans la mise en œuvre d'une action internationale au service de leur ouverture internationale, de leur rayonnement, de leur attractivité, et de la promotion des échanges humains, culturels et économiques. CUF mobilise les expertises, les partenaires et les financements permettant aux collectivités d'amplifier leur action internationale autour des enjeux du développement durable (ODD). La mission de CUF s'exerce en confiance et complémentarité notamment avec ses partenaires institutionnels (DAECT, AFD, Commission européenne,...). Elle adhère à l'organisation mondiale Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) depuis sa création en 2004 et est représentée au sein de la CNCD. Ses instances dirigeantes sont constituées sur la base d'une représentation équilibrée des sensibilités politiques. Ses activités revêtent des formes multiples, autour de quatre axes principaux :

- l'animation de « groupes-pays » (voir page 30), ainsi que l'organisation des assises de la coopération décentralisée ;
- l'organisation des Rencontres de l'Action internationale des collectivités territoriales (RAICT) – la 11^e édition se tient à la Cité des Sciences de La Villette (Paris), les 21 et 22 septembre 2020 ;
- l'animation et la gestion du dispositif DCOL de soutien à des projets de coopération (voir page 31) ;
- des actions de formation et de plaidoyer autour de l'appui à la décentralisation dans le monde, de la reconnaissance des collectivités comme acteurs majeurs du développement local, et de l'affirmation juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales.



L'AFCCRE constitue, comme son nom l'indique, la section française du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), fondé en 1951, qui est la plus importante et la plus ancienne association de collectivités territoriales en Europe. Elle est la seule organisation à fédérer les associations nationales de gouvernements locaux et régionaux de 41 pays européens et représente, à travers elles, tous les niveaux de territoires – locaux, intermédiaires et régionaux. Le CCRE et ses associations membres se proposent d'influer sur les politiques européennes, dans le sens des valeurs portées par les pouvoirs locaux, et de constituer entre elles un forum d'échanges. Son siège est à Orléans.

Plus particulièrement, l'AFCCRE est en mesure d'aider ses adhérents et l'ensemble des collectivités françaises à se positionner vis-à-vis des programmes européens, qu'il s'agisse de dispositifs intra-communautaires (« Programme Europe pour les Citoyens ») ou d'actions dans les pays tiers (AAP de l'UE, fonds des différents instruments de coopération de l'UE). La question du maintien d'une ligne budgétaire européenne spécifique aux actions de coopération des collectivités territoriales est encore en débat. L'AFCCRE (avec l'appui de ses réseaux européens) jouera un rôle important aussi bien dans le plaidoyer auprès des institutions pour le maintien de cette ligne spécifique que pour offrir une information ciblée aux porteurs de projets en fonction des possibilités de cofinancement qu'offrira le futur cadre financier 2021-2027 de l'UE.

L'AFCCRE offre un catalogue très complet de formations sur les enjeux européens et les partenariats entre collectivités pour les élus et responsables des collectivités, en régions ou à Bruxelles.

B. Les réseaux nationaux, européens et internationaux



Au niveau national, nombre d'associations ou de réseaux s'appuient ainsi sur des thématiques et peuvent conseiller sur des coopérations internationales, voire les porter. Vous en trouverez les noms et références dans la troisième partie de ce guide.



Au niveau européen et international, on retrouve aussi cette multiplicité de **réseaux d'affinités thématiques**, qui d'ailleurs se sont assez souvent structurés et développés à partir d'initiatives françaises : Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) dont le siège est à Rennes, Organisation des villes du Patrimoine mondial de l'UNESCO, « Eurocities », fondée en 1986, sur les questions de gestion urbaine, Petites villes de l'UE, « Energy Cities », l'Alliance des villes euroméditerranéennes de culture (AVEC), etc.



Au cours des dernières décennies, les élus locaux ont progressivement pris conscience de la responsabilité que leur conférait leur position vis-à-vis des **grands défis communs** et aussi de leur poids en termes d'expression et d'action, surtout lorsqu'ils agissent ensemble par le biais de réseaux (« diplomatie des villes »).

Cette dynamique a connu une accélération avec la nomination en 2014 de l'ancien maire de New York, Michael Bloomberg, comme envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour les villes et le changement climatique et la **reconnaissance par les Nations unies de l'importance du rôle des collectivités territoriales pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD)** adoptés en 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030. La mobilisation des élus locaux a été particulièrement importante au moment de la préparation de la COP 21 pour soutenir le mouvement qui a abouti à l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat.



Les associations liées à la Francophonie

L'Association internationale des maires francophones (AIMF), créée en 1979, est reconnue comme opérateur par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et mentionnée à ce titre dans le texte même de la *Charte de la Francophonie*. L'AIMF regroupe 300 villes, communautés ou associations faitières sur tous les continents, engagées autour de valeurs communes. Elle accompagne en expertise et en financements les projets structurants portés par ses membres dans les domaines de la gouvernance (état-civil, finances locales, société civile, urbanisme, service aux citoyens, plaidoyers), du développement urbain (eau/assainissement, patrimoine, équipements publics), des services aux populations (appui à l'entrepreneuriat, réseaux de femmes...). Siégeant à la CNCD, elle est un partenaire des coopérations décentralisées et suscite autour des projets portés par les collectivités des multipartenariats qui font changer d'échelle les projets et donnent plus d'impact à l'investissement de chacun des partenaires.

Plusieurs de ces projets sont présentés dans la troisième partie de ce guide et ouverts à de nouvelles collectivités territoriales partenaires.

L'AIMF a noué des alliances avec l'UE (« Partenariat stratégique » conclu pour sept ans en 2015) ou avec des partenaires majeurs de la société civile organisée (accord avec la Fondation Bill et Melinda Gates pour l'amélioration des services sociaux).

L'Association internationale des régions francophones (AIRF) a été créée en 2002 à Lyon où elle a son siège. Elle rassemble plus de **180** régions ou associations de régions dans **24** pays de la Francophonie. Elle bénéficie du statut consultatif auprès de l'**Ecosoc** des Nations unies, l'OIF lui a accordé le statut consultatif d'OING et elle siège à la CNCD. Ses actions sont soutenues par le ministère

français des Affaires étrangères. La stratégie de l'AIRF priorise cinq thématiques :

1. l'affirmation du rôle des régions, la coopération inter-régionale et la coopération transfrontalière ;
2. la Francophonie économique ;
3. la jeunesse, la formation, la culture ;
4. l'environnement, l'eau et les énergies ;
5. la solidarité avec les régions des pays membres du G5 Sahel.

Les activités proposées par l'AIRF et auxquelles les régions françaises peuvent contribuer sont des séminaires d'échange de pratiques sur la mise en œuvre des compétences régionales, des ateliers de renforcement des capacités des élus et des techniciens, notamment sur le montage de projets et leur financement pour les régions francophones, et des forums économiques encourageant les courants d'affaires entre les acteurs économiques des territoires francophones. L'AIRF propose également aux collectivités territoriales francophones, dont les régions françaises, de co-construire et mettre en œuvre des projets concrets de solidarité avec le Sahel et d'appui à la formation professionnelle de la jeunesse francophone. Un guide des financements internationaux octroyés par les bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux a été publié par l'AIRF.



Le réseau européen Platforma (voir page 31) est la coalition paneuropéenne des villes et régions – et leurs associations nationales, européennes et mondiales – actives dans la coopération au développement entre les villes et entre les régions.

Pôle d'expertise sur l'action internationale des gouvernements locaux et régionaux européens, l'association cherche à renforcer leur contribution aux politiques de coopération au développement de l'UE et aux structures internationales.

En 2015, Platforma a signé une convention-cadre de partenariat avec la Commission européenne, via la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO). Platforma mène aussi des actions de veille ou de plaidoyer auprès du Parlement européen et du Comité des régions.



CGLU – Cités et Gouvernements locaux unis, association créée en 2004 et installée à Barcelone, est une organisation qui regroupe les villes, les gouvernements locaux et régionaux, les associations de villes dans le monde entier et a pour mission d'être la voix unifiée et le défenseur de l'autonomie locale et régionale démocratique. CGLU possède des branches par continent (CGLU Afrique, CGLU Asie...) et dans chaque pays. Cités Unies France est membre fondateur de CGLU ; de ce fait, tout adhérent de Cités Unies France devient aussi membre de CGLU.



Au fur et à mesure que les collectivités approfondissent leur action internationale se révèle un besoin croissant de disposer de référentiels communs et de procéder à des « revues par les pairs ». Cette tendance, encouragée par la communauté internationale (ainsi, le Comité d'aide au développement – CAD – de l'OCDE), contribue à mettre en relief les grandes problématiques qu'ont à affronter les élus locaux dans tous les pays, et à profiter des expériences les plus en pointe, gagnant ainsi un temps précieux. Lieux de partage d'expérience et d'expertise, ces réseaux sont aussi des **relais d'influence**.

C. L'action internationale dans les associations faitières des collectivités territoriales

Les associations faitières des collectivités territoriales, sans être focalisées sur l'action extérieure, consacrent toutes une partie de leurs activités à ce sujet et peuvent vous apporter éclairages et contacts utiles. Plusieurs d'entre elles, à savoir l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF), France Urbaine pour les métropoles et les grandes intercommunalités et Régions de France (RdF), siègent au sein de la CNCD. Toutes ces associations ont conclu avec le MEAE (DAECT) des conventions de partenariat.



L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) consacre habituellement une partie de ses congrès annuels aux questions européennes et internationales. Une brochure sur les questions internationales sera spécialement éditée et disponible pour le congrès de 2020. L'AMF entretient également des liens suivis et des partenariats avec des associations similaires dans le monde entier. Enfin, par ses associations départementales, elle est en

mesure à concourir à l'information ou à la formation de ses adhérents, notamment les maires ruraux, sur les possibilités offertes par l'action extérieure des collectivités territoriales. Une rubrique « Europe et action extérieure » figure au **chapitre 17 du « Guide du maire »** mis à la disposition des élus au lendemain de la constitution des conseils municipaux.



L'Assemblée des départements de France (ADF) a publié un Guide méthodologique pour la coopération internationale et un Atlas des actions de coopération internationale et européenne, avec des fiches pour chaque département. Le président sortant du conseil départemental de l'Aude, M. André VIOLA, est actuellement vice-président de la CNCD.



France Urbaine a conclu avec le MEAE une convention de partenariat portant sur trois volets : le soutien à la coopération décentralisée, la valorisation de l'expertise urbaine française notamment dans le domaine du numérique et la valorisation des initiatives des grandes villes françaises dans le domaine des stratégies alimentaires territoriales. Dans ce même cadre, elle a contribué à la préparation du Forum urbain mondial organisé par ONU-Habitat et cela en lien avec le Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT) ; elle assure le co-pilotage du groupe « Agriculture et alimentation ».



Régions de France s'est dotée d'une commission chargée de mettre en commun des stratégies internationales, cela s'ajoutant aux actions de plaidoyer qu'elle mène auprès de l'UE et dans d'autres enceintes internationales, dont CGLU. L'association est partenaire du projet Régions 2021, au Maroc, un programme de formation et d'échanges avec les Régions marocaines dans le cadre de la régionalisation avancée de ce pays, piloté par la Région Occitanie et cofinancé par l'AFD (FICOL) avec pour objectif de renforcer les compétences des élus et des cadres des conseils de région marocains.



Villes de France fédère les villes moyennes. Celles-ci sont très largement représentées sur la carte de nos relations internationales (26% des coopérations en 2019), ce qui est sans doute une spécificité française très intéressante et encore porteuse de développements.



L'Association des petites villes de France (APVF) a multiplié les initiatives pour tenir au courant ses adhérents des problématiques européennes spécifiques aux petites villes et rapprocher celles-ci dans le cadre de la Confédération des petites villes de l'UE, créée en 2007. Elle souhaite contribuer à une plus grande mobilisation des petites villes à l'international sur la base d'expériences réussies.



L'Association des maires ruraux de France (AMRF) a fait, ces dernières années, la démonstration que l'on peut avoir d'excellentes coopérations pour un montant inférieur à 5 000 euros, à condition d'adapter le système d'accompagnement des projets avec des formules simples et robustes. Il y a possibilité de faire plus en mutualisant les moyens sur la base d'intercommunalités ou de bassins de vie.

III^e PARTIE

UN CATALOGUE DE CONTACTS ET DE PROJETS AUXQUELS SE JOINDRE DE MANIÈRE SIMPLE

À travers dix « thématiques » et onze « géographies », cette partie vous propose :

- **des contacts concrets** vous permettant de trouver aide et expertise externes ainsi que des partenaires pour monter des projets de coopération décentralisée ;
- **des programmes « clés en main »** préparés par des associations et des programmes déjà menés par des collectivités territoriales qui sont disposées à y accueillir de nouveaux partenaires (« projets mutualisables »). Tous ces programmes et projets sont spécialement destinés aux collectivités territoriales novices en matière de coopération décentralisée, car le soutien de l'association ou de partenaires plus aguerris facilitera leur engagement.

Les programmes « clés en main » de la DAECT, comment ça marche ?

La DAECT a proposé à des **associations de collectivités territoriales** de prendre en charge la **préparation et la gestion de programmes de coopération**, auxquels les collectivités territoriales elles-mêmes pourraient adhérer. L'idée est de permettre à de nouvelles collectivités territoriales de sauter le pas, plus facilement et plus rapidement, surtout dans le contexte de transition dû aux élections municipales. Ainsi, les maîtres d'ouvrage ne sont plus les collectivités territoriales mais les associations, qui en assument

juridiquement et financièrement la responsabilité tout en apportant au projet commun leurs compétences.

Ces programmes « clés en main » sont également très attractifs financièrement dans la mesure où le cofinancement de l'État peut atteindre 50 à 70 % selon les pays destinataires, et où le regroupement des collectivités sur un même programme permet des économies d'échelle.

Dix programmes proposés par des associations ont été retenus à la suite du premier appel à propositions, lancé début 2020 :

PAYS CONCERNÉ(S)	THÉMATIQUE	ASSOCIATION PORTEUSE	VOIR PAGE
Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Sénégal)	Électrification rurale	Association internationale des régions francophones	Page 43
Maroc, Tunisie	Filières agro-écologiques	Terres en villes	Page 49
Pays d'Afrique de l'Ouest	Ville durable	Fonds mondial des villes	Page 73
Mali	Développer des partenariats	Lianes Coopération	Page 76
Madagascar	Eau/assainissement	Pays de la Loire Coopération Internationale	Page 83
Pologne	Implication de jeunes pour développer des jumelages	Lianes Coopération	Page 103
Albanie, Macédoine du Nord	Préservation et valorisation du patrimoine	Sites et Cités remarquables de France	Page 107
Arménie	Démocratie participative	Assemblée des départements de France	Page 111
Ukraine	Coopération économique ; cluster	Vitagora	Page 114
Maroc	Dév. durable, eau, énergie, déchets	Lianes Coopération	Page 121



Les collectivités territoriales doivent simplement s'adresser aux associations ; les descriptifs des projets dans les encadrés au fil des pages de ce guide comportent leurs coordonnées ainsi qu'un ordre de grandeur du budget que la collectivité doit prévoir.

Les programmes « clés en main » de l'AIMF

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) propose également aux collectivités territoriales

françaises de rejoindre des programmes « clés en main » dont elle assure le montage et la maîtrise d'œuvre.

PAYS CONCERNÉ	THÉMATIQUE	VOIR PAGE
Tous pays dont des villes sont membres de l'AIMF	Eau et assainissement	Page 43
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Madagascar, Burundi, Rwanda	Santé	Page 45
Mali, Burkina Faso	Construction durable d'infrastructures municipales	Page 75
Cameroun	Énergie durable	Page 79
Rép. du Congo	Centre culturel Poto Poto	Page 80

Les projets mutualisables

La mutualisation est une force pour les collectivités territoriales qui peuvent mener des projets plus étendus et à l'impact plus fort avec un apport modéré, tout en bénéficiant de la visibilité sur l'ensemble de l'opération et des économies d'échelle. Déjà pratiquée par de nombreuses collectivités à l'échelle d'une même région mais pas forcément (exemples : projets menés

par Dunkerque et le département de La Réunion aux Comores, ou par le département de Seine-Maritime avec la ville de Chambéry au Burkina Faso), la mutualisation est une voie d'avenir.

Dans le cadre de la préparation de ce guide, plusieurs collectivités territoriales cheffes de file de projets mutualisés ont accepté d'y accueillir de nouvelles collectivités intéressées.

PAYS CONCERNÉ	THÉMATIQUE	CHEF DE FILE	VOIR PAGE
Bénin	Sèmè City ville intelligente	CR Hauts-de-France	Page 68
Bénin	Gestion de forêt	Orléans	Page 68
Bénin et Togo	Sécurité alimentaire	CR Grand Est	Page 69
Mali, Burkina Faso, Niger	Mise à l'échelle de projets	Ass. Cités Unies France	Page 75
Burkina Faso	Agriculture durable, sécurité alimentaire	CR Bretagne	Page 75
Algérie, Tunisie, Italie	Patrimoine méditerranéen	Arles, CR Sud-PACA	Page 115
Algérie	Ecocité milieux arides	GIP AVITEM	Pages 57 et 117
Liban	Formation des élus et techniciens territoriaux	CD Aude, Seine-Maritime et Yvelines	Page 119
Maroc	Formation des cadres territoriaux	CR Occitanie	Page 120

Thématiques

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LES ODD, UNE APPROCHE TRANSVERSALE

1 ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS

- 1.1 Déchets
- 1.2 Eau/assainissement
- 1.3 Énergie
- 1.4 Santé

2 ÉCONOMIE

- 2.1 Attractivité économique
- 2.2 Attractivité touristique
- 2.3 Clusters et pôles de compétitivité
- 2.4 Développement économique local
- 2.5 Emploi des jeunes
- 2.6 Emploi des femmes
- 2.7 Filières économiques
- 2.8 Numérique

3 ENVIRONNEMENT

- 3.1 Agriculture et alimentation
- 3.2 Biodiversité
- 3.3 Lutte contre le changement climatique

4 FRANCOPHONIE

5 GOUVERNANCE LOCALE

6 JEUNESSE

- 6.1 Éducation
- 6.2 Emploi des jeunes
- 6.3 Étudiants
- 6.4 Formation professionnelle
- 6.5 Mobilité

7 RISQUES (PRÉVENTION ET GESTION)

8 SOCIÉTÉ

- 8.1 Culture
- 8.2 Genre
- 8.3 Inclusion sociale
- 8.4 Migrations
- 8.5 Patrimoine
- 8.6 Sport

9 TRANSFRONTALIER

10 VILLE DURABLE

- 10.1 Accès aux services essentiels
- 10.2 Agriculture/alimentation
- 10.3 Économie
- 10.4 Numérique
- 10.5 Transports
- 10.6 Urbanisme

Les thématiques et pays mentionnés reflètent les tendances actuelles de la coopération décentralisée, ainsi que des priorités retenues de concert par les collectivités territoriales et l'État par le biais de la CNCD, du CICID et des travaux de préparation de la future loi sur la solidarité internationale. Elles n'ont cependant rien de directif ni d'exhaustif : les collectivités territoriales sont, on le rappelle, parfaitement libres de choisir leurs partenaires partout dans le monde et sur toute thématique.



Introduction : les ODD, une approche transversale

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) résultant de l'Agenda 2030 des Nations unies sont désormais la grille de référence universelle aux niveaux international, national et local. L'implication des autorités locales, c'est-à-dire la « **territorialisation des ODD** », est indispensable pour en assurer la mise en œuvre effective (voir pages 14-15). Cette démarche est soutenue en France par le « Comité 21 ». Les collectivités territoriales françaises ont participé à l'élaboration de la feuille de route nationale présentée à l'ONU en septembre 2019.

Lors du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018, le Gouvernement a souligné l'importance de l'implication des collectivités territoriales pour l'atteinte des 17 ODD **également en matière d'action extérieure**.

Tous les AAP du MEAE font expressément référence aux ODD. La DAECT a publié en 2019 une brochure sur la « **contribution des partenariats de coopération décentralisée à la mise en œuvre des ODD** » qui donne 40 exemples choisis parmi les lauréats de l'AAP triennal 2016-2018, avec une attention particulière sur les ODD 6 (eau et assainissement), 10 (inégalités réduites), 11 (villes et communautés durables), 15 (vie terrestre) et 16 (paix, justice et institutions efficaces).

Cités Unies France s'est dotée depuis 2018 d'un groupe de travail « ODD et coopération décentralisée ». Le groupe s'est mobilisé pour montrer, lors de manifestations internationales, le rôle et l'investissement des collectivités dans l'atteinte des ODD (participation aux Forums de haut niveau, à la task force de CGLU...). Il a participé à la rédaction du Guide porté par le Comité 21 sur la mise en œuvre des ODD dans les collectivités, en donnant des éclairages sur les initiatives internationales des collectivités sur cette thématique. Il s'attache à renforcer la référence aux ODD dans les projets de coopération décentralisée, avec des actions adaptées aux enjeux spécifiques de développement des collectivités.

CONTACTS



Virginie Rouquette
chargée de mission ODD à CUF
v.rouquette@cites-unies-france.org

Simoné Giovetti
chargée de mission CGLU à CUF
s.giovetti@cites-unies-france.org

1 ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS

1.1 Déchets

Ce domaine, essentiel pour la santé et la salubrité, fait l'objet de **nombreuses demandes de coopération de la part de collectivités territoriales dans des pays partenaires**. Il est éligible à des financements de type « 1% » depuis 2014. La DAECT et l'AMF ont publié un *vade-mecum* pour accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de ce dispositif. L'association AMORCE propose sur son site internet aux porteurs de projets un « kit » comportant : une convention type que la collectivité française peut signer avec une association agissant en tant qu'opérateur, une convention type à proposer à la collectivité étrangère partenaire, une délibération type avec un argumentaire pour étayer l'exposé des motifs, une grille d'évaluation des projets et une plaquette d'information, réalisée avec le soutien du MEAE, de l'ADEME et de l'AFD « Collectivités locales, agissez pour améliorer la gestion des déchets dans le monde! »

L'ADEME Nouvelle-Aquitaine et le RRMA SO-Coopération se sont associés pour publier en 2019 une enquête sur l'utilisation de ce « 1% » dans la région et d'autres RRMA sont également très impliqués dans cette mobilisation.

1.2 Eau/assainissement

Les projets pour l'eau et l'assainissement viennent largement au premier rang de l'APD des collectivités territoriales avec 22% des dépenses constatées en 2018. Cela tient à la facilité de mobilisation des fonds, via le 1% « Oudin-Santini » et grâce à la mobilisation des agences de l'eau, mais aussi à la forte perception du caractère prioritaire de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour la qualité de vie des populations, dans le cadre de l'ODD 6.

Le programme **Solidarité Eau** (pS-Eau), réseau thématique multi-acteurs, accompagne et valorise depuis 35 ans les initiatives locales de coopération, notamment des collectivités françaises. Il propose outils d'information et d'aide à la décision, supports méthodologiques et formations, appui conseil, et favorise le partage des connaissances issues des projets de terrain.

Dans sa brochure « L'Action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement » (5^e édition), il faisait état en 2017 de 200 collectivités et leurs groupements impliqués dans près de 300 projets, pour 16,4 millions d'euros en 2019. Si l'on compte les moyens additionnels apportés en cofinancement par les agences de l'eau, ce sont plus de 30 millions d'euros qui sont récoltés par an dont 13 millions via le mécanisme de la loi « Oudin-Santini ».

Les projets dans ce domaine sont **parfaitement accessibles à de « petits » syndicats de communes, dès lors qu'ils ont la compétence correspondante**. Un équipement d'assainissement autour d'un point d'eau coûte seulement 2 000 euros et, pour 15 000 euros, on équipe un point d'eau villageois en milieu rural au Sahel pour 400 habitants! Un soutien en compétence technique peut aussi être envisagé, voire privilégié afin de soutenir le renforcement de capacité et de faire valoir l'expertise territoriale française.

La plaquette de sensibilisation « 1% solidaire pour l'eau » de pS-Eau, publiée en avril 2017, est téléchargeable [ici](#).

Dans plusieurs régions, les RRMA sont engagés dans des partenariats avec les Agences de l'eau de leur bassin ainsi que le pS-Eau, ce qui permet **de mutualiser les compétences de chacun pour accompagner les collectivités** dans ce domaine.

1 ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS

Certaines **métropoles** ont mis en place un « **fonds eau** » sous forme d'AAP :

- le programme Solidarité Eau du Sedif ;
- l'AAP SOLIDAE de la Mairie de Paris ;
- le fonds Eau de Grand Lyon ;
- l'AAP de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- l'AAP de Bordeaux Métropole.

L'AIMF propose un programme clés en main sur ce thème :

PROGRAMME

« clés en main » de l'AIMF

- **Pays de destination** : tous pays membres de l'AIMF
- **Thématique** : accès à l'eau et à l'assainissement
- **ODD** : 6
- **Porteurs** : AIMF, collectivité bénéficiaire, partenaires français (municipalités et les agences de bassin)
- **Coordonnées** : AIMF – sp@aimf.asso.fr
- **Budget à prévoir pour une nouvelle collectivité adhérente**: partant de la demande d'une collectivité partenaire, l'AIMF construit un tour de table financier mobilisant, en plus de son financement propre, le financement des collectivités du nord et du sud et d'une agence de bassin. Un investissement de la municipalité française de 20 000 à 50 000 euros (sur 2 ou 3 années budgétaires) lui permet d'intégrer ce tour de table et de contribuer à des projets d'envergure (300 000 euros à 1 million d'euros).

<https://aimf.asso.fr/CASABLANCA-Alimentation-en-eau-potable-et-assainissement-Operation-Drabna-Sud.html>

<https://aimf.asso.fr/Amelioration-de-l-acces-a-l-eau-et-a-l-assainissement-de-Rosso.html>

1.3 Énergie

Ce dispositif résultant de l'amendement Pintat est pour l'instant moins souvent mis en œuvre que ceux pour l'eau, l'assainissement et les déchets, avec un peu plus d'un million d'euros de projets. L'accès à l'énergie, objet de l'ODD 7 (« Énergie propre et d'un coût abordable »), est essentiel pour de nombreux autres ODD, notamment ceux relatifs à la santé (3) ou à l'éducation (4).

Le **Syndicat de l'énergie d'Ille-et-Vilaine** (SDE 35) propose un **soutien à la maîtrise d'ouvrage**, avec une priorité faite aux énergies renouvelables, l'activité d'Électriciens sans Frontières et le partenariat entre la DAECT et la Fondation Schneider Electric.

L'**association Électriciens sans Frontières** a publié un document « Loi Oudin-Santini, amendée Pintat: le 1% Énergies ».

PROGRAMME

« clés en main » mené par l'AIRF : Électrification des zones rurales en Afrique

- **Territoires de destination** : 28 régions réparties dans 5 pays : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal
- **Thématiques** : énergie et lutte contre le changement climatique
- **ODD** : 7, 8, 9, 13
- **Porteur** : association AIRF
- **Coordonnées** : ivan.dedessuslemoustier@auvergnerhonealpes.fr
- **Budget** à prévoir pour une collectivité adhérente : 4 076 euros

PROGRAMME

« clés en main » de l'AIMF : Énergie durable au Cameroun

→ Voir rubrique **géographique** 4.1 consacrée au Cameroun, page 79. 

Les trois « 1% » vont souvent de pair

Les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement, de la gestion des déchets et de l'accès à l'énergie ont en commun de bénéficier de dispositifs législatifs facilitant la mobilisation de financements mais pas seulement : ce sont des services essentiels et ils sont souvent liés entre eux. Par exemple, la gestion des déchets facilite l'assainissement et peut donner lieu à de la production d'énergie. Les trois associations spécialisées, pS-Eau, AMORCE et Électriciens sans Frontières, ont publié [une plaquette commune](#) et interviennent ensemble pour expliquer les mécanismes de financement. La Ville de Paris propose chaque année plusieurs AAP dédiés à la solidarité internationale, dont SOLIDAE, qui permet de financer les projets d'accès aux services essentiels : eau potable et assainissement, gestion durable des déchets, accès à l'énergie. Il est ouvert aux associations loi 1901 et 1908 domiciliées en France et aux fondations d'utilité publique.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme Accès à l'Énergie et de son partenariat avec le MEAE, la **Fondation Schneider Electric** dispose de fonds spécifiques, complémentaires de ceux du MEAE, pour cofinancer les projets de formation professionnelle dans le domaine de l'énergie et associant des collectivités de pays émergents. Ce soutien financier peut être apporté aux formations de jeunes (courte et longue durées) et aux formations de formateurs à l'entrepreneuriat et aux métiers de l'énergie, dans l'optique de développer l'accès à cette ressource pour les populations en situation de précarité économique dans les pays émergents.

1.4 Santé

La crise du COVID 19 donne un relief dramatique aux enjeux de santé, tant dans leur dimension individuelle que collective. Elle appelle l'attention sur le fait que l'accès aux soins est aussi un service essentiel et que la logique de proximité aussi bien que les responsabilités des élus locaux plaident en faveur des « centres de santé » ou dispensaires au niveau des communes.

Un nouvel effort doit certainement être entrepris, dans la perspective de l'ODD 3, « Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ». La plateforme Coordination Sud et le Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM) ont lancé en mars-avril 2020 des appels pour que l'aide publique au développement de la France se traduise par un effort supplémentaire vis-à-vis des populations touchées par la pandémie dans les pays en développement, appel qui vaut aussi pour les collectivités territoriales.

La coopération décentralisée a été, parfois dès le début (par exemple : Angers et Bamako, Poitiers et Moundou au Tchad), couplée avec une coopération hospitalière. La Fédération hospitalière française (FHF) conduit au Vietnam des actions coordonnées avec des acteurs locaux engagés dans ce pays et a publié en 2014 un guide pratique sur « [La coopération internationale hospitalière](#) » dégagant de bonnes pratiques professionnelles.

Le réseau régional RESACOOP (région Auvergne-Rhône-Alpes) assure une veille « santé » importante et a mis en place un [groupe de travail spécifique dédié à la santé](#).

Le CHU de Strasbourg entretient des partenariats de la sorte à Majunga (Madagascar), à Constantine (Algérie), à Douala (Cameroun).

Les RRMA sont également bien placés sur ce sujet, dans la mesure où ils rassemblent souvent collectivités et représentants de la communauté hospitalière ou universitaire. Ainsi le Réseau Bretagne Solidaire a fait appel, début 2020, à une mobilisation dans ce domaine, annonçant dans un premier temps un colloque « Coopération décentralisée, solidarité internationale et recherche aux Suds » en partenariat avec l'Université Rennes 2.

Les **associations francophones** se sont également mobilisées, les structures médicales et sanitaires de nombreux pays de l'OIF présentant des traditions et caractéristiques communes. L'AIMF a ainsi apporté une aide directe de plus de 1,6 million d'euros aux collectivités d'Afrique et d'Asie pour leur permettre de mieux faire face à la crise et **propose de prolonger son action par un programme « clés en main » (voir ci-contre)**. Ces projets ont concerné par exemple l'équipement de centres de santé en matériel sanitaire, la fourniture de masques produits par le tissu économique local, la sensibilisation des populations, ou encore la structuration des stratégies d'urgence. L'AIMF a également lancé des échanges sur le thème « COVID 19,

comment agir à l'échelle municipale? » afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques.

PROGRAMME

« clés en main » de l'AIMF sur la santé

- **Villes de destination** : Abidjan (Côte d'Ivoire), Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), Antananarivo (Madagascar), Gitega (Burundi), Kigali et Rubavu (Rwanda)
- **Thématique** : santé. Programme de soutien aux centres de santé communautaires et de proximité (réhabilitation ou construction de bâtiments, renforcement des services, amélioration de l'offre de santé, équipement). Des coopérations dans ce domaine sont en cours avec les villes ci-dessus. Elles peuvent être une opportunité pour les collectivités françaises d'approfondir leurs collaborations techniques et de solidarité.
- **ODD** : 3
- **Porteur** : AIMF
- **Coordonnées** : AIMF – sp@aimf.asso.fr
- **Budget à prévoir pour une nouvelle collectivité partenaire**: 30 000 à 50 000 euros sur 2 à 3 ans

→ **Exemples** :

<https://aimf.asso.fr/Renforcement-de-la-Planification-Familiale-dans-les-3-centres-de-jeunes-de-la.html>

<https://aimf.asso.fr/ABIDJAN-Acces-des-jeunes-a-la-planification-familiale.html>

<https://aimf.asso.fr/BOBO-DIOULASSO-Renforcement-de-l-acces-a-la-planification-familiale.html>

Pour sa part, l'AIIRF s'est placée sur le terrain économique et a décidé de mettre au point un « Fonds de relance des économies régionales francophones », touchées et gravement déstabilisées par la présente crise sanitaire.

Les collectivités territoriales françaises souhaitant contribuer financièrement à l'aide d'urgence aux victimes de la pandémie peuvent contribuer à tout moment au [FACECO](#) (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) mis en place par le Centre de crise et de soutien du MEAE.

Pour répondre à la crise, la **DAECT** a étendu jusqu'au 31 juillet 2020 les dates de dépôt dans le cadre de ses AAP et offert la possibilité de **déposer de nouveaux projets concernant la santé mais aussi l'alimentation, la cohésion sociale, la relance de l'économie locale**. La DAECT ouvrira de nouveaux AAP, fin 2020, pour l'année 2021. Pour **vous inscrire à la liste de diffusion des informations de la DAECT** :

CONTACT | DAECT



Le secrétariat de la DAECT

secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr

2 ÉCONOMIE

L'économie est, légitimement, une préoccupation majeure pour les collectivités territoriales, soucieuses de favoriser l'exploration de nouveaux marchés pour leurs entreprises, l'emploi notamment celui des jeunes, la croissance qualitative. Les lois NOTRe et MAPTAM ont opéré un changement fondamental dans la vision que les collectivités territoriales ont de leur action internationale. La loi NOTRe renforce le rôle de la région en matière de développement économique, en lui attribuant la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire et en lui demandant d'inscrire son action dans le cadre d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

2.1 Attractivité économique

La stratégie en faveur de l'attractivité mobilise désormais l'expertise de la **Team France Invest** en régions, qui réunit les collectivités territoriales, les agences régionales de développement, Business France et l'État. Celle-ci a vocation, sous l'autorité du préfet, à mettre en œuvre la *Charte des Investissements directs étrangers* afin de mieux détecter et accompagner les projets d'investissement dans les territoires.

Les passerelles possibles entre économie et coopération sont nombreuses et multiformes. L'implication de la chambre de commerce ou des autres chambres consulaires, celle d'entreprises locales, sont encouragées dans les AAP de la DAECT. Les partenariats, par les contacts et la familiarité qu'ils créent, facilitent les prolongements économiques; les Assises ou Rencontres de coopération décentralisée sont d'ailleurs de plus en plus souvent complétées par des volets commerciaux.

L'ARRICOD, association des professionnels de l'action européenne et internationale des collectivités territoriales, a publié en 2018 un guide sur « L'action économique internationale des collectivités territoriales », comportant des fiches pratiques avec

des développements sur les rôles complémentaires des acteurs du territoire. Des méthodologies conseillées et des bonnes pratiques opérationnelles sont répertoriées, ainsi que des stratégies de conduite et d'évaluation des projets.

2.2 Attractivité touristique

Soucieuses d'attirer des touristes étrangers pour favoriser l'essor de ce secteur économique porteur, les collectivités territoriales développent des coopérations dans ce domaine, par exemple avec la Chine.



« **L'année franco-chinoise du tourisme culturel** » prévue en 2021 pour promouvoir la destination France auprès des touristes chinois et la destination Chine auprès des touristes français s'appuiera sur la diversité de nos territoires et mettra en exergue plusieurs projets de coopération décentralisée.

La préoccupation de combiner les bénéfices économiques du tourisme avec la préservation de l'environnement, de la ressource et l'équilibre avec les activités autres de la population locale, est déjà bien présente dans les thématiques de la coopération décentralisée.



En 2019, des séminaires ont été organisés sur le thème du tourisme solidaire avec le Maroc et les territoires palestiniens. Des publications liées à ces séminaires sont attendues prochainement.

L'association **Sites et Cités remarquables de France** a mené des actions en lien avec la Direction du tourisme pour améliorer l'accueil des visiteurs et rendre l'offre patrimoniale identifiable. Son président, Martin Malvy, a rédigé, à la demande du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, le rapport « 54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos patrimoines ». Paru en 2017, il met en exergue le rôle majeur des patrimoines pour l'attractivité des territoires et propose en ce sens 54 propositions.

Les **comités régionaux du tourisme**, ainsi que l'opérateur **Atout France**, peuvent devenir partenaires de coopérations décentralisées.

2.3 Clusters et pôles de compétitivité

Les coopérations entre clusters ou pôles de compétitivité permettent de capitaliser sur les spécificités partagées, souvent à l'origine des partenariats entre territoires. Elles exploitent les logiques d'excellence et d'innovation.



Cofinancé par la DAECT et le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée, le partenariat entre

Toulouse Métropole et la ville de Montréal interconnecte des équipes et des projets d'excellence au travers d'une plateforme d'animation. Son objet est l'intelligence artificielle et l'aérospatial. À l'initiative de l'Institut de Recherche Technologique Saint-Exupéry en partenariat avec Aerospace Valley, le projet est piloté du côté français par Toulouse Métropole. Pour la partie québécoise, le pilotage est assuré par le Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec (CRIAQ) soutenu par la ville de Montréal, AéroMontréal et l'Institut de valorisation des données (IVADO). La qualité de ce partenariat découle d'une vision commune : dynamiser l'innovation et le développement économique en rapprochant les deux écosystèmes du numérique et de l'aérospatiale. Ce partenariat accompagne l'organisation du Forum Mobilit. AI, événement de classe internationale qui se tient en alternance dans chacune des deux villes et rassemble la communauté d'experts de l'intelligence artificielle en lien avec l'Institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle de Toulouse (ANITI).

Un programme « clés en main » est proposé sur le thème des pôles de compétitivité à la rubrique « Ukraine » (section 10.3 de la partie géographique, page 114).

2.4 Développement économique local

Le développement économique local est un thème de plus en plus présent dans les programmes de coopération décentralisée et cela le plus souvent à la demande des partenaires étrangers (voir à ce propos les engagements pris dans plusieurs sommets de la Francophonie depuis 2015). Ceux-ci sont désireux de prendre en main leur propre destin et l'on est désormais loin d'une approche « tout humanitaire ». À travers la coopération décentralisée, les échanges se font « de pair à pair » et les responsables locaux recherchent des outils méthodologiques pour organiser et développer

leur territoire, enrayer l'exode rural, contrebalancer les effets négatifs des grandes concentrations urbaines. La création d'emplois notamment pour les jeunes et pour les femmes, la formation professionnelle, le soutien à l'organisation de filières économiques sont l'objet de coopérations. Leur pertinence est encore renforcée avec le choc créé sur les économies du monde entier par la crise du COVID 19, la relance économique devient un objectif en soi.

Le **Programme des Nations unies pour le développement** co-organise chaque année un **Forum du développement économique local**. Il fait partie d'un processus de travail ouvert, débuté en 2011, qui favorise un partage international d'expérience sur des questions clés telles que l'éradication de la pauvreté, l'emploi et le travail décent, les partenariats multi-parties prenantes, etc. Il culmine tous les deux ans avec la tenue du forum mondial. En lien avec l'Initiative Articulation des Réseaux Territoriaux du PNUD, la DAECT promeut la participation des collectivités territoriales françaises à ces événements. Réunissant environ 2000 personnes venant de 100 pays différents et de tous horizons (organisations internationales, autorités locales, secteur privé...), ce rendez-vous offre la possibilité de découvrir une approche utile pour mieux répondre aux enjeux de votre territoire et contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), et donne l'occasion de bâtir des partenariats concrets face à des défis mondiaux communs.

La 5^e et prochaine édition doit se tenir en 2021 à **Cordoba**, sur le thème de « L'innovation au sein des territoires pour une meilleure qualité de vie ».

CONTACT | DAECT



Marie Rodriguez

marie.rodriguez@diplomatie.gouv.fr

2.5 Emploi des jeunes

L'emploi des jeunes est un enjeu central pour l'avenir et la stabilité de tous les pays, et en particulier ceux où les jeunes représentent une part importante de la population.

La création d'emplois pour les jeunes peut être un objectif intégré de manière directe à un projet de coopération. Elle peut être aussi un objectif poursuivi de manière indirecte, à travers la formation professionnelle ou la mobilité des jeunes.

Voir [page 55](#), section 6.2 consacrée à la jeunesse.

2.6 Emploi des femmes

Aspect essentiel de la réalisation de l'ODD 5, il s'agit « **d'autonomiser les femmes** » et de faire reconnaître, au-delà de la lutte contre les discriminations, leur rôle incontournable dans tout processus de développement. Par exemple, à l'échelle mondiale, les femmes ne représentent que 13% des propriétaires agricoles et elles sont souvent écartées des décisions qui concernent l'avenir des exploitations sur lesquelles elles travaillent. Dans de nombreux pays, leur accès à l'emploi non-agricole est rendu difficile par l'actuelle organisation sociale. La communauté internationale se mobilise pour assurer **l'accès des filles à l'éducation de base et à la formation professionnelle**, mais il y a à cet égard beaucoup à faire grâce aux programmes de coopération décentralisée. L'AFCCRE a mené une étude en 2017 sur les moyens de promouvoir l'égalité femmes-hommes par une approche de genre dans la coopération décentralisée, Platforma en a fait une de ses priorités dans un travail de 2018, et la DAECT a lancé en mars 2020 une carte interactive sur ce thème (voir 8.2. Genre, [page 58](#)).

2.7 Filières économiques

L'approche par filière et métier est une caractéristique majeure des programmes de coopération économique décentralisée, particulièrement dans le monde agricole et rural ou les territoires de montagne, familiers de cette démarche. Le concept, qui joue un rôle important dans la thématique du développement local, permet de mettre en œuvre le développement solidaire et responsable, avec une prise en compte des traditions et savoir-faire locaux.



Les projets portent le plus souvent sur la structuration de la chaîne de valeur

(production, stockage, transformation, commercialisation...) et sur la mise en commun des moyens de promotion (des produits, procédés, appellations, durabilité des produits, commerce équitable...), mais peuvent aussi déboucher sur la commercialisation de la production sur le marché européen. Le conseil régional de Bretagne a ainsi travaillé sur la structuration d'une filière cotonnière biologique en coopération avec l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), en intégrant des industriels bretons de la filière textile qui se sont engagés sur des contrats à moyen terme renouvelables.

2.8 Numérique

Le numérique est devenu un élément central du progrès économique, mais aussi un instrument au service de la démocratie notamment locale. La CNCD s'est dotée en 2016 d'un groupe de travail qui a élaboré un rapport : « [Vers un modèle français des villes intelligentes partagées](#) » (2018). Celui-ci souligne la spécificité de l'approche française de la « ville numérique », centrée autour du citoyen-usager et préoccupée de développement durable et d'inclusion sociale. La crise du COVID 19 a donné un coup d'accélérateur à la mise en place de communications citoyennes par voie numérique.

De nombreux acteurs sont impliqués à travers plusieurs initiatives concernant l'international.

L'association « Villes internet », qui a aidé à la rédaction du rapport, tient à jour un [atlas](#), dans lequel elle a répertorié les projets menés par 39 collectivités territoriales françaises avec 67 collectivités étrangères. Elle a mis en place une labellisation et une remise de prix annuelle.

Le **Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT)** a créé un groupe de travail « transition numérique ».

L'association **France Urbaine** a constitué un dossier sur le thème « [villes, numérique et innovation sociale, expériences françaises](#) » qu'elle a présenté lors du Salon Smart City Expo World Congress de Barcelone en novembre 2019.

L'association **EUROCITIES** (dont fait partie l'Eurométropole de Lille) a présenté, à l'occasion du CITIES Forum de Porto les 30/31 janvier 2020, une déclaration conjointe en vue de promouvoir la transition numérique durable dans les villes et collectivités de l'UE.

La DG Connect de la Commission européenne prépare un rapport en vue d'un label européen des « smart cities ».

L'ambassade de France à Ryad prévoit d'organiser en mars 2021 un voyage en **Arabie saoudite sur le thème des « smart cities » et de la ville durable** : voir [page 118](#), rubrique géographique 11.5 consacrée à l'Arabie saoudite.

3 ENVIRONNEMENT

3.1 Agriculture et alimentation

La coopération décentralisée réserve une place importante aux questions agricoles et alimentaires vues sous l'angle du soutien aux exploitations familiales, de l'installation des jeunes agriculteurs et de la promotion de filières maîtrisées par les communautés rurales, souvent dans une perspective de commerce équitable et parfois de labellisation des produits. Cela correspond aux ODD 1, 2, 11 et 17. Pour la seule Afrique, 105 actions concernent directement le secteur agricole et rural, soit 7% des projets. Cette démarche a été facilitée par la participation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et un partenariat déjà ancien de la DAECT avec la FAO. Un AAP commun a été lancé en 2018 et 2019 sous le titre « Alimentation et agriculture durables ». Les collectivités territoriales sont des acteurs fondamentaux pour assurer une transition vers une alimentation suffisante, de qualité, diversifiée et accessible à tous, à travers leur rôle dans la planification foncière et urbaine, la restauration scolaire et collective, la régulation des marchés, l'éducation, etc. Les principales actions des projets lauréats ont concerné la structuration et la diversification des filières de production locale, la sensibilisation à l'agro-écologie, la formation pour les jeunes agriculteurs et l'aide à l'installation dans les zones rurales.

La prise en compte de l'alimentation dans les politiques territoriales est au centre du programme « clés en main » proposé par l'association « Terres en villes ». En copilotage avec l'association Let's Food et avec l'appui de la Chaire UNESCO Alimentation du monde, de la Ville et de la Métropole de Grenoble ainsi que Montpellier Méditerranée Métropole, Terres en villes s'engage à accompagner et guider les collectivités françaises pour construire des coopérations en faveur de systèmes alimentaires territoriaux et durables (sensibilisation, appui aux coopérations engagées, étude de préfiguration).

PROGRAMME

« clés en main »

- **Villes de destination :** Sfax (Tunisie), Fès (Maroc)
- **Thématiques :** agriculture périurbaine, plan territorial d'alimentation
- **ODD :** 2
- **Porteur :** association Terres en villes
- **Coordonnées :** Marc Nielsen, directeur marc.nielsen@terresenvilles.org
- **Budget à prévoir pour une collectivité adhérente :** entre 3 000 et 6 000 euros

Pour ce qui est des politiques alimentaires urbaines, on notera que 159 villes dont sept françaises ont adhéré au **Pacte de Milan (2015)**.

France Urbaine a conduit une étude sur des stratégies alimentaires et les projets les plus innovants de l'agriculture urbaine et périurbaine en 2018 qui permet de repenser le système alimentaire à l'échelle internationale, intégrant les aspects économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, éducatifs, et culturels. Une publication a été effectuée en juin 2020 sur les « Villes et Alimentation en période de pandémie » avec l'expérience de 30 villes françaises. Un livret « Agriculture et Alimentation » ; réalisé avec Résolis et le PFVT sur les initiatives développées par les territoires avec des recommandations, a été présenté au « Forum Mondial Urbain ».

3.2 Biodiversité

La biodiversité et la lutte contre la désertification (cf. le Sommet de Ouagadougou, 2019, « Terre, biodiversité et climat ») sont des thèmes très présents dans les AAP du MEAE, qu'ils soient généralistes ou bilatéraux (v. appel franco-mexicain de 2015). L'AFD soutient également des projets de la sorte. **La DAECT a publié, avec l'UICN France, un Rapport d'orientation sur cet enjeu majeur en 2015** appelant à un renforcement de la présence des collectivités territoriales, vœu qui a été suivi d'effet. D'ores et déjà, 31% des dépenses d'APD des collectivités françaises sont considérées comme ayant un effet majeur ou significatif au regard de ce « marqueur ».

La situation sanitaire inédite que nous traversons actuellement souligne encore plus la nécessité de prendre en compte la biodiversité dans nos modes de vie pour éviter l'émergence de nouvelles maladies infectieuses épidémiques. La lutte contre la destruction des habitats naturels, le commerce et la consommation d'animaux sauvages exotiques ou toutes autres perturbations engendrant des déséquilibres écologiques doivent être au cœur des plans d'action de nos territoires.

Le Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), officiellement programmé du 7 au 15 janvier 2021 à Marseille (Parc Chanot), doit être une occasion de valoriser les expériences de coopération réussies en la matière. Le congrès sera suivi de la COP15 Biodiversité en Chine et permettra d'adopter le nouveau cadre mondial de la biodiversité pour les dix prochaines années. Ces deux événements internationaux, en France et en Chine, sont une opportunité exceptionnelle de fixer un cap ambitieux et des mesures opérationnelles pour protéger la nature.

3 ENVIRONNEMENT

Plusieurs parcs naturels régionaux (qui sont des intercommunalités) sont impliqués dans des coopérations internationales sur ce thème.



Le parc national régional (PNR) du Massif des Bauges est partenaire de la région de Béni-Mellal Kénifra porteuse du Géoparc M'Goun. Le PNR Massif des Bauges l'a appuyée dans la création en 2019 du réseau africain des Géoparc de l'UNESCO. Les deux partenaires ont en commun d'être des secteurs de montagne isolés. Ils mettent en œuvre des actions conjointes visant au développement durable, en valorisant les activités traditionnelles dans les vallées de montagne : création d'une filière lait avec production fromagère d'auto-subsistance ; soutien aux coopératives artisanales ; accompagnement des opérateurs pour un géotourisme durable, mobilisation collective pour œuvrer en commun dans le but de développer le territoire sous l'égide de l'UNESCO Géoparc... La coopération croisée a permis notamment au PNR Massif des Bauges d'intégrer l'expérience du massif de M'Goun en matière de réchauffement climatique qui impacte, de manière décalée, les deux régions. Des échanges pédagogiques ont lieu entre les élèves des deux territoires.

La **Fédération des parcs naturels régionaux de France**, avec la contribution de la DAECT, assure un rôle d'ingénierie (conseil, supports, communication, capitalisation) auprès de nos partenaires internationaux désireux d'engager les démarches de gestion durable et concertée de leurs territoires sur le modèle des parcs naturels régionaux français et aide à l'implication des PNR français dans la coopération internationale.

CONTACT



Katy Monnier
chargée de mission international
kmonier@parcs-naturels-regionaux.fr

De même, l'**association COFOR International** (communes forestières) vient en soutien des communes africaines, pour l'essentiel, en matière de protection et valorisation forestière.

CONTACT



Yves Lessard
directeur
yves.lessard@outlook.fr

3.3 Lutte contre le changement climatique

Ce thème, traité en liaison avec l'environnement et le thème générique du développement durable, inspire de nombreuses coopérations décentralisées.

La DAECT, en partenariat avec la délégation pour les relations avec la société civile (CIV), a confié à l'association **Climate Chance** un travail de recensement et de mobilisation des acteurs non-étatiques dans leur diversité, y compris les collectivités territoriales, pour faire émerger de nouvelles formes de coopération dans la lutte contre le changement climatique.

CONTACTS



Ronan Dantec
sénateur, président de **Climate Chance**

Romain Crouzet
directeur des programmes
romain.crouzet@climate-chance.org

Un **rendez-vous annuel, le Sommet Climate Chance**, permet de réunir les coalitions thématiques et de porter aux COP Climat suivantes les messages et feuilles de route adoptés.

Avec le soutien de Platforma, l'AFCCRE a publié en 2017 un guide des coopérations climat des collectivités territoriales européennes. Ce « **Panorama des outils européens** » vise à valoriser la contribution des partenariats et des coopérations entre collectivités territoriales pour mettre en œuvre l'Accord de Paris de 2015.

La COP 26 de Glasgow reportée en 2021 ainsi que le « One Planet Summit », qui aura lieu à Marseille lors du congrès de l'UICN en 2021, sont des rendez-vous importants pour faire valoir les coopérations et l'action concrète des acteurs non-étatiques.

4 FRANCOPHONIE

La coopération décentralisée avec des partenaires étrangers se pratique souvent dans la langue de Molière. Des pays francophones tels que le Sénégal, Madagascar, Haïti, le Burkina Faso, sont ceux vers lesquels s'orientent un grand nombre de collectivités territoriales françaises pour des partenariats de coopération décentralisée.

La Francophonie incarnée par des institutions, au premier rang desquelles l'OIF, regroupe 88 pays membres, associés ou observateurs, et plus de 135 millions de femmes et d'hommes qui utilisent quotidiennement cette langue que nous avons en partage et qui permet de véhiculer certaines de nos valeurs. La Francophonie se décline à travers des coopérations de tous types (culturelles, universitaires, parlementaires, et plus récemment économiques) mais aussi entre collectivités territoriales par le biais d'associations dédiées. Il existe des associations de collectivités territoriales dédiées au cadre de la Francophonie : l'**Association internationale des maires francophones (AIMF)** et l'**Association internationale des régions francophones (AIRF)** : voir [page 33](#)).

La langue que nous avons en commun facilite les échanges, que ce soit au niveau des citoyens de part et d'autre, ou des agents territoriaux. **Vos agents territoriaux n'ont pas besoin de maîtriser une langue étrangère pour permettre à votre collectivité de nouer des contacts et mettre en œuvre des projets de coopération à l'international.**

Cela étant, il serait dommage de perdre des occasions de coopérer avec des pays non francophones, porteurs d'opportunités que ce soit en matière culturelle, économique ou d'innovation. Les coopérations avec des collectivités des autres pays européens, avec le Japon, la Chine, la Corée, des pays de l'Afrique anglophone ou lusophone, avec l'Amérique latine et tant d'autres, sont aussi possibles et souhaitables. Ce sont notamment **de bonnes occasions de favoriser l'apprentissage des langues par les citoyens et les agents territoriaux. Les cours de langue pour ces derniers, en lien avec la mise en œuvre d'un projet de coopération** sont éligibles à un cofinancement dans le cadre des AAP de la DAECT.

5 GOUVERNANCE LOCALE

La gouvernance locale représente le **cœur de métier des collectivités territoriales**. C'est un sujet sur lequel elles détiennent une légitimité particulière, que ne sauraient avoir au même degré les organisations de la société civile ou les cabinets conseil.

Vision d'ensemble, organisation, gestion des personnels, efficacité des procédures, finances locales, gestion d'une procédure de marché public, planification stratégique, sont autant de sujets où l'expérience des partenaires permet de gagner du temps et de l'efficacité. Tous les projets soutenus par la DAECT ou l'AFD ont, à des degrés divers, des liens avec la gouvernance. Les partenariats de coopération décentralisée permettent des **échanges « de pair à pair »** entre élus et/ou entre agents territoriaux. Ce **« renforcement de capacités »** est très demandé par les collectivités dans de nombreux pays partenaires, surtout quand il s'agit de mettre en œuvre une décentralisation récente. C'est notamment le cas en Tunisie (Lab'Baladiya, voir à la rubrique géographique 11.11 sur la Tunisie, page 122) ou au Maroc (actions de formation, pour accompagner la « régionalisation avancée », portées par Régions de France et le conseil régional d'Occitanie, voir rubrique 11.9 sur le Maroc, page 118).

PROGRAMME EXPE-CT

La DAECT développe un programme spécial, dénommé **EXPE-CT**, dont l'objectif est de **promouvoir les compétences à l'international et les savoir-faire des collectivités françaises et de leurs opérateurs**, de développer les coopérations décentralisées dans les pays où les collectivités sont peu présentes, de répondre aux demandes de coopération des collectivités territoriales étrangères.

Une labellisation thématique sur un ou deux savoir-faire particuliers pour lesquels l'expertise de la collectivité territoriale ou groupement est reconnue est proposée. EXPE-CT (qui succède aux programmes PACT 2 et PACT 3) permet de prendre en charge une ou deux missions de courte durée (une semaine) dans la collectivité territoriale étrangère demanderesse, en accord avec l'ambassade dans le pays concerné. La labellisation peut être accordée à tout moment sur présentation d'un dossier.

EXPE-CT représente une possibilité de pratiquer une action internationale sous une forme souple et peu coûteuse, tout en contribuant au rayonnement de sa propre collectivité et de la France.

CONTACT | DAECT



Anne-Marie Reingold

anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr

La gouvernance locale devient l'objet même de la coopération dans le cas des **programmes de soutien à la mise en place de la décentralisation et de formation lancés par les bailleurs de fonds** dans de nombreux pays notamment africains.

Rendre l'expertise territoriale française plus présente et plus visible à l'étranger

L'expertise territoriale fait l'objet d'une forte demande au niveau mondial, avec la montée en puissance des besoins en formation ou en accompagnement technique dans le cadre des processus de décentralisation et des nouvelles compétences dévolues aux collectivités locales. L'attente des bailleurs et des pays partenaires de la France vis-à-vis des savoir-faire des collectivités françaises et de leurs experts est forte. Expertise France et les organismes qui l'ont précédée sont engagés depuis de nombreuses années pour répondre à ces attentes et valoriser le savoir-faire des collectivités territoriales. La DAECT a créé en 2011 un dispositif « PACT2 » puis « PACT3 » et à présent « EXPE-CT », répondant à la même préoccupation. Il est cependant nécessaire, aujourd'hui, de monter en puissance et de mettre en relation l'offre et la demande de manière plus organisée et à plus grande échelle. La CNCD travaille sur ce sujet.

L'**initiative d'Articulation des Réseaux Territoriaux (ART) du PNUD**, partenaire de la DAECT, a été lancée en 2005 afin de renforcer le rôle des gouvernements locaux et régionaux en tant que partenaires au développement et en tant qu'agents essentiels de leurs programmes de gouvernance locale et de développement local. ART incarne le volet partenariat du PNUD pour l'appui à la gouvernance locale et de développement local, et dispose de ce type de programmes dans de nombreux pays. La DAECT encourage les collectivités territoriales françaises qui ont des actions sur une même zone qu'un programme du PNUD à s'inscrire dans le dialogue déjà en cours entre le PNUD et les multiples acteurs de la gouvernance locale dans le pays concerné. Pour cela, il est nécessaire de prendre attache avec la DAECT.

CONTACT | DAECT



Marie Rodriguez

marie.rodriguez@diplomatie.gouv.fr

Le PNUD co-organise par ailleurs chaque année avec des autorités locales des rencontres mondiales sur des thématiques de la gouvernance locale. Le **Forum mondial du développement économique local** (évoqué dans la rubrique 2.4 « Développement économique local » de ce guide, voir page 47) et le **Forum Villes de Paix** sont par exemple des événements récurrents. Réunissant autorités locales, organisations internationales et acteurs du développement civils et privés, ces forums constituent des plateformes ouvertes de réflexion et de dialogue multi-acteurs et permettent de nouer des partenariats concrets face à des problématiques communes.

6 JEUNESSE

Les collectivités territoriales, françaises et étrangères, portent une attention particulière à leurs jeunes, pour leur donner les meilleurs atouts en termes d'insertion sociale et professionnelle. Leur ouverture au monde et leur participation à des actions de coopération sont des opportunités qui accroissent leur expérience humaine et élargissent le champ de leurs possibles. Les jeunes de tous les pays sont, en outre, des acteurs incontournables dans la réalisation de l'Agenda 2030, en tant que citoyens, acteurs économiques et dirigeants de demain, d'autant plus que le monde connaît une des générations de jeunes les plus importantes de son histoire.



La ville de Colomiers en Haute-Garonne (39000 habitants) accompagne la commune de Victoriaville au Québec, dans la création d'un espace de participation citoyenne dédié à la jeunesse. Les deux collectivités ont mis en place un dispositif de « jobs d'été » réciproques permettant aux jeunes de bénéficier d'un échange professionnel et interculturel.

La DAECT est depuis 2015 porteuse chaque année d'un AAP consacré à la jeunesse. Les six AAP déjà mis en œuvre ont permis le financement de 86 projets lauréats, ainsi que la mobilité de plus de 1 300 jeunes. La DAECT a pour partenaires le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ); le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), ainsi que France Volontaires, l'Agence du service civique, l'Agence Erasmus + Jeunesse et Sport, et enfin la Fondation Schneider Electric. En effet, les projets de coopération décentralisée proposés par les collectivités territoriales engagent le plus souvent les compétences et la participation financière de l'un ou plusieurs de ces partenaires. Selon leurs besoins, les collectivités territoriales pourront, au moment de la conception des projets, prendre utilement attache avec ces différents partenaires, dont les coordonnées figurent dans les dernières pages du règlement de l'AAP jeunesse. Il existe aussi des chargés de mission régionaux de l'opérateur [France Volontaires](#).

CONTACT | DAECT



Marie Rodriguez
marie.rodriguez@diplomatie.gouv.fr

À noter, également, le volontariat franco-allemand des territoires permettant aux collectivités jumelées d'échanger des jeunes volontaires dans le cadre du service civique (voir rubrique 9.1 sur l'Allemagne, page 99).

CONTACT



Laura Bloeur
 conseillère jeunesse de Cités Unies France
l.bloeur@cites-unies-france.org

Des groupes thématiques « jeunesse » existent, au niveau régional, dans la plupart des **RRMA**.

6.1 Éducation

L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) est un facteur d'ouverture culturelle concernant tous les publics, mais elle peut être inculquée aux plus jeunes dès l'école, en lien avec les autorités pédagogiques.

Les « **appariements scolaires** » sont une forme de coopération facile à mettre en œuvre, de manière autonome ou en complément d'un partenariat développé par ailleurs. Les « **tandems solidaires** » permettent à des élèves de participer activement à un projet de citoyenneté et de solidarité internationale, grâce au partenariat entre une association de solidarité internationale et un établissement scolaire, avec l'implication de l'académie. Il en existe aussi bien dans les établissements d'enseignement général que dans ceux d'enseignement agricole. Cette formule éprouvée est pratiquée dans de nombreuses régions. **Prendre contact avec le RRMA** de votre région.

La coopération éducative, notamment dans les domaines technique, professionnel, agricole et hôtelier, peut être aussi un thème de coopération en soi ou le volet d'un projet plus vaste de coopération décentralisée, spécialement dans les pays francophones où l'usage d'une langue en partage facilite les choses, dans le respect des programmes et priorités du pays de destination. L'AAP « **Jeunesse** » de la DAECT comporte un volet « **éducation de base** » pour soutenir des

6 JEUNESSE

projets menés par des collectivités partenaires, facilitant l'accès (notamment des filles) à l'enseignement, ou permettant la création et/ou le renforcement de l'offre d'enseignements et d'activités éducatives.



Le conseil départemental de la Seine-Maritime et la ville de Chambéry

coopèrent avec la communauté de communes de Bam et la commune de Ouahigouya au Burkina Faso. Le projet permet notamment l'accueil et l'accompagnement de deux jeunes Burkinabés qui participent à des projets de sensibilisation et médiation dans les écoles (intervention sur les droits des enfants, etc.). Le projet vise également l'amélioration de l'accès à l'éducation des enfants de déplacés au Burkina Faso.

6.2 Emploi des jeunes

La création d'emplois pour les jeunes peut être un objectif intégré de manière directe à un projet de coopération, quel qu'en soit le thème dominant.

Les coopérations décentralisées peuvent aussi, de manière plus indirecte, contribuer à l'objectif poursuivi en renforçant l'employabilité des jeunes, à travers la formation professionnelle ou la mobilité des jeunes.



La ville de Nice coopère avec Phnom Penh, permettant ainsi aux jeunes apprenties coiffeuses du CFA de Nice d'échanger leurs savoir-faire respectifs avec les apprenties cambodgiennes.



Montreuil-sous-Bois a mis en place un service civique destiné aux jeunes Maliens du cercle de Yélimané, avec une proposition d'emploi tremplin d'un an à leur retour dans leur pays d'origine en partenariat avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

6.3 Étudiants

Cinquième pays d'accueil d'étudiants internationaux avec 358 000 étudiants étrangers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2019, la France et ses territoires attirent. Cette attractivité est source de développement économique pour le pays, avec 4,7 milliards d'euros dépensés par ces étudiants (tourisme, hébergement, restauration, etc.). Chaque région peut en tirer profit pour sa propre notoriété, son attractivité économique et touristique, son rayonnement. Toutefois, les étudiants étrangers sont inégalement répartis sur le territoire, avec plus de 50 %

d'entre eux concentrés dans trois régions : Île-de-France (35 %), Auvergne-Rhône-Alpes (13 %), Occitanie (9 %).

En 2018, l'opérateur Campus France a élaboré, sur mandat de la DAECT et en partenariat avec celle-ci, Régions de France et France Urbaine, un Observatoire territorial de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs. En rassemblant des données, éparses et inédites jusqu'ici, il s'agissait de fournir aux territoires les outils d'analyse nécessaires pour définir leur stratégie et exploiter le potentiel que représente la présence d'étudiants et chercheurs étrangers, ainsi que l'envoi à l'étranger d'étudiants et chercheurs français. Une seconde édition de cet Observatoire est en cours d'élaboration, la parution est prévue en 2021.

6.4 Formation professionnelle

L'AAP jeunesse de la DAECT comporte un volet « **formation professionnelle** ». Il soutient la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle, mais aussi des enseignants et formateurs, ainsi que la coopération entre établissements de formation.



La commune d'Arnage dans la Sarthe

(5 500 habitants) a mis en place en 2017/2019 un projet trilatéral avec les communes de Zerkten (Maroc) et Sakoïba (Mali) en matière de formation professionnelle dans le secteur de la jeunesse (BAFA) et de l'entrepreneuriat agricole (coopérative agricole). La plus-value d'une expérience internationale dans le cursus de formation professionnelle des jeunes est d'autant plus intéressante lorsqu'elle est qualifiante.

Il peut aussi soutenir une mobilité pour de jeunes demandeurs d'emploi dans l'année qui suit la fin de leur cursus de formation professionnelle.

Cet AAP concerne aussi les **projets entretenant une dynamique d'échange, de création et/ou de renforcement d'offres de formation professionnelle sur les territoires** : échanges sur la mise en œuvre de la politique publique de la formation professionnelle (gouvernance de la formation professionnelle, travail en lien avec les partenaires sociaux et les acteurs du territoire, gestion des établissements et de leur animation dans les territoires, etc.), structuration des offres de formation (curriculum, matériels pédagogiques, e-formations, projets d'établissement...).

6.5 Mobilité

À l'instar des mobilités organisées par l'OFAJ ou l'Office franco-québécois pour la jeunesse, les mobilités offertes aux jeunes, même courtes, constituent une chance d'enrichissement au niveau personnel, particulièrement précieuse pour ceux d'entre eux ayant peu d'opportunités économiques ou sociales. Les mobilités plus longues, de quelques semaines ou plusieurs mois, dans le cadre de volontariats, services civiques ou encore Erasmus constituent en elles-mêmes des formations voire des expériences professionnelles accroissant les chances de trouver un emploi durable.

La mobilité des jeunes peut être l'élément central du projet de coopération décentralisée, à présenter au titre du **volet « jeunesse et volontariat » de l'AAP jeunesse de la DAECT**.

Elle peut aussi être intégrée dans des projets de coopération plus complexes, comme lorsque ceux-ci prévoient l'envoi de jeunes dans la collectivité étrangère partenaire, par exemple en tant que **« volontaires de solidarité internationale » (VSI)** pour contribuer au bon déroulement de son action de coopération. Le volontariat de solidarité internationale est le principal dispositif de volontariat associatif soutenu par le MEAE. Les volontaires ont souvent un profil qualifié, ils partent sur des missions longues — d'un à six ans —, et apportent de manière significative des compétences sur le terrain. Chaque année, près de 2000 VSI participent à des actions de solidarité internationale dans une centaine de pays. Les frais de formation, la couverture sociale et médicale, sont assurés par les aides du MEAE auprès des associations agréées pour l'envoi de volontaires. Les frais logistiques (transport, logement) et l'indemnité mensuelle des volontaires se répartissent par convention entre les partenaires (collectivités territoriales, association d'envoi ou partenaire d'accueil).

Les renseignements sur les différentes formes de mobilité, individuelle – service civique, VSI, volontaire du Corps européen de solidarité –, ou collective – projets communs de solidarité internationale dans le cadre de séjours d'échanges interculturels entre groupes de jeunes [dispositifs Jeunesse et solidarité internationale (JSI) et Ville, vie, vacances et solidarité internationale (VVV-SI)...] peuvent être recueillis auprès de [France Volontaires](#) (plateforme du volontariat français).



Le conseil régional de Centre-Val de Loire

a développé un projet de service civique international **en réciprocité**. Le projet a généré une dynamique collective d'engagement du territoire et de l'international aussi bien en France qu'à l'étranger (Maroc, Mauritanie, République tchèque et Allemagne) : huit jeunes Français et neuf volontaires des pays partenaires ont bénéficié d'une mobilité.

7 RISQUES (PRÉVENTION ET GESTION)

Dans le monde entier et quelle que soit l'organisation administrative des différents pays, les autorités territoriales ont vocation à prévenir et traiter les risques, dans une approche de proximité et d'écoute des besoins de leurs populations.

La prévention ou la gestion des risques naturels (inondations, tremblements de terre, éruptions volcaniques, avalanches...) ou industriels (explosions, incendies, pollutions chimiques et biologiques) nécessitent la mise en place de **plans** pour lesquels les capacités d'anticipation et d'organisation des responsables locaux sont particulièrement mises à contribution. La mise en réseau et la coopération internationale permettent de bénéficier d'expériences extérieures.



L'Alliance de villes euro-méditerranéennes de culture (AVEC) a travaillé sur la prévention et la gestion des risques urbains, notamment sur la prévention des zones inondables et plus particulièrement au service des musées, en établissant une démarche méthodologique pour aider, améliorer ou réaliser les plans de sauvegarde. Cela a été le cas avec le Musée de la Camargue ou avec la ville de Genève.



Le réseau des « Villes Seveso » (1300 sites sont classés à ce titre en France) a accumulé une très sérieuse compétence pratique sur les risques industriels.



Le conseil départemental de la Gironde coopère avec la ville de Niš en Serbie sur un échange de compétences entre les pompiers serbes et français.

Le changement climatique génère des situations de crise chroniques ou récurrentes (sécheresse, « épisodes cévenols ») où la capacité des collectivités à affronter la transition est mise à l'épreuve.

PROGRAMME

mutualisable proposé par l'AVITEM

En Algérie, le projet « Ksar Tafilelt » ouvre la voie pour montrer qu'il est possible de développer des écocités résilientes dans des milieux désertiques ou arides, malheureusement appelés à s'étendre sous l'impact du réchauffement climatique.

→ voir rubrique 11.4 consacrée à l'Algérie, page 117. 

La crise du COVID 19 souligne encore, s'il en était besoin, les responsabilités que, en complémentarité avec celles exercées par l'État, les collectivités territoriales sont amenées à prendre, en réponse aux attentes des citoyens.

8 SOCIÉTÉ

8.1 Culture

Presque toutes les **conventions de partenariat de coopération décentralisée** comportent un volet culturel (échange d'expositions et de spectacles, résidences d'artistes, formations croisées aux métiers artistiques, réflexions communes sur le patrimoine, bourses...), avec une implication fréquente des **diasporas** qui, ainsi, peuvent mettre en valeur leur double identité culturelle. L'Institut français, opérateur du MEAE, constitue un point d'appui appréciable sur tous ces aspects de coopération.

En 2009, l'Assemblée des départements de France a publié, avec le soutien de la DAECT, un document intitulé « La coopération décentralisée pour l'action culturelle » dans la perspective de fournir des argumentaires et une méthodologie. En 2013, CUF a organisé un colloque « Culture et action internationale des collectivités territoriales » et depuis lors, les manifestations de référence se sont multipliées, ainsi que les cycles de formation spécialisés.

Outre les aspects humains et le caractère fécond des échanges entre artistes et professionnels des arts visuels et des arts de la scène, **la culture est un outil de développement local** et permet à un territoire de développer un secteur économique et de créer des emplois. Le soutien aux **industries culturelles et créatives** renforce l'employabilité des jeunes et ouvre de nouveaux débouchés en lien avec l'innovation.

CONTACT | DAECT



Armelle Guyomarch

armelle.guyomarch@diplomatie.gouv.fr



Le projet « Éclosions urbaines », lancé par Cergy-Pontoise et Porto-Novo au Bénin en 2014, a pour objectif de réhabiliter et de valoriser les places traditionnelles vaudoues de Porto-Novo, qui structurent le tissu urbain de la ville historique. Les interventions portent sur la réfection des temples avec l'intervention d'artistes contemporains, l'assainissement, l'approvisionnement en eau des fontaines publiques, l'installation de petits espaces marchands et l'organisation de parcours touristiques. En 2019, huit places ont été réhabilitées. Des supports multimédias, comprenant des visites interactives en immersion 3D des places réhabilitées, sont en libre accès sur internet (www.eclosions-urbaines.com).



Dans sa coopération avec la ville cubaine de Santiago, la commune martiniquaise du Lamentin (16 000 habitants), à travers les ADELANTE 2.0 et LEKOL ART, a introduit durablement la pratique artistique, culturelle et linguistique dans six de ses crèches et dix de ses écoles.

PROGRAMME

« clés en main » proposé par l'AIMF

pour la réhabilitation et la programmation du Cercle culturel de Poto Poto, bâtiment emblématique de la vie culturelle de Brazzaville, capitale de la République du Congo. Il s'agit de la première réalisation d'une rénovation urbaine du quartier, axée sur les industries culturelles et créatives.

→ Voir, rubrique géographique consacrée au Congo, page 80.

8.2 Genre

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un **Objectif de développement durable à elle seule (ODD 5)** et **contribue aux autres ODD de manière transversale**. Les collectivités territoriales, institutions publiques de proximité, sont des acteurs majeurs pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité pour les territoires et les citoyens et les citoyennes. Les collectivités françaises sont particulièrement engagées sur leur territoire en faveur de l'égalité : plus de 260 d'entre elles sont signataires de la **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**.

8 SOCIÉTÉ

Avec le soutien de Platforma, l'AFCCRE a édité en 2017 un guide intitulé « Promouvoir l'égalité femmes-hommes : vers une approche de genre dans les projets de coopération décentralisée », dont l'objectif est d'encourager les collectivités territoriales à intégrer systématiquement la question du genre dans leurs projets de développement à l'international. Ce guide doit prochainement se décliner sous forme de formation en ligne.

CONTACT



Valérie Loirat
cheffe de projet à l'AFCCRE
valerie.loirat@afccre.org

En 2019, 279 millions d'euros consacrés à l'aide publique et au développement par les collectivités territoriales françaises ont eu un impact positif sur l'égalité entre les femmes et les hommes (marqueurs 1 et 2).

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes 2020, la DAECT a lancé une carte interactive afin de promouvoir la coopération décentralisée qui œuvre à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette carte recense de nombreux projets à l'international, de l'autonomisation économique des femmes au Mali à la formation en santé et droits sexuels et reproductifs en Mongolie. Ces projets sont répartis en quatre grandes thématiques :

- autonomisation économique ;
- droits et santé sexuels et reproductifs ;
- lutte contre les violences faites aux femmes ;
- promotion des droits des femmes.

CONTACT | DAECT



Pauline May
pauline.may@diplomatie.gouv.fr

Tous les AAP lancés par la DAECT comprennent un « marqueur genre », conforme aux prescriptions internationales, en particulier à celles du CAD de l'OCDE. Il s'agit d'une grille à trois positions (2, 1 ou 0), selon qu'une action a pour objet principal de mettre en œuvre l'égalité entre les femmes et les hommes (2), y contribue de manière significative sans en être l'objet principal (1) ou a une incidence négligeable (0). Il est important de renseigner ce marqueur qui permet de mieux prendre conscience de l'impact des projets sur cette question et de mieux les mettre en valeur.

La plateforme Genre et Développement créée par le ministère des Affaires étrangères en 2006 favorise la concertation, l'échange de pratiques et le suivi des politiques et initiatives en matière de genre (égalité femmes-hommes) et développement entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile française. Ce forum ouvert rassemble différentes familles d'acteurs impliqués : pouvoirs publics et élus, institutions de développement, ONG, associations de solidarité internationale issues des migrations, associations féministes, collectivités territoriales, milieux de la recherche et universitaires.

CONTACT



coordination@genre-developpement.org

8.3 Inclusion sociale

La coopération décentralisée peut donner l'occasion, notamment par le biais du volontariat, d'intégrer des catégories de citoyens habituellement peu sollicités dans la vie institutionnelle et économique des collectivités, ici et là-bas, dans des projets concrets qui les valorisent et leur permettent ensuite de faire valoir cet acquis dans leur parcours professionnel et associatif.



Hérouville-Saint-Clair dans le Calvados

(22 460 habitants) et sa ville partenaire Ahfir (Maroc) soutiennent ensemble la structuration et la professionnalisation de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment les enfants, avec la formation d'éducateurs spécialisés.

Les **départements** sont, en raison de leurs compétences en interne, particulièrement inspirés par cette thématique dans leurs projets de coopération. C'est pour contribuer à l'appropriation de la démarche ODD concernant le développement humain par

les collectivités françaises que l'ADF a lancé, en 2013, la démarche TERRINCLUS, sur la coopération internationale entre territoires dans le domaine de l'inclusion économique et sociale.



TERRINCLUS permet de valoriser l'expertise

des départements français dans le secteur de l'action sociale, compétence première des départements, en mettant en lumière des initiatives innovantes, comme le projet ANIMATERRE du conseil départemental de Savoie avec Bignona au Sénégal et Dessalines en Haïti, ou encore la participation citoyenne dans la définition des projets de coopération du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle au Pérou et en Équateur, et la mobilisation du conseil départemental des jeunes de l'Aude dans le cadre de la coopération avec Sousse en Tunisie.

8.4 Migrations

Les collectivités territoriales sont, par nature et en raison de leurs compétences légales, en prise directe avec les phénomènes humains résultant des migrations. Une partie souvent notable de leur population en est issue, constituant des **diasporas** de diverses générations soucieuses de l'amélioration de la situation de leurs compatriotes restés au pays. C'est souvent là l'origine de l'inclination d'une collectivité pour un partenariat avec tel ou tel pays.

Les collectivités françaises travaillent souvent avec les associations représentant les migrants de leur propre territoire ou s'intéressant à leur cause, par des subventions ou en les associant à des projets (choix du partenaire en fonction des régions d'origine des migrants). Elles ont aussi la possibilité de dialoguer avec des **plateformes nationales, comme le FORIM**.

Depuis 2016, le CAD de l'OCDE admet que soit **comptabilisé dans l'APD déclarée par les collectivités territoriales l'effort souvent conséquent qu'elles fournissent pour assister les réfugiés (dont les mineurs isolés)** présents sur le territoire français depuis moins de 12 mois. Peuvent aussi être comptabilisées les bourses versées à des étudiants étrangers, originaires des pays éligibles à l'APD, afin de faciliter leur venue en France dans le cadre de leurs études supérieures. Le volet « aide aux réfugiés » de l'APD déclarée par les collectivités territoriales au titre de 2019 représentait 70,4 millions d'euros, contre 66,4 millions d'euros déclarés au titre de 2018 et 50 millions d'euros au titre de 2017.

L'engagement des collectivités territoriales françaises ne se traduit pas uniquement par la politique d'accueil mise en œuvre localement, mais il s'exprime aussi à travers leurs **coopérations décentralisées**. À cet égard, l'ADF finance actuellement **une étude sur l'action internationale des collectivités françaises dans le domaine des migrations**. Elle doit permettre de mieux connaître les initiatives des collectivités, notamment celles menées avec les associations de la diaspora, d'identifier leurs besoins et attentes en matière d'accompagnement et définir les modalités de collaboration entre collectivités et AFD sur ce sujet.

8.5 Patrimoine

La référence française en matière de patrimoine est très appréciée au plan mondial, tant au regard des enjeux de **conservation** qu'en ce qui concerne leur **conciliation avec la vie quotidienne des citoyens** et leur **valorisation économique et touristique**. Valeur universelle, les patrimoines, entendus dans leur acception la plus large, constituent un domaine majeur de la coopération, en résonance avec de nombreux autres sujets tels que l'identité culturelle, la gouvernance, la citoyenneté, l'urbanisme, l'environnement, l'attractivité, la formation professionnelle ou encore le développement économique.



Reconnues par l'UNESCO comme villes créatives d'art populaire et d'artisanat, Icheon en Corée du Sud et Limoges ont souhaité partager leur ADN céramique pour mettre en place des projets d'échanges culturels, universitaires, économiques et touristiques. Des actions de coopération sont nées de l'identité créative des deux villes au service de leurs acteurs.

Sites et Cités remarquables de France (projets menés en Macédoine du Nord, en Roumanie, en Croatie, en Bulgarie, au Mali, etc.) ou les **villes du patrimoine mondial de l'UNESCO** sont des partenaires très actifs, prêts à faire profiter de leur expérience, soit dans des réseaux internationaux qu'ils ont souvent suscités, soit en intervenant en soutien à des actions de coopération décentralisée. En 2019, Sites et Cités remarquables a édité, avec la contribution de la DAECT, un guide à l'usage des collectivités, présentant des exemples de coopérations fructueuses. Son objectif est de valoriser la riche expertise des collectivités françaises et internationales sur la thématique des patrimoines et guider les collectivités de toutes tailles et de toutes les régions désireuses de mettre en place des coopérations dont les retombées économiques, culturelles et sociales ont largement été prouvées.

8.6 Sport

Après la Coupe du monde de football féminin en 2019, la France se prépare à accueillir la Coupe du monde de rugby en 2023 puis les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) en 2024. Il ne s'agit pas seulement de préparer les infrastructures et les meilleures conditions d'accueil, mais aussi de **développer un esprit du sport pour tous**, en utilisant le sport pour contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (sport et santé, sport et climat, sport et femmes, sport et inclusion sociale...).

Économiquement, le sport représente 2% du PIB mondial, selon l'OCDE. Des retombées économiques importantes sont possibles pour les collectivités territoriales qui accueilleront des manifestations ou des athlètes à l'entraînement, ainsi que de nombreux touristes en marge des compétitions.

Plusieurs collectivités territoriales ont déjà engagé des coopérations sur des thèmes sportifs ou ont l'intention de le faire.



Issy-les-Moulineaux dans les Hauts-de-Seine

(69 000 habitants) a 14 jumelages et partenariats recensés dont le quartier de Dongcheng à Pékin, Hounslow en banlieue de Londres et Ichikawa près de Tokyo. Les échanges sportifs font partie des projets récurrents avec l'ensemble des partenaires. Grâce aux forts liens d'amitié entre ces villes, des jeunes d'Issy ont pu assister aux JOP de Pékin, de Londres et bientôt à ceux de Tokyo ! En retour, des jeunes des villes jumelles et partenaires seront accueillis à Issy pour les JOP de Paris.



Après avoir travaillé avec la région

Fès-Meknès sur le thème des itinérances douces (vélo, randonnée), le conseil régional de Centre-Val de Loire va désormais appuyer son partenaire, avec le soutien du fonds conjoint franco-marocain, dans le développement du tourisme équestre. Participant au label « Génération 2024 » lancé en 2017 par les ministres de l'Éducation nationale et des Sports pour développer la pratique sportive chez les jeunes par la création ou le renforcement de passerelles entre l'école, l'association sportive scolaire et le club, le conseil régional envisage d'étendre son expérience à ses coopérations internationales.

La DAECT s'est rapprochée de partenaires intéressés (l'ambassadrice pour le sport, le Comité d'organisation des JOP 2024, le ministère des Sports) et lancera **fin 2020 un AAP « sport » triennal sur les années 2021 à 2023 incluses**.

9 TRANS-FRONTALIER

Presque toutes nos régions ont une frontière, terrestre ou maritime, qui les met en contact avec un ou plusieurs pays étrangers. La coopération transfrontalière est un partenariat entre des acteurs publics et privés, séparés par une frontière d'État, et dont les actions ont des répercussions aux échelles régionale et locale, de part et d'autre de cette frontière. Elle constitue une modalité particulière de la coopération décentralisée des collectivités territoriales. Les moyens d'action et les échelles de coopération sont très variables, depuis les liens de proximité dans un « bassin de vie » jusqu'aux **coopérations interrégionales**.

En termes d'action publique, les territoires transfrontaliers requièrent une **gestion conjointe de la part des acteurs locaux, régionaux et nationaux**, en fonction de leurs compétences respectives qui varient d'un pays à l'autre. L'objectif est de coordonner les cadres juridiques, les stratégies, les financements par-delà les frontières pour apporter des réponses aux enjeux communs. Un exemple récent offrant un cadre interétatique pour faciliter l'action des acteurs locaux des deux côtés d'une frontière autour d'enjeux communs est le traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019 contenant un volet coopération transfrontalière. La France souhaite étendre ce modèle sur d'autres frontières.

Au niveau européen, les territoires transfrontaliers constituent de vrais **laboratoires de la construction européenne**, mettant en pratique ses aspects fondamentaux tels que la liberté de circulation, la citoyenneté européenne, la cohésion économique, sociale et territoriale. Dans le cadre de la politique de cohésion (objectif de coopération territoriale), les institutions européennes favorisent l'intégration transfrontalière en créant des outils juridiques adaptés, en finançant des projets qui répondent aux besoins des espaces transfrontaliers par le biais d'**Interreg** [d'abord programme d'initiative communautaire, Interreg est devenu la Coopération territoriale européenne (CTE), un objectif à part entière de la politique de cohésion depuis la période de programmation 2007-2013, et est soutenu par le FEDER] et enfin en favorisant les réseaux d'échange sur la question des frontières. **Des structures de gouvernance transfrontalière comme les groupements européens de coopération territoriale (GECT)** sont également prévus (règlement CE No 1082/2006).

Les événements récents ont montré que la solidarité transfrontalière n'était pas un vain mot, avec l'accueil de patients français atteints du COVID 19 dans des hôpitaux allemands, suisses et luxembourgeois voisins.

La Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), structure d'ingénierie, a été créée par le Gouvernement français en 1997 afin d'assister les porteurs de projets transfrontaliers, de veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers et de mettre en réseau les acteurs et les expériences. En 2016, le livre blanc « Diplomatie et territoires » a défini une stratégie pour la coopération transfrontalière, comprenant le renforcement de la MOT. Celle-ci compte plus de 70 membres, aux frontières françaises et au-delà, avec un bureau représentatif de ces territoires. Elle fait bénéficier de son savoir-faire du transfrontalier les acteurs aux frontières européennes mais également sur d'autres continents, comme en Afrique ou dans la Caraïbe.

Le site internet de la MOT donne un aperçu des outils à la disposition des collectivités territoriales pour développer leurs relations avec leurs voisins.

La MOT organise **les 9 et 10 novembre 2020** à Paris, en partenariat avec la Commission européenne et le Comité européen des régions, le « Borders Forum », placé sous le haut patronage du président de la République.

10 VILLE DURABLE

Un des principaux enjeux qu'affronte le monde est **l'urbanisation croissante** de la population. Selon les données de la Banque mondiale, la population urbaine représentait 33 % de la population mondiale en 1960, 46 % en 2000 et 55 % en 2018. Selon l'ONU, ce chiffre devrait atteindre 68 % en 2050 avec 2,5 milliards de citoyens supplémentaires. Tandis que l'urbanisation est déjà largement accomplie dans les pays du Nord très urbanisés, elle s'écrit au présent et au futur dans les pays en développement et notamment en Afrique.

L'urbanisation est, partout dans le monde, **porteuse d'opportunités mais aussi de déséquilibres sociaux et environnementaux**. Les autorités locales, en associant les citoyens dans le cadre de la démocratie locale, sont en première ligne pour faire en sorte que les villes de demain soient vivables et prospères. Cela requiert une approche collective et l'inclusion de la préservation du milieu de vie (développement durable).

Le thème choisi par le président de la République pour le Sommet Afrique-France 2020 (reporté à 2021 en raison de la pandémie du COVID 19) et annoncé lors de son discours à Ouagadougou est précisément la ville durable.

Les collectivités territoriales françaises sont impliquées, en Afrique et ailleurs dans le monde, dans des coopérations non seulement avec des villes mais **sur tous les types de territoire**. Fortes de leur propre expérience, elles sont sensibles à l'importance d'équilibrer la croissance urbaine en s'attachant au développement de **villes de taille intermédiaire**, contrepoids nécessaire au développement exponentiel des mégapoles. Elles sont actives sur ces thématiques tant à l'international que sur leurs propres territoires, avec de nombreux exemples d'initiatives à partager. De même, les collectivités françaises soulignent la nécessité de **préservé un lien fort entre les villes et le territoire péri-urbain et rural** qui les entourent et qui sont notamment essentiels pour son approvisionnement alimentaire.

La « ville durable » peut se décliner en divers sous-thèmes, dont plusieurs ont déjà été abordés plus haut, et qui peuvent aussi se combiner entre eux. Le Partenariat français pour la ville et les territoires

En 2019, la DAECT a lancé un AAP dédié à la « ville durable en Afrique » dans le cadre de la préparation du Sommet Afrique-France 2020. Vingt projets ont été retenus, pour un montant global de 5,4 millions d'euros et un co-financement DAECT de 1,5 million d'euros.

Par ailleurs, depuis 2014, plusieurs projets financés par la FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises) concernent la ville durable : le conseil régional de Grand Est et Madagascar sur l'amélioration des déchets solides; la Métropole de Nice Côte d'Azur avec Alexandrie en Égypte sur les smart cities; Villeurbanne avec Dire Dawa en Éthiopie sur l'élaboration d'un plan de développement urbain; Nantes Métropole avec Dschang au Cameroun sur la production d'électricité d'origine hydraulique à partir d'un réseau de petites centrales et sur la mise en œuvre d'un service public de production et de vente d'électricité propre, constante et économique.

Enfin, trois collectivités territoriales françaises ont été lauréates de l'appel à propositions de la Commission européenne (DG DEVCO) en 2019: Bordeaux avec Douala (Cameroun), Grand Paris Sud et le conseil départemental de l'Essonne avec Nouakchott (Mauritanie) et Strasbourg avec Kairouan (Tunisie).

(PFVT), plateforme de l'urbain à l'international dont le MEAE est membre et qui est présidée par le député Hubert Julien-Laferrière, offre une approche globale et transversale de ces questions. Son secrétariat est assuré par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU).

CONTACTS



Brigitte Barriol-Mathais
secrétaire générale
bariol-mathais@fnau.org

Marianne Malez
cheffe de mission ville durable
malez@fnau.org

10.1 Accès aux services essentiels

Voir page 42.

10.2 Agriculture/ alimentation

Voir page 49.

10.3 Économie

Voir page 46.

10.4 Numérique

Voir page 48.

10.5 Transports

Les collectivités et groupements sont des partenaires tout indiqués pour établir, sur une base participative, des **plans de mobilité** : transports publics, prise en compte de mobilités « douces », circulations en site propre, accessibilité pour les handicapés. La ville de Paris a travaillé pour ce type de plan avec Phnom Penh au Cambodge.



De nombreux projets concernant la mise en place de tramways ont été menés avec la participation de collectivités territoriales françaises, à la lumière de leur propre expérience. Le tramway Rabat-Salé (Maroc) au début des années 2000 en est un exemple emblématique, faisant intervenir le Grand Lyon et l'AFD, avec un volet concernant les interfaces avec les autres réseaux de transport et un autre relatif à la cohérence avec les choix d'aménagement urbain, pour lesquels le tramway joue un rôle structurant.



La coopération décentralisée entre Bordeaux Métropole et l'État du Guanajuato au Mexique, mise en place depuis 2011, dans le domaine de la ville durable a suscité des actions concrètes dans le domaine de la mobilité, avec la création d'un réseau de transport public récompensé par le prix spécial des PlatformAwards 2020.

Le **projet de loi relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales** prévoit l'introduction d'un « 1% transports » qui transpose le principe d'un financement innovant en matière de transports, à l'instar de ce qui est déjà fait pour l'eau, l'assainissement, l'énergie et les déchets, et qui devrait permettre de collecter d'importantes ressources financières à consacrer au secteur des mobilités dans la coopération internationale.

10.6 Urbanisme

Longtemps considéré par les instances des Nations unies, et particulièrement ONU Habitat, comme un enjeu principalement technique, apanage des professions compétentes en la matière, sur la base de modèles internationalement reconnus, l'urbanisme intègre à présent les attentes des citoyens, les traditions nationales et locales, et donc une **reconnaissance du rôle des élus locaux**.

La France a saisi l'opportunité de réaffirmer ses engagements en matière de ville durable, vis-à-vis de la communauté internationale et des nombreux acteurs français mobilisés lors de la dixième édition du **Forum urbain mondial (FUM)** organisé par ONU Habitat, plus grande conférence mondiale à haut niveau sur les sujets urbains, qui a eu lieu à Abu Dhabi du 8 au 13 février 2020. La délégation française, structurée selon une démarche partenariale grâce à l'appui du PFVT, a conduit à une forte mobilisation des acteurs français, publics et privés.

Outre les interventions faites de longue date par des organismes tels que l'Atelier parisien d'urbanisme (Apu), les collectivités elles-mêmes ont pu faire valoir leurs savoir-faire dans ce domaine, parfois avec une labellisation au titre des programmes PACT 2 puis PACT 3 de la DAECT (à présent remplacés par le programme EXPE-CT), notamment à Oulan Bator en Mongolie ou bien avec la FNAU au Liban.

Géographies

SOMMAIRE

1 AFRIQUE

2 AFRIQUE DE L'OUEST

- 2.1 Bénin
- 2.2 Côte d'Ivoire
- 2.3 Ghana
- 2.4 Sénégal
- 2.5 Togo
- 2.6 Projets transversaux
Afrique de l'Ouest

3 AFRIQUE : SAHEL

- 3.1 Feuille de route G5 Sahel
- 3.2 Burkina Faso
- 3.3 Mali
- 3.4 Mauritanie
- 3.5 Niger
- 3.6 Tchad

4 AFRIQUE CENTRALE ET ORIENTALE

- 4.1 Cameroun
- 4.2 Centrafrique (République centrafricaine)
- 4.3 Congo (République du)
- 4.4 Kenya
- 4.5 Ouganda
- 4.6 Soudan

5 AFRIQUE AUSTRALE / OCÉAN INDIEN

- 5.1 Afrique du Sud
- 5.2 Comores
- 5.3 Madagascar
- 5.4 Mozambique
- 5.5 Namibie

6 AMÉRIQUE DU NORD

- 6.1 Canada (hors Québec)
- 6.2 Québec
- 6.3 États-Unis
- 6.4 Mexique

7 AMÉRIQUE CENTRALE, CARAÏBES, AMÉRIQUE DU SUD

- 7.1 Semaine de l'Amérique latine et des Caraïbes
- 7.2 Amérique centrale
- 7.3 Caraïbes
- 7.4 Amérique du Sud

8 ASIE

- 8.1 Cambodge
- 8.2 Chine
- 8.3 Corée
- 8.4 Inde
- 8.5 Kazakhstan
- 8.6 Japon
- 8.7 Ouzbékistan
- 8.8 Vietnam

9 EUROPE : UNION EUROPÉENNE

- 9.1 Allemagne
- 9.2 Croatie
- 9.3 Espagne
- 9.4 Hongrie
- 9.5 Italie
- 9.6 Pologne
- 9.7 Portugal
- 9.8 Roumanie
- 9.9 Royaume-Uni
- 9.10 Le futur programme de l'Union européenne « Égalité, Citoyenneté, Droits et Valeurs »

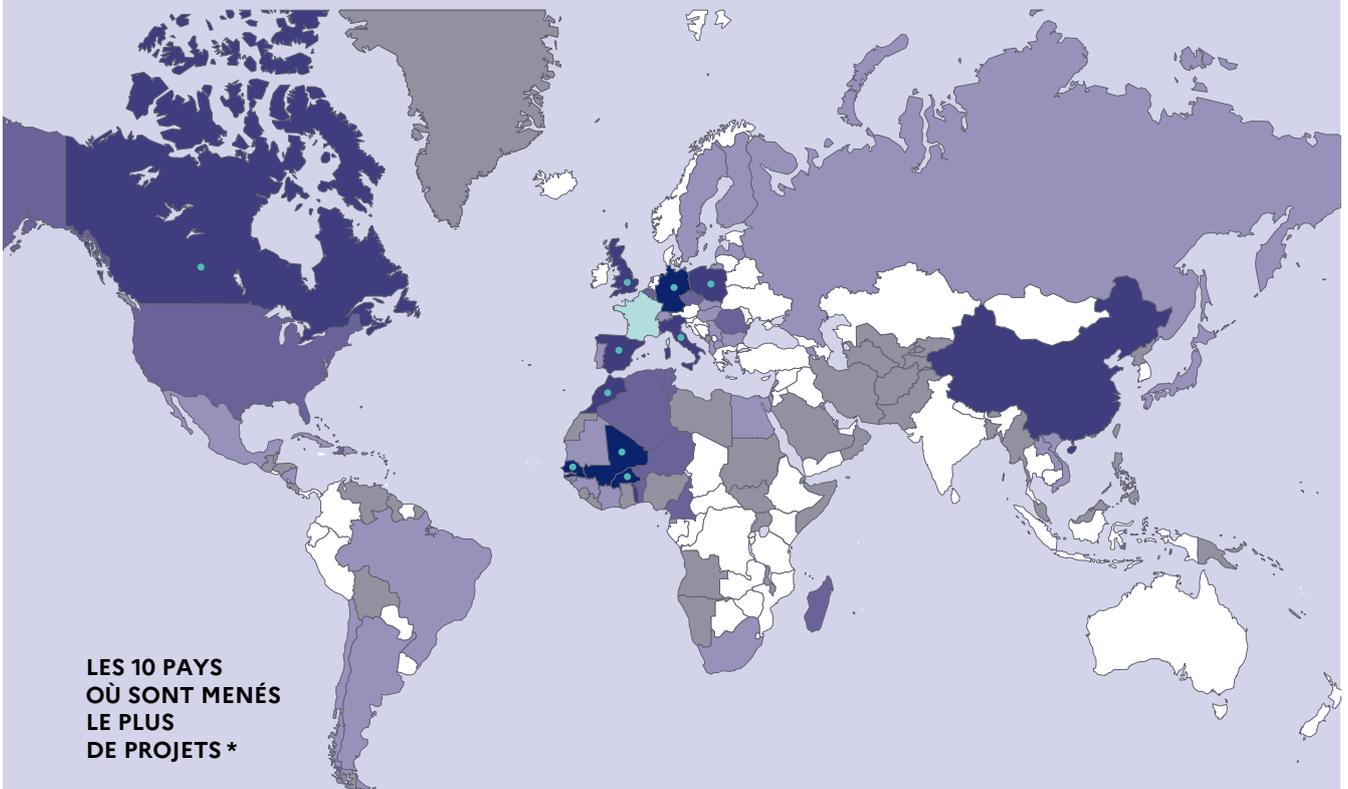
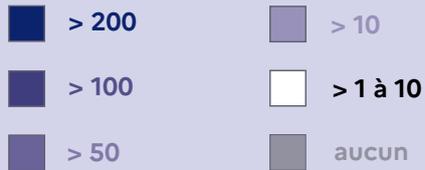
10 EUROPE (HORS UNION EUROPÉENNE)

- 10.1 Balkans occidentaux
- 10.2 Caucase
- 10.3 Voisinage oriental

11 MÉDITERRANÉE, MOYEN-ORIENT

- 11.1 Projets adoptés à la suite du Sommet des deux rives
- 11.2 Réseaux pouvant servir de points d'appui au développement d'approches transversales et novatrices
- 11.3 Appui aux chrétiens d'Orient
- 11.4 Algérie
- 11.5 Arabie saoudite
- 11.6 Irak
- 11.7 Israël
- 11.8 Liban
- 11.9 Maroc
- 11.10 Territoires palestiniens
- 11.11 Tunisie

NOMBRE DE PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE PAR PAYS *



LES 10 PAYS OÙ SONT MENÉS LE PLUS DE PROJETS *

- 325 ● Allemagne
- 267 ● Mali
- 235 ● Sénégal
- 224 ● Burkina Faso
- 170 ● Royaume-Uni
- 160 ● Maroc
- 150 ● Italie
- 143 ● Pologne
- 131 ● Espagne
- 127 ● Canada

* hors jumelages



AFRIQUE

Ancrés dans notre proximité géographique, le temps long de l'histoire ainsi que des échanges et des interactions humaines intenses et croisés, les liens entre la France et l'Afrique se caractérisent d'abord par la force du lien humain. Nombre de nos compatriotes ont une origine qui les rattache à l'Afrique, et la France fait par ailleurs partie de l'espace africain avec ses deux départements de l'océan Indien, La Réunion et Mayotte.

Notre présent et notre avenir sont intimement liés à ceux de l'Afrique. La prospérité et la sécurité des pays africains conditionnent aujourd'hui largement les nôtres. Sur ce continent, lieu d'une forte croissance démographique mais aussi économique, se joue notamment une part importante des enjeux globaux : lutte contre le changement climatique et adaptation à celui-ci, alimentation, santé, résilience des villes, orientation des villes en forte expansion vers le développement durable, accès des populations aux services publics essentiels, préservation de la biodiversité...

Les collectivités territoriales se sont largement approprié, et de longue date, la priorité africaine de notre diplomatie. Sur 171 projets lauréats des AAP de la DAECT en 2019, 130 concernent le continent africain (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord). La coopération avec l'Afrique fait l'objet de travaux réguliers de la part de la CNCD, dernièrement sur le Sahel (*voir cette rubrique*) et sur le Sommet Afrique-France 2020 (depuis décalé à 2021).

Devant l'ampleur de la pandémie du COVID 19 et la menace que la crise sanitaire et ses répercussions économiques et sociales représentent pour les pays africains, Cités Unies France a pris l'initiative d'une tribune manifestant la solidarité des élus français avec le continent africain. Plus de 100 élus s'y sont d'emblée associés et de nombreux autres s'y sont joints. Cités Unies France a mis en place un Fonds de Solidarité auquel les collectivités territoriales sont invitées à participer jusqu'en décembre 2020.

La mise en œuvre de la décentralisation dans de nombreux pays africains doit être accompagnée, de même que la déconcentration des services des États concernés. La demande de partenariat de la part de collectivités locales africaines continue d'être forte, avec une attente pour un recentrage sur leurs besoins prioritaires, des projets concertés et concrets, des mobilités croisées.

La coopération décentralisée est particulièrement développée avec les pays francophones de l'Afrique. Cela ne doit pas faire oublier que l'Afrique est un continent extrêmement riche et divers, avec des pays lusophones et anglophones qui méritent aussi notre attention.



AFRIQUE DE L'OUEST

2.1 Bénin

Le Bénin a engagé un processus de décentralisation en 1990 et, depuis 2002, les 77 communes sont dotées d'une personnalité juridique et de l'autonomie financière. Plusieurs compétences leur ont été conférées : des compétences propres comme le développement économique, l'aménagement du territoire, l'hygiène, l'eau (seulement pour les trois communes de plein exercice Cotonou, Porto-Novo et Parakou), l'assainissement, mais également des compétences partagées comme l'éducation et la santé, ou encore des compétences déléguées comme l'état civil. Les communes béninoises ont la possibilité, dans le cadre de la solidarité intercommunale, d'entrer en partenariat avec des collectivités territoriales décentralisées d'autres pays.

Avec 30 coopérations décentralisées actives en 2019, les partenariats avec les collectivités locales françaises sont les plus nombreux et les plus dynamiques. Les acteurs français de cette coopération décentralisée sont à la fois des communes, des groupements intercommunaux, ou encore des conseils départementaux et des conseils régionaux même si ces deux échelons administratifs décentralisés n'existent pas au Bénin. Cette coopération intervient principalement sur les secteurs de l'eau et l'assainissement, la jeunesse et l'éducation, ou l'environnement. Elle concerne essentiellement les Objectifs de développement durable ODD 1 (pas de pauvreté), 4 (éducation de qualité), 6 (eau propre et assainissement), 10 (réduction des inégalités) et 11 (villes et communautés durables).

L'Association nationale des communes du Bénin (ANCB) est le référent national en matière de coopération décentralisée. Elle accompagne les collectivités territoriales béninoises dans leur renforcement de capacité et la mobilisation de partenaires extérieurs.

De nouvelles collectivités territoriales françaises peuvent se joindre aux projets suivants :

PROGRAMME

mutualisable – projet « Sèmè City, ville intelligente et durable » – la Région Hauts-de-France et la commune de Sèmè Podji

- **Pays de destination** : Bénin
- **Thématiques** : environnement, climat et énergie
- **ODD** : 4, 7, 8, 11, 13
- **Collectivité territoriale cheffe de file** : conseil régional des Hauts-de-France
- **Coordonnées** : Juliette Delbe, directrice des relations internationales, juliette.delbe@hautsdefrance.fr
- **Budget à prévoir pour une nouvelle collectivité adhérente** : à préciser avec la CT cheffe de file. Valorisation possible de l'expertise territoriale

Le projet « Sèmè City, ville intelligente et durable » vise à promouvoir les énergies renouvelables et l'écoconstruction par un AAP innovants sur les énergies renouvelables et l'écoconstruction au Bénin, le développement d'un partenariat entre le cluster MEDEE à Lille et le cluster Énergie de Sèmè City, et l'organisation d'un forum « Formation et entrepreneuriat dans l'énergie en Afrique » à Lille. Ce projet est cofinancé par le MEAE dans le cadre de l'AAP « Villes durables en Afrique 2019 ».

PROJET

mutualisable – Orléans et Parakou

- **Territoire de destination** : forêt de Parakou
- **Thématiques** : gestion raisonnée de la forêt, éducation à l'environnement, biodiversité, économie circulaire
- **ODD** : 3, 6
- **Collectivité territoriale cheffe de file** : Orléans
- **Coordonnées** : Céline Cornier, responsable des relations internationales, celine.cornier@orleans-metropole.fr
- **Budget à prévoir pour une nouvelle collectivité adhérente** : à préciser avec la CT cheffe de file. Valorisation possible de l'expertise territoriale

Ce projet permet la préservation et la gestion raisonnée de la forêt de Parakou au Bénin, d'abord par un diagnostic sous la forme d'une *Charte forestière des territoires*, concertée avec les experts et les habitants. Il s'agit de développer des actions de sensibilisation à l'éducation à l'environnement avec les plus jeunes et les décideurs locaux, puis de mettre en place un service de gestion de la forêt. Parallèlement, les actions renforcent la création d'espaces verts et la protection de la biodiversité dans la ville. Un autre axe concerne l'économie circulaire avec une gestion appropriée des déchets, et enfin un renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

PROJET

mutualisable – la Région Grand Est
au Bénin et au Togo

- **Territoires de destination** : départements de l'Alibori et du Borgou (Bénin) et Région centrale (Togo)
- **Thématiques** : amélioration des conditions d'alimentation, sécurité alimentaire
- **ODD** : 2, 5
- **Collectivité territoriale cheffe de file** : conseil régional Grand Est
- **Coordonnées** : Mikaël Roux, chargé de mission, mikael.roux@grandest.fr
- **Budget à prévoir pour une nouvelle collectivité adhérente** : à préciser avec la CT cheffe de file. Valorisation possible de l'expertise territoriale

CONTACTS

**Bernard Klein**

ambassade de France au Bénin
bernard.klein@diplomatie.gouv.fr

Armelle Guyomarch

DAECT
armelle.guyomarch@diplomatie.gouv.fr

Sègla Lihoussou

secrétaire exécutif de l'Association Nationale
des Communes du Bénin (ANCB)
<https://www.ancb-benin.org/>
segla.lihoussou@yahoo.fr

Constance Koukoui

groupe-pays Bénin à Cités Unies France
c.koukoui@cites-unies-france.org

2.2 Côte d'Ivoire

La coopération décentralisée franco-ivoirienne est en train de repartir, après plusieurs années de difficultés. Elle est portée par les principales visites de personnalités françaises en Côte d'Ivoire et les déplacements de personnalités ivoiriennes en France. Aujourd'hui engagée dans le concert des nations africaines, la Côte d'Ivoire (notamment le ministère de la Ville et des Territoires et certaines collectivités territoriales comme Abidjan, Grand Bassam, la région de San Pedro notamment) cherche des partenaires francophones. Dans ce cadre, les échanges économiques, universitaires et de recherche, les coopérations culturelles entre territoires sont à construire et conforter, et les politiques de coopération-développement seront soutenues.

Certaines collectivités territoriales françaises ont signé dans les deux dernières années des conventions ou accords de coopération décentralisée avec des collectivités territoriales ivoiriennes ; il y a encore de la place pour de nouveaux partenaires français.

CONTACTS

**Patrice Thevier**

ambassade de France en Côte d'Ivoire
patrice.thevier@diplomatie.gouv.fr

Armelle Guyomarch

DAECT
armelle.guyomarch@diplomatie.gouv.fr

2.3 Ghana

Le Ghana est un pays anglophone situé entre les deux pays francophones que sont le Togo et le Bénin. Il jouit d'une stabilité politique et économique certaine.

La gouvernance territoriale est encore assurée directement par l'État (les régions n'ont pas d'autonomie financière ; les maires sont proposés par le gouvernement mais le conseil municipal comporte un corps élu) mais les autorités s'efforcent d'approfondir le processus de décentralisation. Un premier référendum portant sur la décentralisation a été organisé fin décembre 2018 avec la création de six nouvelles régions. Cependant, le 17 décembre dernier, le président Akufo-Addo a annoncé que la réforme de la Constitution visant à introduire plus de décentralisation (élection des exécutifs locaux qui sont actuellement nommés par le président) n'avait pas fait l'objet d'un large « consensus national entre les principaux acteurs et la population ».

La question de la langue, longtemps mise en avant pour expliquer l'absence de projets de collectivités territoriales, n'est plus un obstacle aujourd'hui. Il existe déjà des coopérations parlementaires, culturelles entre musées (Musée d'Accra, Musée de Bordeaux) et une coopération décentralisée entre Paris et Accra, principalement sur la gestion des déchets.

L'Assemblée métropolitaine de **Tamale** (Tamale Metropolitan Assembly), capitale de la région nord du Ghana, troisième ville du pays avec une croissance des plus rapides de la sous-région, **cherche des coopérations concrètes avec des partenaires français** sur les thèmes suivants.

- Renforcement de capacités de la collectivité en matière de gestion des déchets solides (collecte, tri, recyclage, compost, etc.).
- Aménagement urbain/développement agricole : gestion des zones péri-urbaines (cohabitation zones bâties et agricoles), préservation des terres agricoles et pastorales, lutte contre l'érosion de la biodiversité, développement de la permaculture, agriculture urbaine.
- Coopération universitaire : études de développement, environnement, santé, population.
- Développement culturel : avec la participation du SCAC, développement d'activités culturelles pour une répartition plus équilibrée de l'offre culturelle sur le territoire ghanéen et facilitation de l'accès des publics à la culture.

L'ambassade de France recherche aussi des partenaires parmi les **villes portuaires** françaises pour les villes ghanéennes de **Tema** et **Cape Coast**.

CONTACTS



Alexandre Foulon
ambassade de France au Ghana
alexandre.foulon@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée
DAECT
guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

2.4 Sénégal

Depuis 2015, les gouvernements français et sénégalais ont mis en place un dispositif conjoint de soutien à la coopération décentralisée, qui se concrétise par un **AAP** chaque année, le prochain au premier semestre 2021.

De nouveaux partenariats dynamiques naissent chaque année, guidés par des priorités en lien avec les besoins identifiés sur place : actuellement, la santé et les politiques sociales et sanitaires, le développement économique local et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, la sécurité alimentaire et le développement de l'agro-écologie. Des **ateliers** dédiés au développement économique local et à la formalisation de l'emploi, en lien étroit avec les partenariats de coopération engagés dans ce domaine, seront organisés en fin d'année 2020 dans la région nord du Sénégal. Deux événements majeurs seront également l'occasion de créer ou de renforcer les partenariats : le **Forum mondial de l'eau à Dakar en 2021**, puis les **Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2022**. Une attention particulière sera portée au genre avec un projet d'accompagnement rapproché de projets pilotes sur cette thématique.

Plusieurs collectivités sénégalaises seraient intéressées à nouer des partenariats de coopération décentralisée et l'ont fait savoir à l'ambassade de France.

CONTACTS



Eugénie Gai
ambassade de France au Sénégal
eugenie.gai@diplomatie.gouv.fr

Armelle Guyomarch
DAECT
armelle.guyomarch@diplomatie.gouv.fr

Constance Koukoui
groupe-pays Sénégal de Cités Unies France
c.koukoui@cites-unies-france.org

2.5 Togo

Le Togo a organisé, en juin 2019, des élections municipales dans les 117 communes qui composent le pays, pour la première fois depuis plus de 30 ans. Cette nouvelle étape franchie dans le processus de décentralisation engagé par le Togo, combinée à un renouvellement partiel de l'Assemblée nationale en décembre 2018, a généré des demandes de partenariat de la part des élus locaux.

Plusieurs communes seraient intéressées à nouer des partenariats de coopération décentralisée et l'ont fait savoir à l'ambassade de France.

Commune de Golfe 3

(Maire : M. Kamal ADJAYI)

- Cette commune de Lomé nouvellement créée est au cœur de la capitale et concentre de nombreuses institutions (Présidence, Assemblée nationale, ministères, stade de Kégué, université de Lomé, camps militaires...). Son maire estime sa population à 500 000 habitants.
- Thématiques proposées : les infrastructures et les possibilités offertes par la commune de Golfe 3 permettent d'envisager de nombreuses opportunités de partenariat. Le maire a notamment évoqué : le sport, le développement durable, l'éducation et la numérisation.
- Le maire de Golfe 3 se concentre sur quatre projets principaux pour l'année 2020 :
 1. la digitalisation des données de la commune ;
 2. le recensement de la population ;
 3. l'intégration de solutions écologiques dans les infrastructures communales (lumière, déchets, tri...);
 4. l'assainissement.

Commune d'Aného

(Maire : M. Alexis AQUEREBURU)

- Cette commune de la région maritime, d'environ 150 000 habitants, est l'ancienne capitale du Togo. Elle est située sur la côte togolaise à la frontière avec le Bénin et constitue ainsi une ville stratégique dans le développement touristique du Togo.
- Thématiques : culture, patrimoine, tourisme.
- Le maire d'Aného a présenté à l'ambassade trois projets visant à développer les activités touristiques de la commune.
 1. Développer l'action culturelle de la ville à travers la relance du festival d'Aného (demande d'une expertise événementielle/marketing pour mener à bien ce projet).
 2. Développer des routes initiatives et former des guides pour revaloriser le potentiel du patrimoine culturel (existant mais à rénover) d'Aného.
 3. Faire de la mer une alliée et des cours d'eau des lieux de vie : cela doit passer par le traçage de voies de navigabilité et la mise en œuvre de projets de lutte contre l'érosion côtière.
- Le maire d'Aného souhaiterait également faire de sa commune un modèle de ville durable et verte au Togo. Il envisage en ce sens des projets de reforestation.
- Expérience : la ville d'Aného bénéficie déjà d'un partenariat en cours (projet eau et assainissement avec le Sedif) et a bénéficié de trois projets avec le conseil général des Yvelines sur la gestion des déchets et des projets d'adduction en eau potable.

Commune d'Amou 2

(Maire : M. Mey GNASSINGBE)

- Cette commune rurale d'environ 40 000 habitants est située dans la région des Plateaux.
- Thématiques retenues : infrastructures et tourisme, agriculture, éducation et assainissement.
- Les thématiques retenues correspondent aux trois axes de développement prioritaires définis par la commune.
 1. Infrastructures et tourisme : la commune est située dans une région connue pour sa végétation abondante et ses reliefs montagneux, propices à l'écotourisme. Néanmoins, les structures d'accueil (hôtels, restaurants) sont rares, et la valorisation des sites touristiques insuffisante. Le maire d'Amou 2 souhaiterait développer l'écotourisme au sein de sa commune et de son environnement proche.

2. Agriculture : le secteur agricole est la principale source de revenus des habitants de la commune mais celui-ci n'est pas mécanisé et souffre d'un manque de formation spécialisée.
 3. Capital humain : la commune cherche à développer des partenariats dans les secteurs de l'éducation (infrastructures et formation), de l'assainissement (adduction d'eau potable, électrification et gestion des déchets) et des infrastructures communautaires (sportives et culturelles).
- Le maire d'Amou 2 a déjà identifié des projets prioritaires précis : mise en place d'une ressourcerie, infrastructures sportives (piscine municipale et terrain de football), marché artisanal (en tant qu'infrastructure à la fois culturelle et touristique).
 - En tant que commune nouvellement créée, Amou 2 recherche également des partenariats dans la formation de ses agents et la structuration de la commune. Elle bénéficie déjà d'un programme de la KfW pour la construction des locaux de la mairie.
 - Le maire d'Amou 2 étant également député de la circonscription d'Amou (trois communes), il porte un intérêt particulier aux questions d'intercommunalité.

Circonscription de Tchamba

(Député : Pr Gado TCHANGBEDJI)

- Cette circonscription est composée de trois communes, recensant respectivement 57 000 (Tchamba 1), 49 000 (Tchamba 2 – Koussountou) et 29 000 (Tchamba 3 – Kaboli) habitants. Elle est située dans le centre du Togo (région Centrale), le long de la frontière béninoise.
- Thématiques retenues : gouvernance locale, fiscalité, transports, environnement.
- Le député a notamment insisté sur le renforcement des capacités des élus locaux dans la gestion des communes ; le transfert de compétences dans la gestion scolaire par la mairie (en charge des écoles primaires) ; la collecte fiscale, notamment pour améliorer les infrastructures commerciales (marchés) ; la question de l'intercommunalité dans le secteur des transports et les thématiques de la ville durable.
- Le député Gado Tchangbedji, professeur à l'université de Lomé au sein de la faculté des sciences, est également membre du Centre d'excellence régional sur les villes durables en Afrique (CERVIDA – DOUNEDON).

Circonscription de Kpendjal-Ouest

(Député : M. Yempabe BONSA)

- Cette circonscription est composée de deux communes, chacune composée d'environ 50 000 habitants. Elle est située dans la région des Savanes (nord du Togo) et est principalement rurale.
- Caractéristiques spécifiques :
 1. La région des Savanes est caractérisée par une faible disponibilité en eau, et par conséquent des environnements végétaux dégradés. L'agriculture étant la principale source de revenus économiques des populations rurales, les conditions environnementales peu propices à son développement créent une importante vulnérabilité économique au sein de la population.
 2. Localisée dans l'extrême nord du Togo près de la frontière avec le Burkina Faso, cette région qui bénéficiait autrefois des revenus du tourisme en est aujourd'hui dépourvue. Le MEAE place la circonscription de Kpendjal-Ouest en zone rouge et orange, en raison de la menace sécuritaire en provenance du Burkina Faso.
- Thématiques retenues : environnement et agriculture/formation et entrepreneuriat des jeunes.
- Le village de Djambengou bénéficie d'un projet d'appui aux collectivités territoriales dans la gestion durable de leurs ressources naturelles (concernant la création et la gestion durable de 10 hectares de forêt et plantations villageoises).

Les collectivités territoriales françaises peuvent également rejoindre le projet de la Région Grand Est :

PROGRAMME mutualisable

Voir page 69, le projet mené par le conseil régional Grand Est, présenté à la rubrique « Bénin » et qui concerne aussi le Togo.

CONTACTS



Loïc Behiri
ambassade de France au Togo
loic.behiri@diplomatie.gouv.fr

Armelle Guyomarch
DAECT
armelle.guyomarch@diplomatie.gouv.fr

2.6 Projets transversaux Afrique de l'Ouest



Programme AIRF sur l'électrification rurale dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal) : voir [page 43](#).

Programme du Fonds mondial des villes (FMDV)

Le Fonds mondial des villes a déposé à la suite de l'AAP « clés en main » un projet commun avec l'UEMOA, pour soutenir la capacité des collectivités territoriales africaines de la zone concernée dans la recherche de co-financements de projets structurants liés à la problématique ville durable-ville résiliente. Après un examen par les postes et une discussion engagée avec ces derniers, le projet identifiera certains programmes spécifiques territorialisés et liés à des projets de coopération décentralisée pour renforcer leurs capacités à monter un dossier qui s'adresse aux bailleurs internationaux ou régionaux multilatéraux. Le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Burkina Faso, le Bénin ou le Sénégal seront des pays pilotes en la matière.

PROGRAMME

« clés en main »

- **Territoires de destination** : zone de l'UEMOA. Projets pilotes d'actions de coopération décentralisée au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, en Côte d'Ivoire, au Niger, au Sénégal, au Togo
- **Thématiques** : renforcement des capacités administratives et financières des collectivités territoriales pour un accès plus facile aux bailleurs internationaux. Organisation de séminaires d'échanges entre praticiens territoriaux
- **ODD** : Objectif 11 prioritaire permettant l'évolution sur d'autres ODD (1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 15, 16, 17)
- **Porteur** : Fonds mondial des villes
- **Coordonnées** : Jean-François Habeau
jfhabeau@fmdv.net
- **Budget à prévoir pour une collectivité adhérente** : à discuter avec le FMDV



AFRIQUE : SAHEL

3.1 Feuille de route G5 Sahel

Au sein de la priorité globale « Afrique », une mention particulière doit être faite des actions dans le cadre du G5 Sahel. Les cinq pays inclus dans cette zone (Mali, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Tchad) sont placés dans une situation extrêmement contrainte (problèmes climatiques, crise de la gouvernance, contraintes imposées par les risques sécuritaires). La politique poursuivie par la France consiste à soutenir les cinq États de la région dans leur lutte contre les attaques djihadistes et à contribuer à la protection de la population. Par ailleurs, un effort important est nécessaire sur le plan du développement économique et se décline avec les partenaires de « l'Alliance Sahel ». Les objectifs en sont de **satisfaire les besoins les plus urgents exprimés par les communautés, soutenir le redémarrage de l'activité économique, favoriser le retour de la légitimité de l'action publique et le renforcement de l'État de droit et appuyer l'action légale des collectivités sahéliennes en première ligne face à la crise.**

Ces objectifs sont déclinés par l'Alliance Sahel en deux grands axes.

- « Développement » : accès aux services essentiels, développement des activités agro-pastorales, développement des infrastructures à impact économique local, renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage locale.
- « Gouvernance » : dialogue entre les autorités publiques et les communautés, action de promotion de la paix, soutien à la décentralisation et renforcement de capacités.

La « **Feuille de route Sahel** » adoptée le 20 novembre 2018 par la CNCD préconise trois axes de coopération prioritaire à mettre en œuvre par le biais de la coopération décentralisée : 1) l'appui à la décentralisation et renforcement de la gouvernance locale ; 2) l'agro-écologie et la chaîne de valeur ; 3) le développement économique local durable. Cette feuille de route prévoyait également le lancement par Cités Unies France de « l'Alliance des collectivités territoriales pour le Sahel » afin de mobiliser les collectivités d'Europe et d'Afrique sahélienne à s'engager ensemble dans des coopérations de solidarité. C'est également dans ce cadre que se sont tenues les **premières Assises franco-sahéliennes de la coopération décentralisée** à Poitiers les 10-11 octobre 2019 qui ont rassemblé plus de 700 participants dont environ 300 venus d'Afrique et parmi lesquels les représentants de l'Alliance des associations de pouvoirs locaux du G5 Sahel (A-APL G5 Sahel) créée le 30 août 2019.

La signature à Nouakchott, le 25 février dernier, en présence du président de Cités Unies France et du président du « groupe Sahel » de CUF, d'une convention entre l'A-APL G5 Sahel et le Secrétariat du G5 Sahel devra permettre d'identifier des projets, dans le secteur du développement local, pilier nécessaire à la reconstruction de la zone locale, où seront associés les élus des collectivités territoriales sahéliennes, en première ligne de ces questions de **sécurité et de développement**.



L'aspect sécuritaire pour ces actions, menées souvent en « zone rouge », n'est pas un obstacle à la coopération mais crée des contraintes, parfois fortes.

Il doit être pris en compte avec la plus grande attention : des modalités spécifiques doivent être adoptées, et le contact avec nos ambassades sur place doit être renouvelé à chaque projet de déplacement. L'envoi de volontaires et de services civiques est soumis à des restrictions. Le recours à des experts locaux, la tenue de réunions à distance ou dans des lieux sécurisés ont prouvé leur faisabilité, comme en témoignent, parmi d'autres, les rencontres organisées à Bamako à la « Maison du Partenariat Angers – Bamako » qu'Angers met à disposition de l'ensemble des collectivités françaises qui le souhaitent.

Programme porté par CUF et soutenu par le CDCS

Dans le cadre de cette feuille de route et avec le soutien du Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE, Cités Unies France met en œuvre un projet de redynamisation de la coopération décentralisée en partenariat avec les collectivités françaises et sahéliennes. Ce projet se décline sous trois volets : préparation de la « mise à l'échelle » de projets ayant fait leurs preuves, qui consiste à démultiplier des projets qui ont réussi sur des territoires plus larges ou touchant davantage d'individus ; organisation d'ateliers et de formations au Burkina Faso, au Mali et au Niger à destination d'élus et techniciens de collectivités, autour des questions de la gouvernance, de la mobilisation des ressources domestiques et de l'accueil des déplacés ; mise en place d'une antenne de Cités Unies France à Bamako.

CONTACT



Lucas Giboin
groupe Sahel de Cités Unies France
l.giboin@cites-unies-france.org

PROGRAMME mutualisable

- **Pays de destination** : Mali, Burkina Faso et Niger
- **Thématiques** : mise à l'échelle des projets et programmes pertinents, formations d'élus et techniciens de collectivités
- **ODD** : 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 13, 16
- **Association responsable** : Cités Unies France
- **Coordonnées** : Lucas Giboin, chargé de mission Sahel, l.giboin@cites-unies-france.org
- **Budget à prévoir pour une collectivité participante** : à discuter avec CUF

PROGRAMME « clés en main » de l'AIMF

- **Villes de destination** : Mopti (Mali), Banfora (Burkina Faso)
- **Thématique** : construction durable d'infrastructures municipales. Une coopération est en cours entre l'AIMF et les villes de Mopti et Banfora pour la construction durable d'infrastructures scolaires. Elle s'inscrit dans une démarche plus large d'encouragement au suivi d'un cahier des charges environnemental, afin d'améliorer les pratiques de construction des bâtiments publics.
- **ODD** : 11
- **Association responsable** : AIMF
- **Coordonnées** : AIMF – sp@aimf.asso.fr
- **Budget à prévoir pour une collectivité partenaire** : 30 000 euros sur 2 ans

→ Voir également le programme de l'AIREF sur l'électrification rurale dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal) : voir [page 43](#)

3.2 Burkina Faso

Le Burkina Faso est l'un des principaux pays partenaires de coopération décentralisée : 197 collectivités territoriales françaises y sont engagées. Entre 2016 et 2019, 57 projets ont été présentés et retenus dans le cadre des AAP de la DAECT ; leur montant total s'élève à 24,4 millions d'euros (cofinancement MEAE : 3,2 millions d'euros). Le Burkina Faso figure, année après année, parmi les tout premiers pays destinataires de l'APD des collectivités territoriales : il arrive au 3^e rang en 2019, avec 3,59 millions d'euros.

Pour cette raison, outre le **groupe-pays Burkina Faso de Cités Unies France**, il existe des **groupes-pays régionaux, animés par les RRMA**, dans un grand nombre de régions (voir [page 29](#)).

Projet mené par la Région Bretagne avec la région Centre du Burkina Faso

La coopération de long terme vise à organiser toute la filière : de l'amont (appui aux six coopératives maraîchères locales, diversification des productions...) à l'aval (commercialisation), en passant par le maillon déterminant du stockage et de la conservation. L'objectif est d'augmenter significativement la qualité de la production maraîchère, que pratique une importante partie de la population active, **notamment les femmes agricultrices**. Ce programme **touche aujourd'hui neuf coopératives et plus de 600 producteurs**.

PROGRAMME mutualisable

- **Territoire de destination** : région Centre (Burkina Faso)
- **Thématiques** : structuration d'une filière coopérative maraîchère, sécurité alimentaire
- **ODD** : 2, 5
- **Collectivité territoriale cheffe de file** : conseil régional de Bretagne
- **Coordonnées** : daei@bretagne.bzh
- **Budget à prévoir pour une nouvelle collectivité adhérente** : à préciser avec la CT cheffe de file et l'AFD. Valorisation possible de l'expertise territoriale

CONTACTS



Franck Lalanne
ambassade de France au Burkina Faso
franck.lalanne@diplomatie.gouv.fr

Armelle Guyomarch
DAECT
armelle.guyomarch@diplomatie.gouv.fr

Lucas Giboin
groupe-pays Burkina Faso de Cités Unies France
l.giboin@cites-unies-france.org

Programme COPRA

COPRA, « COopérer Pour Réussir l'Avenir », est un programme de coopération mutualisé de plusieurs collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté. Il est coordonné par le RRMA Bourgogne-Franche-Comté International. Plusieurs phases, soutenues par la DAECT, se sont succédé depuis 2010. Le programme COPRA 4 est en cours d'élaboration pour le Burkina Faso, sous la responsabilité du Grand Belfort.

CONTACTS



jgibrien@mairie-belfort.fr
direction@bfc-international.org

3.3 Mali

Les coopérations avec le Mali sont également très nombreuses. La ville d'Angers, partenaire de la capitale, **Bamako**, y soutient la « Maison du Partenariat Angers – Bamako » qu'Angers met à disposition de l'ensemble des collectivités françaises pour l'organisation de réunions de travail dans un environnement sécurisé.

Le **groupe-pays Mali de Cités Unies France** rassemble plus d'une centaine de collectivités françaises. Depuis le coup d'État de 2012, le groupe travaille activement à la prise en compte des collectivités maliennes dans la gestion de crise. Il s'inscrit depuis 2018 dans une dynamique régionale sahélienne portée par le groupe de travail conjoint sur les cinq pays du G5 Sahel.

PROGRAMME

« clés en main » – Lianes Coopération

- **Villes de destination** : Bandiagara, Mahina, Selinkegny, comité Tinkaré (commune de Diéma), Bafoulabe
- **Thématiques** : le projet vise à renforcer 5 coopérations franco-maliennes impliquant des collectivités moyennes (entre 8 000 et 25 000 habitants) en travaillant sur des échanges autour de la notion de suivi des politiques publiques dans un contexte d'État fragile avec des collectivités maliennes affaiblies
- **ODD** : 1, 2, 4, 5, 6, 7, 11, 14, 17
- **Porteur** : RRMA « Lianes Coopération »
- **Coordonnées** : n.yaiche@lianescooperation.org
- **Budget à prévoir pour une collectivité adhérente** : 17 500 euros

Lianes Coopération, réseau régional multiacteurs de la région Hauts-de-France, met en place, dans le cadre des programmes « clés en main » cofinancés par la DAECT, un soutien aux activités de coopération décentralisée pour plusieurs petites intercommunalités de son territoire de référence qui souhaitent reprendre ou mettre en place des actions avec des partenaires maliens. Pour ce faire, Lianes Coopération fédère les énergies et volontés politiques pour proposer un projet mutualisé où chaque collectivité territoriale apportera sa plus-value.

CONTACTS



Françoise Gianviti
ambassade de France au Mali
françoise.gianviti@diplomatie.gouv.fr

Armelle Guyomarch
DAECT
armelle.guyomarch@diplomatie.gouv.fr

Lucas Giboin
groupe-pays Mali de Cités Unies France
l.giboin@cites-unies-france.org

3.4 Mauritanie

La « feuille de route Sahel » a recommandé d'assurer un rééquilibrage de la coopération décentralisée au Sahel, en direction de la **Mauritanie, du Niger et du Tchad** destinataires d'un moindre nombre de projets que le Burkina Faso et le Mali.

Le **groupe-pays Mauritanie de Cités Unies France** travaille sur deux axes : l'intégration des PME-TPE dans les relations de coopération et la jeunesse. Le groupe s'inscrit depuis 2018 dans la dynamique du groupe de travail conjoint sur les cinq pays du G5 Sahel.

CONTACTS



Pierre-Yves Bertrand
ambassade de France en Mauritanie
pierre-yves.bertrand@diplomatie.gouv.fr

Armelle Guyomarch
DAECT
armelle.guyomarch@diplomatie.gouv.fr

Lucas Giboin
groupe-pays Mauritanie de Cités Unies France
l.giboin@cites-unies-france.org

3.5 Niger

Suite aux Assises Sahel de Poitiers, le poste diplomatique a lancé une feuille de route « coopération décentralisée Niger ». Par ailleurs, l'**Association des Régions du Niger** est un interlocuteur privilégié du poste diplomatique pour impulser et suivre des partenariats possibles. Des premiers travaux engagés, il s'agit de valoriser les coopérations décentralisées existantes pour en faire des initiatives « inspirantes » ; d'appuyer un opérateur pivot au Niger pour l'animation des réseaux de coopération décentralisée ; d'encourager les diasporas à s'engager dans les actions de coopération décentralisée.

Le **groupe-pays Niger de Cités Unies France** vise notamment la lutte contre les crises alimentaires, la sécurité et l'appui au renforcement de capacités au Niger.

CONTACTS



Christophe Reilhac
ambassade de France au Niger
christophe.reilhac@diplomatie.gouv.fr

Armelle Guyomarch
DAECT
armelle.guyomarch@diplomatie.gouv.fr

Lucas Giboin
groupe-pays Niger de Cités Unies France
l.giboin@cites-unies-france.org

3.6 Tchad

Très peu de coopérations sont actuellement actives au Tchad. L'exemple le plus significatif est celui entre les villes de Poitiers et Moundou, via des associations locales soutenues par la mairie de Poitiers notamment dans l'accès aux services de base comme la santé ou l'éducation ou des activités génératrices de revenus.

La capitale, **N'Djamena** (anciennement jumelée avec la ville de Toulouse pour une coopération active jusqu'au début des années 2010), recherche des coopérations avec des villes et territoires français, notamment dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, du traitement des ordures ménagères ou de la police municipale. D'autres villes tchadiennes (**Abéché, Sarh ou Faya**) seraient intéressées par une reprise de leur coopération décentralisée.

CONTACTS



Olivier Lavergne
ambassade de France au Tchad
olivier.lavergne@diplomatie.gouv.fr

Armelle Guyomarch
DAECT
armelle.guyomarch@diplomatie.gouv.fr

Yaya Djouba Mahamat
maire de N'Djamena, secrétaire général de l'Association nationale des communes du Tchad (ANCT)
yayadjouba@yahoo.fr



AFRIQUE CENTRALE ET ORIENTALE

4.1 Cameroun

Le 24 décembre 2019, une loi portant Code général des collectivités territoriales décentralisées a été adoptée. Elle propose **une nouvelle organisation territoriale**: mise en place de régions comme échelon territorial, renforcement des moyens et des compétences des communes, création d'une fonction publique locale, statut spécial pour les régions « anglophones ». Le 9 février 2020, des élections municipales ont consacré le renouvellement des exécutifs locaux.

Trois partenariats importants et durables structurent depuis plusieurs années la coopération territoriale franco-camerounaise.

- Le GESCOD (RRMA du Grand Est) est un acteur important de la coopération et de la présence française au Cameroun depuis 30 ans. Avec l'appui d'un représentant sur place, il suit actuellement plusieurs projets dans des domaines variés, notamment avec des financements MEAE et FICOL (coopération universitaire, conservation du patrimoine, appui institutionnel à des projets d'intercommunalité, appui à la maîtrise d'ouvrage) et dans plusieurs régions du Cameroun (Centre, Littoral, Sud, Sud-Ouest, Adamaoua).

CONTACT



Philippe Naegel
représentant du GESCOD au Cameroun
philippe.naegel@gescod.org

- La coopération décentralisée entre la ville et communauté urbaine de Nantes et la ville de Dschang, commencée en 1996, est désormais étendue à plusieurs domaines et bénéficie de financements MEAE et FICOL.
- Les relations de coopération entre Bordeaux Métropole, la mairie de Bordeaux et la communauté urbaine de Douala, encadrées par l'accord-cadre de 2016 qui définit les principaux domaines de coopération: ville durable et services urbains, renforcement des liens économiques, renforcement des liens universitaires, culturels et artistiques, valorisation des initiatives de rapprochement entre les acteurs des deux territoires. Cette coopération a été renouvelée en 2019 pour trois ans de partenariat, et a permis l'obtention d'un financement européen de 4,2 millions d'euros en matière de mobilité urbaine en 2019.

Les réformes engagées fin 2019 et les élections municipales de 2020 constituent des opportunités pour le développement de la coopération décentralisée.

- **Projet d'appui à la décentralisation mené par l'ENA en partenariat avec le CNFPT**
Ce projet à l'initiative de l'ambassade de France prévoit un appui à la réforme menée par le ministère de la Décentralisation et les structures interministérielles rattachées, en particulier concernant la mise en place des régions, ainsi que la création d'une école publique dédiée aux métiers territoriaux. Ce projet pourrait intégrer des experts issus des collectivités territoriales françaises.
- Certaines villes camerounaises comme la **ville de Kribi** qui dispose d'un potentiel certain (port en eau profonde) se sont manifestées en recherche d'un partenariat solide.
- Dans le cadre de la mobilisation face aux conséquences de la crise du COVID 19, **le plan d'appui aux collectivités territoriales africaines adopté par l'AIMF** le 17 avril 2020 prévoit un soutien pour les collectivités camerounaises: à Yaoundé, il s'agit d'élargir le plan de préparation aux urgences de la communauté urbaine aux enjeux sanitaires. Avec le Réseau des Maires Camerounais pour l'ESS, l'AIMF appuie une coopération entre ESS et autorités locales qui permet de renforcer l'accès aux masques et dispositifs de lavage des mains, tout en soutenant l'activité économique locale.
- **L'AIMF mène également au Cameroun un programme d'électrification durable des communes. La première phase est achevée, le tour de table pour une deuxième phase est en cours de constitution.**

PROGRAMME

« clés en main » de l'AIMF

- **Pays de destination** : Cameroun
- **Thématique** : électrification durable des communes du Cameroun
- **ODD** : 7
- **Porteurs** : AIMF + partenaires locaux (REFELA Cam/ collectivités locales + FEICOM) + ADEME
- **Coordonnées** : AIMF – sp@aimf.asso.fr
- **Budget à prévoir pour une nouvelle collectivité partenaire** : un investissement de 30 000 euros permet d'intégrer ce programme multipartenarial. La phase 1, achevée, était dotée d'un budget de 1,1 million d'euros. Le tour de table financier de la phase 2 est en cours de constitution.
<https://aimf.asso.fr/femmes-energie-durable.html>

CONTACTS

**Mathieu Sette**

ambassade de France au Cameroun
mathieu.sette@diplomatie.gouv.fr

Armelle Guyomarch

DAECT
armelle.guyomarch@diplomatie.gouv.fr

ONDOUA

directeur de la coopération décentralisée au
ministère de la Décentralisation
ondouabilounga@yahoo.fr

association Cités et villes unies du Cameroun
(CVUC)
info@cvuc.com

Constance Koukoui

groupe-pays Cameroun de Cités Unies
France
c.koukoui@cites-unies-france.org

4.2 Centrafrique (République centrafricaine)

Dans le cadre d'un partenariat avec le CDCS du MEAE, **Cités Unies France** mène des actions en partenariat avec la ville de Bangui en RCA pour aider la mairie centrale et les arrondissements de la ville à définir des priorités pour des actions pilotes en direction de la jeunesse, dans une perspective de contribution à la réconciliation/stabilisation. Le projet prévoit la mise à disposition de fonds auprès des maires d'arrondissement retenus, pour qu'ils puissent lancer un AAP ou un appel à manifestation d'intérêt auprès des associations de jeunes de leur territoire, afin d'identifier et financer des micro-projets locaux. L'objectif est de mobiliser la jeunesse autour de ces micro-projets, pour favoriser la mixité des populations et des origines via des actions culturelles, sportives, de prévention, de formation.

CONTACTS

**Georges Vanin**

ambassade de France en République
centrafricaine
georges.vanin@diplomatie.gouv.fr

Armelle Guyomarch

DAECT
armelle.guyomarch@diplomatie.gouv.fr

Simoné Gioveti

Cités Unies France
s.gioveti@cites-unies-france.org

4.3 Congo (République du)

PROGRAMME

« clés en main » de l'AIMF

- **Ville de destination** : Brazzaville (Congo)
- **Thématiques** : culture, jeunesse, industries créatives. Réhabilitation et programmation du Cercle culturel de Poto Poto, bâtiment emblématique de la vie culturelle de la capitale. Première réalisation d'une rénovation urbaine du quartier, axée sur les industries culturelles et créatives
- **ODD** : 4, 10, 11, 17
- **Association cheffe de file** : AIMF
- **Coordonnées** : AIMF – sp@aimf.asso.fr
- **Budget à prévoir pour une collectivité partenaire** : projet sur 3 ans de 30 000 à 50 000 euros par an

CONTACTS



Michel Pre
ambassade de France en République
du Congo
michel.pre@diplomatie.gouv.fr

Armelle Guyomarch
DAECT
armelle.guyomarch@diplomatie.gouv.fr

4.4 Kenya

Le Kenya est l'un de nos **partenaires économiques principaux dans la région est-africaine**. Le président de la République y a effectué une visite en mars 2019 afin de marquer notre volonté d'une coopération renforcée entre la France et les pays africains anglophones. À ce poids économique s'ajoute l'importance du **développement durable** pour un pays qui a fait le choix d'avoir 75 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique. Ces éléments justifieraient de trouver une traduction de ce nouveau dynamisme à un niveau décentralisé.

Le Kenya offre des **perspectives intéressantes pour la coopération décentralisée**. La ville de Paris travaille avec la commune de Nairobi sur un projet santé en milieu hospitalier de lutte contre le VIH et les hépatites. Le conseil régional d'Occitanie mène un projet sur la gestion de l'eau et des déchets avec le comté de Baringo. La commune d'Alénya (66) mène déjà un projet sur l'eau et les déchets au Kenya et vient d'y ajouter, en 2020, dans le cadre de l'AAP jeunesse VI de la DAECT, des échanges de jeunes et des chantiers solidaires.

CONTACTS



Cyril Gérardon
ambassade de France au Kenya
cyril.gerardon@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée
DAECT
guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

4 AFRIQUE CENTRALE ET ORIENTALE

4.5 Ouganda

Le pays a développé une réelle appétence pour la relation de ville à ville. La capitale, Kampala, dont les autorités souhaitent faire un modèle de la « ville intelligente » et respectueuse du développement durable, a déjà noué des relations avec plusieurs grandes villes françaises (Strasbourg, Lyon et Nice).

CONTACTS



Julie Basque
ambassade de France en Ouganda
julie.basque@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée
DAECT
guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

4.6 Soudan

Le Soudan est entré le 17 août 2019 dans une phase de transition démocratique avec un régime mixte associant civils et militaires, conduit par un conseil de souveraineté et un gouvernement d'experts. Ce régime est attelé à la préparation d'une refonte de la constitution qui doit réexaminer la question de la gouvernance locale. En effet, le cadre fédéral actuel ne reconnaît pas de véritables collectivités locales indépendantes et il n'existe pas de maire élu qui préfigurerait un premier niveau de maillage territorial au niveau local. Cette question devant faire l'objet d'un examen, les collectivités territoriales françaises intéressées pourraient être amenées, le moment venu, à prêter leur expertise pour contribuer à la définition et à la mise en place d'une nouvelle organisation. De nombreux champs de coopération, organisés notamment autour d'appuis techniques et de transferts de compétences, pourraient alors s'ouvrir dans ce pays vaste, accueillant, disposant de richesses naturelles importantes et d'un système de formation supérieure de qualité.

CONTACTS



Pascal Hanse
ambassade de France au Soudan
pascal.hanse@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée
DAECT
guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr



AFRIQUE AUSTRALE/ OCÉAN INDIEN

5.1 Afrique du Sud

La coopération décentralisée est encore peu développée avec l'Afrique du Sud, le géant économique et politique de l'Afrique. La Région Bourgogne-Franche-Comté mène depuis bientôt 20 ans une coopération viticole avec la province du Cap. Pour les deux collectivités, le vin est un marqueur fort de leur identité culturelle et de leur économie. Les échanges permettent d'accroître la visibilité internationale des deux collectivités et d'améliorer la formation professionnelle des jeunes dans ce secteur. Mais il existe de nombreuses autres possibilités à explorer pour les collectivités territoriales françaises.

L'Afrique du Sud est un pays riverain de l'océan Indien, où vivent la moitié des Français d'outre-mer (1 000 000 de citoyens français à La Réunion et Mayotte). Ainsi la communauté d'agglomération du territoire ouest et la ville du Port (La Réunion) coopèrent avec la ville de Durban, port de l'océan Indien, sur le développement durable.

CONTACTS



Bruno Asseray
ambassade de France en Afrique du Sud
bruno.asseray@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée
DAECT
guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

5.2 Comores

La France est le seul pays à mener des actions de coopération décentralisée aux Comores. Elles impliquent en général des collectivités où les franco-comoriens sont fortement présents, qu'elles soient ultra-marines (La Réunion) ou hexagonales (région parisienne, région Sud-PACA, Dunkerque...). Le conseil régional de La Réunion dispose d'un bureau à Moroni. Le Sycatom (Syndicat de traitement des déchets d'Île-de-France) et le Sedif (Syndicat des eaux d'Île-de-France) mènent des actions au titre des « 1% » eaux et déchets (voir pages 23 et 42-43). La diaspora envoie des transferts financiers évalués à 160 millions d'euros par an, soit 20 % du PIB des Comores.

En dépit du conflit de souveraineté sur l'archipel de Mayotte, il existe des domaines où la coopération peut se développer, par exemple la santé.

Le conseil départemental de La Réunion, la communauté d'agglomération de Dunkerque (59) et la ville de La Courneuve (93) s'engagent conjointement dans un projet de formation des élus territoriaux des Comores, avec le CNFPT, cofinancé par la DAECT. Ils coprésident, par ailleurs, le groupe-pays Comores de Cités Unies France.

CONTACTS



Hubert Olie
ambassade de France aux Comores
hubert.olie@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée
DAECT
guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

Zoé Courboin
groupe-pays Comores de Cités Unies France
z.courboin@cites-unies-france.org

5.3 Madagascar

Madagascar est l'un des pays qui bénéficient le plus de l'aide publique au développement des collectivités territoriales françaises : 4 millions d'euros en 2019. L'ajout de l'appui du MEAE à la coopération décentralisée (près de 600 000 euros en 2019), des fonds consacrés au même sujet par l'AFD (FICOL), l'UE (FEDER La Réunion + FEDER Mayotte) et les « 1% » eau-déchets-énergie portent ce montant à plus de 5,6 millions d'euros par an au total.

Une trentaine de coopérations impliquent 25 collectivités territoriales françaises et 35 collectivités territoriales malgaches. Les 2^{es} Assises de la coopération décentralisée ont eu lieu à Madagascar en mars 2018 réunissant 450 personnes dont 140 Français. **L'ambassade de France organise régulièrement des ateliers thématiques de coopération décentralisée.** Le prochain portera sur le développement économique local dans la suite des Assises de la coopération décentralisée de mars 2018. Il pourrait avoir lieu en novembre 2020 si la situation sanitaire le permet.

Une Maison de La Réunion à Antananarivo unit des agents du conseil départemental et du conseil régional. L'ambassade abrite un agent du conseil départemental de Mayotte ainsi que de la Région Île-de-France.

Les principaux thèmes de coopération sont la jeunesse, l'agriculture, l'eau et les déchets, la gouvernance locale, le développement économique durable et la francophonie. La décentralisation et le développement local figurent au programme général de l'État porté par le président de la République malgache.

Programme proposé par le RRMA Pays de la Loire Coopération internationale

La coopération décentralisée envisagée renforcera les capacités institutionnelles de la Direction régionale de l'eau du sud-ouest d'Itampolo et d'Androka sur les questions de la sécurisation et de la gestion de la ressource en eau. Un projet de transfert de compétences visera à produire un schéma d'aménagement de la gestion de l'eau (SAGE) de la façade littorale sud-ouest de Madagascar. À moyen terme, l'application de ce SAGE améliorera l'accès à l'eau des populations vulnérables du sud-ouest malgache.

Sur le territoire d'Estuaire et Sillon, ce projet permettra de mobiliser des collectivités territoriales rurales dans un projet de coopération décentralisée. Les élus et agents impliqués seront sensibilisés à la solidarité internationale, à l'interculturalité et aux Objectifs de développement durable. Ils pourront confronter leurs pratiques en matière de gestion de l'eau à celles d'un territoire soumis à des contraintes différentes en la matière.

PROGRAMME

« clés en main »

- **Villes de destination** : communes d'Itampolo et Androka
- **Thématique** : améliorer la gestion de la ressource en eau
- **ODD** : 3, 6, 17
- **Porteur** : RRMA Pays de la Loire Coopération internationale
- **Coordonnées** : mbeziau@paysdelaloire-cooperation-internationale.org
- **Budget à prévoir pour une collectivité adhérente** : 7 200 euros

Plan d'urgence COVID 19 proposé par l'AIMF

Dans le cadre de son plan d'appui pour soutenir les collectivités territoriales face à la crise sanitaire et à ses conséquences, l'AIMF a engagé des actions pour soutenir les communes malgaches. Il s'agit notamment d'équiper des personnels municipaux en masques barrières fabriqués par les artisans locaux, ce qui permet aussi de soutenir l'activité économique locale. À Antananarivo, l'aide de l'AIMF s'inscrit dans le plan d'action spécifique de réponse d'urgence à la pandémie de COVID 19, adopté par la commune urbaine d'Antananarivo et qui s'appuie sur sa politique municipale de santé publique, et sur les quatre Centres de santé de base (CSB) qu'elle gère directement.

CONTACTS



Laurent Perez-Vidal

ambassade de France à Madagascar

laurent.perez@diplomatie.gouv.fr

Philippe Lecluze

ambassade de France à Madagascar

philippe.lecluze@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée

DAECT

guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

Zoé Courboin

groupe-pays Madagascar de Cités Unies France

z.courboin@cites-unies-france.org

5.4 Mozambique

Ce pays lusophone cherche à conforter ses relations avec la France, notamment mais pas exclusivement, avec les collectivités territoriales d'outre-mer, dans les secteurs économique et universitaire. Le nombre d'apprenants du français est passé de 65 000 à 250 000 depuis 2007, ce qui montre la volonté de renforcer la Francophonie. Le centre culturel franco-mozambicain permet de conforter des coopérations universitaires et culturelles notamment avec des acteurs de l'océan Indien. Des actions en matière de gouvernance et à destination de la société civile et des collectivités locales sont aussi mises en œuvre. Les domaines prioritaires sont :

- Économie : notamment dans le cadre de l'implantation de TOTAL qui favorise les opportunités économiques et le développement attendu du PIB.
- Échanges culturels et Francophonie.
- Soutien à la gestion urbaine : transport, déchets, urbanisme.
- Protection et valorisation de l'environnement notamment la gestion des aires marines protégées.
- Politique d'attractivité et de recherche.

Par ailleurs, l'Association nationale des autorités locales du Mozambique (ANAMM) est un point d'entrée intéressant pour repérer de nouveaux acteurs. Un premier travail a été identifié par le poste diplomatique et CUF suite à la tempête tropicale de mars 2019 pour lancer un fonds de solidarité qui a permis d'apporter une aide, dans la phase de réhabilitation, à la **ville de Beira** et aux autres communes limitrophes. Ce point de départ a révélé des potentialités de travail.

CONTACTS



Gilles Rouland

ambassade de France au Mozambique
gilles.rouland@diplomatie.gouv.fr

Marie-Salomé Rinuy

ambassade de France au Mozambique
marie-salome.rinuy@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée

DAECT
guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

Simoné Giovetti

Cités Unies France
s.giovetti@cites-unies-france.org

5.5 Namibie

La coopération décentralisée avec ce pays est portée depuis deux ans par le partenariat naissant entre la Région des Hauts-de-France et la province de Windhoek. Ces deux territoires ont tissé des liens dans les domaines des transports maritimes et de l'énergie, porteurs de relations dans le domaine économique. Ainsi, le grand port maritime de Dunkerque et Nampont ont conclu un accord, appuyé par un Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE) de l'AFD d'un montant de 650 000 euros (février 2020). Les efforts de la région ont permis de fédérer l'engagement de coopérations universitaires ainsi que culturelles.

Pour d'autres initiatives concernant la Namibie :

CONTACTS



Bruno Asseray

ambassade de France en Afrique du Sud
bruno.asseray@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée

DAECT
guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr



AMÉRIQUE DU NORD

6.1 Canada (hors Québec)

La coopération décentralisée franco-canadienne en dehors du Québec est relativement peu développée, et elle est concentrée dans les **provinces de l'Atlantique**, du fait notamment de notre histoire commune.

Les potentialités sont pourtant importantes dans tout le pays et le développement de la coopération décentralisée France-Canada est une priorité pour l'ambassade de France au Canada.

Le Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue au Canada, a développé une dizaine de coopérations avec des collectivités françaises. Du fait des liens historiques et culturels maritimes et ostréicoles, les échanges amicaux entre les villes de Caraquet et Marennes-Hiers-Brouage (Charente-Maritime) sont constants depuis 40 ans. Sur le plan culturel, Caraquet a, par exemple, inspiré la ville de Marennes dans la mise sur pied du Festival international des cultures francophones.

Depuis 2019, la DAECT s'efforce de relancer les relations entre la communauté acadienne au Canada et les collectivités territoriales basées notamment dans le Centre-Val de Loire et en Normandie.

Le développement de liens culturels avec les provinces de l'Atlantique canadiennes constitue également un axe important de coopération décentralisée à **Saint-Pierre-et-Miquelon**. La commune de Miquelon-Langlade se place comme le fer de lance avec deux projets culturels de coopération décentralisée en 2017 et 2019 en lien avec des associations du Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-édouard, ainsi qu'avec la communauté autochtone Mi'kmaq implantée à Terre-Neuve.

En **Nouvelle-Écosse**, la ville d'Annapolis-Royal (au cœur de l'Acadie historique) est jumelée avec Royan. Depuis 2014, les deux villes échangent principalement sur la question du tourisme.

De la **province de l'Ontario** émergent des pistes intéressantes et dont les collectivités territoriales françaises pourraient se saisir sur les plans artistique et culturel du fait de la richesse torontoise dans ces domaines et de l'intérêt de cette métropole pour les initiatives prises dans les grandes villes françaises. À Toronto, l'expertise française dans les domaines de l'art dans l'espace public, de la mise en valeur numérique du patrimoine, des tiers lieux culturels et des politiques de la vie nocturne urbaine et de la ville durable s'appuyant sur des acteurs variés, intéresse les élus.

Dans la province agricole et minière de **Manitoba**, où sont présentes une importante population autochtone et une minorité francophone, l'enjeu éducatif est particulièrement fort.

CONTACTS



Xavier Grosmaître
ambassade de France au Canada
xavier.grosmaître@diplomatie.gouv.fr

Natasha Butler
DAECT
natasha.butler@diplomatie.gouv.fr

6.2 Québec

Le Québec est l'un des partenaires privilégiés de l'action extérieure des collectivités territoriales françaises. On recense plus d'une centaine de partenariats et chaque année, de nombreuses délégations de collectivités territoriales françaises se rendent dans la « Belle Province » pour y développer leurs coopérations.

Cette dynamique s'explique en raison des liens uniques entre la France et le Québec, fondés tant sur l'histoire et la Francophonie, que sur une relation politique « directe et privilégiée » qui se concrétise depuis 1977 par des rencontres alternées entre les Premiers ministres fixant les priorités de la coopération bilatérale. Lors de ces rencontres en 2005 a été mis en place un instrument dédié au renforcement de la coopération décentralisée – **le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD)** – avec un AAP lancé tous les deux ans à hauteur de plus de 200 000 euros. Grâce à notre langue en commun et notre vision commune sur de nombreux sujets, la coopération décentralisée avec le Québec est fluide et dense et particulièrement dynamique. Les échanges de bonnes pratiques débouchent parfois sur des projets ayant des retombées économiques pour nos territoires.

Un nouvel AAP franco-québécois sera proposé fin 2020 pour le biennium 2021-2022. Il portera sur la Francophonie, les industries culturelles et créatives, le numérique, l'écologie urbaine, la lutte contre les changements climatiques et l'environnement. Les Assises de la coopération décentralisée franco-québécoise, qui devaient se tenir à La Rochelle en septembre 2020, ont été reportées à 2021 en raison du COVID 19.

L'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ)

Implanté en France et au Québec, l'OFQJ conseille et soutient chaque année près de 10 000 jeunes adultes (18-35 ans) dans leur projet de mobilité internationale outre-Atlantique (stage, emploi, volontariat, participation à des événements, etc.). L'Office développe ainsi les échanges à travers des programmes (individuels ou en groupe) pour l'insertion et le perfectionnement professionnels dans les secteurs économique, culturel et social, en favorisant les découvertes interculturelles et la mise en réseau, ce à travers trois priorités: l'employabilité des jeunes, notamment les plus éloignés de l'emploi; les échanges d'expertise et la construction de réseaux dans des domaines innovants; l'accompagnement de projets de jeunes (notamment jeunes entrepreneurs).

L'OFQJ a conclu des conventions avec plusieurs collectivités territoriales souhaitant s'appuyer sur l'expertise de l'Office pour développer l'insertion et l'employabilité des jeunes à travers la mobilité. L'association Régions de France siège à son conseil d'administration.

CONTACTS



Thierry Morel
consulat général de France à Québec
thierry.morel@diplomatie.gouv.fr

Natasha Butler
DAECT
natasha.butler@diplomatie.gouv.fr

6.3 États-Unis

La coopération décentralisée franco-américaine est importante et ancienne. Elle s'opère essentiellement entre villes. À ce stade, on dénombre 162 partenariats de coopération décentralisée dont 110 jumelages et 52 projets de coopération décentralisée en cours entre territoires français et américains. Ces projets concernent pour environ 70 % les infrastructures, équipements et manifestations culturelles, environ 9 % l'éducation, l'emploi et la formation professionnelle et environ 5 % l'attractivité des territoires. Les partenariats franco-américains sont désormais souvent laissés à charge des comités de jumelage. À travers le dialogue avec ces derniers, de nouvelles thématiques tournées vers l'avenir (par exemple les ODD, la lutte contre le changement climatique...) pourraient être introduites par les collectivités territoriales.

Malgré la pluralité d'acteurs et l'ampleur de la coopération décentralisée franco-américaine, celle-ci manque de visibilité et **pourrait utilement bénéficier d'un forum où collectivités françaises et américaines pourraient se réunir.**

CONTACT | DAECT



Natasha Butler
natasha.butler@diplomatie.gouv.fr

6 AMÉRIQUE DU NORD

6.4 Mexique

La DAECT, le ministère mexicain des Relations extérieures et l'Agence de coopération internationale pour le développement (SRE/AMEXCID) soutiennent la coopération décentralisée entre la France et le Mexique, via la **publication annuelle d'un AAP bilatéral**.

Le 10^e AAP sera lancé en 2021.

Il s'agit d'une opportunité pour **relancer un dispositif qui fonctionne de manière modeste**, avec neuf partenariats soutenus depuis 2012, suite à une pause, conséquence de l'alternance politique au Mexique avec l'élection du président López Obrador à l'été 2018. Dans le cadre général de l'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté par l'ONU, le 9^e AAP a donné une visibilité particulière aux **priorités portées par le nouveau gouvernement mexicain**: les **projets à caractère social**, permettant l'inclusion sociale et professionnelle des femmes, des jeunes et des migrants, le **développement économique, territorial et touristique durable**, notamment dans les États du sud du pays (Chiapas et Oaxaca notamment), **la protection de l'environnement et la lutte contre les effets du changement climatique** (sargasses par exemple), la protection et la réhabilitation du patrimoine impacté par les catastrophes naturelles.

Sont également fortement encouragés les projets qui contribuent au développement **d'intercommunalités** au Mexique, singulièrement dans le domaine du traitement des eaux et des déchets. Les nombreuses opportunités de coopération offertes par les villes et les États du Mexique sont appuyées par un **programme d'internationalisation de 50 villes mexicaines** pour un développement local durable. Une importance particulière est accordée au développement du sud du pays et des États frontaliers. Le Mexique souhaiterait par ailleurs développer des coopérations triangulaires, notamment avec les États d'Amérique centrale.

Plusieurs collectivités mexicaines ont déjà exprimé leur intérêt et sont en recherche de partenaires en France, notamment Xalapa (État de Veracruz), Oaxaca (État de Oaxaca), Torreón (État de Coahuila), Monterrey (État du Nuevo León), Santa Rosalia (Basse-Californie du Sud), Mérida (État du Yucatán) et San Luis Potosí.

Les collectivités territoriales françaises intéressées par la prochaine édition de l'AAP ou désireuses de nouer des contacts de travail avec une collectivité mexicaine peuvent **prendre contact** avec les personnes indiquées ci-dessous.

CONTACTS



Marie Rodriguez

DAECT

marie.rodriguez@diplomatie.gouv.fr

Vincent Guimard

ambassade de France au Mexique

Institut français pour l'Amérique latine

vincent.guimard@ifal.mx



AMÉRIQUE CENTRALE, CARAÏBES, AMÉRIQUE DU SUD

7.1 Semaine de l'Amérique latine et des Caraïbes

La Journée de l'Amérique latine a été créée en 2011 par une résolution votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Elle est destinée à rappeler et mettre en valeur les liens multiples qui nous unissent à cette région du monde et qui sont trop souvent ignorés. Les réseaux des Alliances françaises ainsi que des établissements scolaires francophones y sont très denses et les entreprises françaises investissent massivement dans la zone, notamment au Brésil, qui représente 2,5 % du commerce extérieur français.

Depuis 2013, le dispositif s'est largement étendu à l'ensemble des régions de France et la Journée de l'Amérique latine est devenue en **2014 la Semaine de l'Amérique latine et des Caraïbes (SALC), organisée chaque année en mai/juin.**

En 2019, l'événement a enregistré 500 initiatives dans 49 villes de France, et 25 manifestations dans 10 pays d'Amérique latine ont permis de mettre en valeur les Alliances françaises, les lycées français et la coopération scientifique.

Alors que Paris concentrait jusqu'alors la majeure partie du programme, **60 % de ce dernier s'est déroulé en 2019 hors de la capitale.** Tandis que le soutien des collectivités territoriales était demeuré ponctuel au cours des premières éditions de la SALC, certaines d'entre elles, comme Bordeaux Métropole, la Région Occitanie et la ville de Toulouse, ont pris plus récemment une part très active dans l'organisation et la promotion de la SALC, qui s'appuie en outre sur l'apport de très nombreuses associations réparties sur l'ensemble du territoire.

Toutes les collectivités territoriales peuvent décider d'organiser un événement dans le cadre de la SALC. Un AAP a été lancé en 2020, afin de permettre aux collectivités de faire reconnaître leur événement par le secrétaire général de la SALC, et d'en assurer la publicité sur le site et par les partenaires. La DAECT encourage la participation des collectivités territoriales à ce temps fort de promotion et de partage autour des relations entre la France et l'Amérique latine et les Caraïbes.

Pour en savoir plus sur la prochaine édition (2021), voir le site internet : www.semaineameriquelatinecaraibes.fr

CONTACT



semaine-alc.ame@diplomatie.gouv.fr

7.2 Amérique centrale

Costa Rica

Sous l'impulsion de l'intérêt manifesté par la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la coopération avec le Costa Rica, pays très actif dans la lutte contre le dérèglement climatique, la France et le Costa Rica ont conclu en juillet 2020 un **accord relatif à la coopération territoriale et régionale.**

Celui-ci crée les conditions d'un développement de la coopération décentralisée avec d'autres collectivités territoriales françaises.

CONTACT



Paulo Pais
ambassade de France au Costa Rica
paulo.pais@diplomatie.gouv.fr

7.3 Caraïbes

Les collectivités territoriales françaises sont largement mobilisées dans les dynamiques de coopération avec la Caraïbe anglophone. La coopération peut prendre des formes diverses – aide au développement, appui institutionnel, gestion commune de biens et de services, coopération transfrontalière ou coopération interrégionale – dans des domaines nombreux : le sport, la culture, le commerce, l'éducation scolaire et universitaire, l'expertise. L'engagement est fort dans le secteur de l'éducation notamment avec la Dominique et Sainte-Lucie, États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Les rectorats de la Martinique et de la Guadeloupe ont ainsi conclu plusieurs accords-cadres avec les ministères de l'Éducation des États de la région.

Cuba

La France et Cuba ont tissé, tout au long de leur histoire commune, des relations d'amitié et de coopération, relancées depuis 2012 par des rencontres politiques au plus haut niveau.

7 AMÉRIQUE CENTRALE, CARAÏBES, AMÉRIQUE DU SUD

Les principaux axes de coopération sont : l'enseignement et la diffusion de la langue française, les formations supérieures et la recherche et la coopération artistique et culturelle.

Cuba Coopération France accompagne depuis plus de 20 ans les collectivités, entreprises, mécènes, organisations, qui souhaitent développer des actions de coopération avec les diverses institutions cubaines et financer des projets concrets de développement.

Des coopérations importantes et multiples ont été réalisées dans le domaine de l'assainissement dans les provinces de La Havane, Cienfuegos, Santiago de Cuba avec des partenaires tels que le SIAAP et la ville de Cournon-d'Auvergne. L'agglomération de Saint-Brieuc est engagée depuis 2016 sur un projet de tri sélectif des déchets avec la ville de Cienfuegos.

Dans le domaine de la **santé**, des partenariats avec des hôpitaux publics de Bretagne ont permis d'acheminer vers des établissements de santé cubains des centaines de lits médicalisés qui se sont révélés très utiles dans cette période de lutte contre le COVID 19, tandis que **le corps médical cubain apportait son appui à la Martinique**.

Haïti

Les liens historiques et culturels qu'Haïti entretient avec la France sont très forts, non seulement avec les îles sœurs de Guadeloupe et de Martinique, qui portent en commun le français et le créole dans la Caraïbe, mais également avec les collectivités territoriales de métropole. Une trentaine de partenariats existent actuellement dont une dizaine sont nés après le **séisme de janvier 2010** qui a entraîné un grand élan de solidarité. Le **groupe-pays Haïti de Cités Unies France**, créé en 2008, s'est fortement mobilisé par le biais du fonds de solidarité Haïti. Ses membres s'associent également à l'**Initiative Solidaire Afrique-Haïti**, lancée par CUF le 6 mai 2020 (voir page 67).

Haïti, seul membre du groupe des pays les moins avancés à être situé sur le continent américain, se place dans le **peloton de tête des pays destinataires de l'aide publique au développement des collectivités territoriales** avec 1,9 million d'euros en 2019.

Les partenariats portent des projets essentiellement liés au **développement local** et à la **gouvernance** caractérisés par une forte **continuité et adaptabilité**, notamment dans la dernière année marquée par les problèmes de sécurité. Pendant la crise du COVID 19, les expressions et gestes de solidarité ont été réciproques.

Les dernières **Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne** ont eu lieu à Port-au-Prince en décembre 2017 avec 400 participants dont 260 élus et agents des collectivités territoriales françaises.

Haïti connaît régulièrement des périodes d'instabilité qui impactent le bon déroulement des opérations de coopération avec les collectivités (crises humanitaires, mouvements sociaux, troubles politiques, insécurité...) et qui peuvent compromettre ou suspendre les activités. Compte tenu de la situation sécuritaire sur place très dégradée et de son caractère très volatil, **tout projet de mission ou de déplacement à Haïti devra être examiné en étroite concertation avec l'ambassade de France à Port-au-Prince et les services du MEAE**.

CONTACTS



Thomas Poirier
ambassade de France en Haïti
thomas.poirier@diplomatie.gouv.fr

Sébastien Daure
ambassade de France en Haïti
sebastien.daure@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée
DAECT
guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

Zoé Courboin
groupe-pays Haïti à Cités Unies France
z.courboin@cites-unies-france.org

7 AMÉRIQUE CENTRALE, CARAÏBES, AMÉRIQUE DU SUD

7.4 Amérique du Sud

La France appartient elle-même à l'Amérique du Sud avec la Guyane, seule collectivité française d'outre-mer à caractère continental et qui possède la plus longue frontière terrestre de la France : plus de 700 km avec le Brésil sur le fleuve Oyapock et 520 km de frontière terrestre avec le Suriname sur le fleuve Maroni. Sur les coopérations développées dans le cadre de l'intégration régionale, voir page 9.

Le MEAE ainsi que Cités Unies France souhaiteraient que se développe davantage la coopération décentralisée avec l'Amérique latine, qui n'est portée côté français que par un petit nombre de collectivités territoriales, au demeurant très motivées. Les réseaux de villes au niveau régional sont importants, comme **le réseau Mercociudades** qui se réunit chaque année et permet des échanges de bonnes pratiques entre municipalités. **L'expertise française y est régulièrement sollicitée.**

Le réseau AI-LAs (Allianza eurolatinoamericana de cooperacion entre ciudades) est un réseau de collectivités locales latino-américaines qui a été financé jusqu'en 2015 dans le cadre du programme européen ANE-AL. Piloté par la ville de Mexico, il regroupe entre autres les villes de Lima (Pérou), Quito (Équateur), Montevideo (Uruguay), Morón (Argentine), Belo Horizonte (Brésil), Medellín (Colombie), ainsi que Cités Unies France et le FAMSU, le Fonds andalou des municipalités. L'ARRICOD, association des professionnels de l'action européenne et internationale des collectivités territoriales françaises, collabore avec ce réseau, au même titre que son homologue mexicaine l'AMAIE, ou que l'université Rosario de Bogota.

Les demandes de coopération au niveau local sont nombreuses dans les domaines de la ville durable (aménagement urbain, transports, gestion des déchets, logement social), de la **gestion des risques** (notamment en cas de catastrophes naturelles liées au changement climatique), de la **jeunesse** (volontariat, accès à la culture, formation professionnelle) et de la lutte contre les discriminations. Parmi les pistes d'action à envisager, la mise en place **d'échanges thématiques entre experts**, le **croisement entre la coopération décentralisée, la coopération économique et la coopération universitaire**, et **l'exploitation de la dynamique de la Semaine de l'Amérique latine et des Caraïbes** (voir page 88) qui pourraient donner corps à de nouveaux partenariats plus souples et plus diversifiés entre collectivités territoriales.

CONTACTS AU SEIN DES AMBASSADES



Argentine :

maria-ines.rosas@diplomatie.gouv.fr

Bolivie :

patrick.riba@diplomatie.gouv.fr

Brésil :

damien.gairin-calvo@diplomatie.gouv.fr

Chili :

julien.chauvet@diplomatie.gouv.fr

Colombie :

clarisse.paoloni@diplomatie.gouv.fr

Équateur :

francois.sow@diplomatie.gouv.fr

Paraguay :

mathieu.casado-duprix@diplomatie.gouv.fr

Pérou :

laetitia.quilichini@diplomatie.gouv.fr

Suriname :

antoine.joly@diplomatie.gouv.fr

Uruguay :

patrick.flot@diplomatie.gouv.fr

et à la DAECT :

servane.gandais@diplomatie.gouv.fr

Argentine

La coopération décentralisée franco-argentine compte une dizaine de partenariats actifs sur : le développement économique et social, le développement urbain, les écosystèmes d'innovation (start-up), la valorisation du patrimoine architectural, gastronomique et culturel, le tourisme et l'œnotourisme, la formation professionnelle, la gestion des espaces naturels, l'économie marine, la gestion hospitalière et la prévention des risques en matière de sécurité civile.

Les troisièmes Rencontres de la coopération décentralisée France-Argentine qui se sont tenues en mai 2019 à Buenos Aires et Santa Fe montrent le dynamisme des liens entre les deux pays dans le domaine des coopérations décentralisées.

7 AMÉRIQUE CENTRALE, CARAÏBES, AMÉRIQUE DU SUD

Suite aux 3^{es} Rencontres, 12 collectivités territoriales argentines ont fait connaître leur souhait de conduire des projets de coopération avec des homologues françaises et précisé leurs centres d'intérêt.

Province de Chaco

- Recyclage des déchets solides urbains
- Éducation et environnement
- Infrastructures portuaires
- Questions liées au genre

Municipalité de San José, Entre Ríos

- Culture et patrimoine. Musée historique: échange avec des salles de musée
- Tourisme: formation du personnel municipal dans le domaine du tourisme
- Jeunesse: étude de la langue française

Province de Formosa (Laguna Blanca, Las Lomitas)

- Éco-tourisme
- Connaissances et échanges sur des thèmes liés aux énergies renouvelables: biomasse, biogaz, énergies alternatives, amélioration génétique des espèces forestières énergétiques cultivées à ces fins, combinaison de l'énergie biomasse avec l'énergie photovoltaïque et le bioéthanol comme base de la culture du sucre
- Protection des lagunes
- Développement agricole: techniques pour l'amélioration des produits d'origine agricole, connaissances et échanges en matière de production vinicole, techniques utilisées pour le développement et la structure des circuits de commercialisation

Municipalité de Posadas, province de Misiones

- Revalorisation environnementale, culturelle et touristique du jardin botanique Alberto Roth de la ville de Posadas et ses alentours

Municipalité d'Avellaneda, province de Santa Fe

- Connaissances et échanges d'expérience de l'incubation des entreprises travaillant sur la technologie ou le développement d'unités technologiques dans les entreprises existantes
- Techniques pour développer et tester le produit minimum viable (MVP en anglais)
- Stratégie de commercialisation à échelle nationale et internationale
- Outils pour renforcer les activités du laboratoire de réseaux informatiques existants
- Lien de l'entreprise incubatrice avec les différents niveaux de formation secondaire, supérieur, technique et universitaire

Municipalité de General Alvear, province de Mendoza

- Production de prunes: formation sur les techniques de production primaires et industrielles, les systèmes productifs, marketing et commercialisation
- Handball
- Cliniques
- Programme de stimulation de la Francophonie

Municipalité de San Carlos de Bariloche, province de Río Negro

- Cluster, pôle de compétitivité
- Tourisme de montagne

Municipalité de Melincué, province de Santa Fe

- Tourisme

Municipalité de Venado Tuerto, province de Santa Fe

- Gouvernement digital et sécuritaire
- Développement économique local

Commune de Llambi Campbell, province de Santa Fe

- Développement urbain
- Entrepreneuriat et start-up
- Environnement et gestion des risques

7 AMÉRIQUE CENTRALE, CARAÏBES, AMÉRIQUE DU SUD

Municipalité de Séclantás, province de Salta

- Développement économique: production et commercialisation d'aliments organiques

Département Rosario de Lerma, zone du Gólgota, province de Salta

- Développement local: mise en valeur du travail de filage et de tissage de laine au sein de la communauté de Gólgota, renforcement du design, stratégie de promotion et de commercialisation

L'ambassade de France et les collectivités locales argentines, avec l'appui du ministère des Relations extérieures argentin, prévoient d'organiser des missions de représentants de collectivités territoriales argentines en France dès que la situation sanitaire relative au COVID-19 le permettra, ainsi qu'un atelier virtuel d'échange entre collectivités françaises et argentines sur des axes thématiques à définir.

Il est temps de se placer dans la perspective de la **saïson croisée France – Argentine en 2022** qui sera l'occasion pour les collectivités territoriales de mettre en œuvre de nouvelles coopérations décentralisées avec l'Argentine.

Les collectivités territoriales désireuses de s'inscrire dans la dynamique mise en place par les Rencontres de 2019 peuvent contacter :

CONTACTS



María Inés Rosas
ambassade de France en Argentine
maria-ines.rosas@diplomatie.gouv.fr

Servane Gandais
DAECT
servane.gandais@diplomatie.gouv.fr

Zoé Courboin
groupe-pays Argentine de Cités Unies France
z.courboin@cites-unies-france.org

Bolivie

En Bolivie, un partenariat a notamment été établi entre les régions de Tarija et la Nouvelle-Aquitaine sur la thématique de la viticulture, tandis que celui établi entre la ville de Brest et certaines municipalités de la région du lac Poopó (région d'Oruro) permet d'assurer un suivi de l'assèchement du lac et de ses conséquences sur les communautés paysannes.

Brésil

La coopération décentralisée franco-brésilienne a commencé au début des années 2000 et a pris son essor lors de l'année du Brésil en France en 2005 et avec l'organisation des premières rencontres de la coopération décentralisée franco-brésilienne, accueillies par le conseil régional de Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2006. En 2011, le Sénat brésilien a approuvé le **protocole d'accord sur la coopération décentralisée franco-brésilienne** formalisé en 2008.

La signature, à Madrid, lors de la COP 25, d'une **feuille de route entre la France et le Front national des maires (400 élus) d'une part, et la France et le consortium des États d'Amazonie légale d'autre part**, ouvre la voie à de nouveaux échanges que les maires et gouverneurs brésiliens recherchent activement, notamment sur le sujet de la **préservation des forêts, de la biodiversité et de la déforestation**.

En avril 2020, la crise du COVID est une nouvelle occasion pour le **Front des maires brésiliens (FNP)**, soutenu par la DAECT et l'ambassade de France à Brasilia, de solliciter des échanges directs avec leurs homologues français, afin d'améliorer les pratiques de prévention et de prise en charge des populations locales dans le cadre de la pandémie. Les échanges ont mis en évidence le rôle pivot des collectivités locales pour une mise en place adaptée des politiques nationales.

7 AMÉRIQUE CENTRALE, CARAÏBES, AMÉRIQUE DU SUD

CONTACTS



Damien Gairin-Calvo
ambassade de France au Brésil
damien.gairin-calvo@diplomatie.gouv.fr

Servane Gandais
DAECT
servane.gandais@diplomatie.gouv.fr

Paulo Oliveira
Front des maires brésiliens
paulo.oliveira@fnp.org.br

Colombie

Quelques projets de coopération décentralisée existent avec ce pays et un accord pour le soutien de la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales françaises et colombiennes a été signé en 2015 entre le MEAE et l'Agence présidentielle de coopération internationale (APC) colombienne.

Chili

La Constitution du Chili établit un État fortement unitaire avec trois niveaux de collectivités territoriales : six gouvernements régionaux, 51 provinces, près de 350 municipalités. Une réforme de 2016 introduit une tentative de régionalisation mais son entrée en vigueur, initialement prévue en octobre 2020, pourrait être ralentie par la crise sanitaire en cours.

Comme constaté lors de la dernière réunion-pays Chili organisée par Cités Unies France en 2016, **la dynamique de la coopération décentralisée avec le Chili est en perte de vitesse, en dépit d'une forte proximité culturelle, et d'un potentiel économique fort.** La capacité de financement des activités du côté chilien, malgré quelques tentatives de réforme, reste un obstacle qui porte préjudice à la coopération avec la France.

Les principales collectivités françaises actuellement engagées au Chili sont la Région Bourgogne-Franche-Comté avec la Région du Maule (au sud de Santiago), le conseil départemental de Dordogne avec la Région de l'Araucanie, Marseille avec Valparaíso.



ASIE

8.1 Cambodge

Quelques collectivités territoriales françaises se sont engagées au Cambodge à travers des projets principalement dans les domaines de l'agriculture, du patrimoine, de l'urbanisme, de la coopération universitaire et de la formation sanitaire et sociale.

Depuis le plan national stratégique 2014-2018 du Cambodge, **la réforme de décentralisation et de déconcentration a été identifiée comme l'une des réformes clés pour le Cambodge**, ce qui devrait créer des opportunités pour les collectivités françaises.

Les autorités locales cambodgiennes s'engagent par ailleurs dans les instances de la Francophonie et Phnom Penh a ainsi accueilli la 39^e Assemblée générale de l'AIMF en décembre 2019.

Les collectivités intéressées par le développement de projets avec des collectivités cambodgiennes et/ou dans le cadre de la Francophonie peuvent contacter :

CONTACTS



ambassade de France au Cambodge
scac.phnom-penh-amba@diplomatie.gouv.fr

Pauline May
 DAECT
pauline.may@diplomatie.gouv.fr

8.2 Chine

La coopération décentralisée franco-chinoise est l'un des thèmes du **Dialogue de haut niveau sur les échanges humains** entre la Chine et la France. Elle contribue aux échanges dans les domaines où les collectivités territoriales ont des compétences: l'éducation et l'enseignement supérieur (échanges universitaires, formation professionnelle, séjours de formation linguistique autour des métiers du tourisme, de l'art de vivre et de la gastronomie), les sciences, l'innovation et la technologie notamment en matière d'économie durable, culture et le patrimoine, sport, santé et tourisme. Les opportunités sont nombreuses et les attentes des collectivités territoriales françaises assez fortes, notamment en matière de retombées économiques pour leur territoire.

Le montage d'un projet de coopération avec la Chine nécessite un travail important en amont pour **mettre en place un partenariat équilibré porteur de réciprocité**. La DAECT et l'ambassade et les consulats de France en Chine sont à l'écoute des collectivités territoriales pour les aider à bien coordonner cette dynamique et mieux définir sa dimension économique. En 2018, la DAECT et la direction d'Asie et d'Océanie du MEAE ont élaboré un guide de la coopération décentralisée franco-chinoise. Une nouvelle édition actualisée est prévue à la rentrée 2020.

Au vu des restrictions extrêmement fortes sur les voyages vers la Chine (annulation des visas de tous les étrangers, y compris ceux ayant des permis de séjour, quarantaines et tests obligatoires) et de la mobilisation totale des collectivités chinoises dans la lutte contre la pandémie, les échanges entre collectivités françaises et chinoises vont être extrêmement limités, à l'exception des actions de solidarité comme les échanges de masques/équipements médicaux.

Mises en place à l'issue des Années croisées de la Chine en France (2003-2004) et de la France en Chine (2004-2005), les **Assises de la coopération décentralisée franco-chinoise** réunissent à chaque édition des collectivités territoriales françaises et des autorités locales chinoises en partenariat ou en recherche de partenariat, ainsi que d'autres acteurs locaux, afin d'échanger sur des bonnes pratiques de politique et de gestion locales, et de partenariats internationaux. Les 6^{es} Assises de la coopération décentralisée franco-chinoise se sont tenues à Toulouse, accueillies par le conseil régional d'Occitanie du 11 au 13 décembre 2018. La prochaine édition devrait se tenir en 2021 dans le Hebei, province partenaire du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Co-organisateur des Assises, le groupe-pays Chine de Cités Unies France accompagne les collectivités françaises dans leur partenariat.

Une **Année 2021 franco-chinoise du tourisme culturel** a été annoncée lors de la visite du président Xi Jinping en mars 2019, et rappelée lors de la visite du président Macron en Chine en novembre dernier. Cet événement a pour objectif de promouvoir la France comme destination touristique en Chine, et réciproquement. Cette Année sera l'occasion de valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel de la France, la vitalité de sa création et de sa scène artistique, ses industries culturelles et créatives, sa langue et son art de vivre. Cette Année doit permettre également de promouvoir l'expertise française en Chine à des fins touristiques et patrimoniales, notamment dans le secteur numérique. À la sortie de la crise sanitaire, elle sera l'occasion de relancer l'attractivité touristique française à destination de la clientèle chinoise. Son lancement pourrait être reporté.

CONTACTS

annee-2021.meae@diplomatie.gouv.fr**Valérie Brisset-Hautchamp**

ambassade de France en Chine

valerie.brisset-hautchamp@diplomatie.gouv.fr**Pauline May**

DAECT

pauline.may@diplomatie.gouv.fr**Constance Koukoui**

groupe-pays Chine de Cités Unies France

c.koukoui@cites-unies-france.org

8.3 Corée

Corée du Nord

La France n'entretient pas de relations diplomatiques avec la Corée du Nord. Les missions du Bureau français de coopération, ouvert en 2011 à Pyongyang, sont essentiellement d'ordre humanitaire et culturel. Les sanctions décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies et l'UE en réponse au développement par Pyongyang de programmes nucléaires et balistiques, graduellement renforcées depuis 2006, limitent en outre drastiquement les possibilités de coopération avec ce pays, notamment s'agissant des importations et des exportations depuis ou vers la Corée du Nord. Les collectivités territoriales françaises sont tenues de respecter ces orientations de politique étrangère et les engagements internationaux de la France.

République de Corée (Corée du Sud)

Si les liens entre la France et la Corée sont anciens, denses et diversifiés (économie, culture, échanges universitaires...), la coopération décentralisée reste encore peu développée, mais ses quelques partenariats anciens et solides témoignent d'opportunités importantes.

Après avoir dans un premier temps privilégié des liens avec des collectivités asiatiques (Chine et Japon notamment), les collectivités coréennes (provinces et villes métropolitaines) souhaitent de plus en plus se projeter vers l'Europe. Le développement de la coopération décentralisée franco-coréenne est un des axes de coopération retenus dans la déclaration

conjointe adoptée lors de la visite d'État du président Moon Jae-in en France en octobre 2018. Le **Centre coréen des collectivités locales (GAOK – Governors Association of Korea)**, qui dispose d'un bureau à l'ambassade de Corée en France, peut appuyer le lancement de partenariats entre les collectivités des deux pays.

Les collectivités coréennes disposent des moyens et des réseaux pour engager ou encourager des partenariats structurants avec les collectivités étrangères dans des domaines clés tels que la recherche, la coopération éducative et universitaire, la coopération économique ou la coopération linguistique, la ville intelligente et le numérique (incubateurs, administration numérique, IA...). Les collectivités coréennes sont également intéressées par des échanges d'expérience autour de thématiques telles que la décentralisation ou la démocratie locale. Il est conseillé d'ancrer dès le début les partenariats sur des projets concrets mobilisant des acteurs de leurs territoires (échanges entre lycées, coopération entre centres de recherche, etc.) et de se coordonner avec les opérateurs de l'État assurant la promotion du tourisme et de l'attractivité économique en Corée (bureaux d'Atout France, Business France en Corée).

Cités Unies France anime un groupe-pays République de Corée afin de répertorier et encourager les actions des collectivités françaises.

CONTACTS

**David Peneau**

ambassade de France à Séoul

david.peneau@diplomatie.gouv.fr**Pauline May**

DAECT

pauline.may@diplomatie.gouv.fr**Constance Koukoui**

groupe-pays Corée de Cités Unies France

c.koukoui@cites-unies-france.org**Hyoung Jin Kim**

GAOK Paris

gaokfrance@mofa.or.kr

8.4 Inde

La coopération décentralisée franco-indienne présente de riches opportunités en matière de développement urbain, avec notamment le programme « Smart Cities », mais peine encore à prendre tout son essor. Quelques collectivités partagent leur expérience dans le domaine des villes durables intégrées, en particulier en ce qui concerne la planification urbaine, la gestion des déchets et la mobilité durable.

Toutefois, le bilan global est modeste, compte tenu des investissements et efforts consentis ces dernières années pour construire des partenariats de coopération décentralisée franco-indiens. Celle-ci se heurte souvent à des obstacles d'ordre technique – juridiques et administratifs –, mais aussi culturel. En effet, les collectivités territoriales françaises sont confrontées à une bureaucratie de l'État fédéral forte et difficile à appréhender, et à peu d'intérêt de la part des municipalités indiennes.

Deux partenariats peuvent être mentionnés.

- Bordeaux Métropole et la ville d'Hyderabad, Gouvernement du Telangana, ont une coopération englobant plusieurs thématiques telles que le développement urbain (eau et assainissement, mobilité urbaine...) et les échanges économiques et artistiques. Dans le cadre de l'AAP généraliste 2019 et biennal 2020-2021, la DAECT co-finance le projet de renforcement des liens culturels et la valorisation des espaces urbains et patrimoniaux entre Bordeaux Métropole, Hyderabad et Douala au Cameroun.
- Le conseil régional de Centre-Val de Loire coopère avec l'État du Tamil Nadu, autour de trois axes principaux: économie et tourisme; éducation, enseignement supérieur et recherche; culture et société civile.

CONTACT



Olivia Bellemere
ambassade de France en Inde
olivia.bellemere@diplomatie.gouv.fr

8.5 Kazakhstan

Outre ses ressources pétrolières et minières, le Kazakhstan a des cultures importantes de céréales (blé dur) et possède une agriculture diversifiée qui représente 5 % de son PIB.

La représentation diplomatique du Kazakhstan à Paris est désireuse de nouer des partenariats incluant des projets agricoles, viticoles mais aussi de santé et de développement durable.

CONTACTS



Jean-Yves Hazoume
DAECT
jean-yves.hazoume@diplomatie.gouv.fr

Murager Sauranbayev
ambassade de la République du Kazakhstan
m.sauranbayev@msa.kz

8.6 Japon

La promotion des échanges entre collectivités territoriales à travers notamment les Rencontres de la coopération décentralisée est mentionnée spécifiquement dans la feuille de route sur la coopération franco-japonaise dans le cadre du partenariat d'exception (2019-2023), ainsi que leur contribution au renforcement de la relation bilatérale.

La 6^e édition des **Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée** s'est tenue à Kumamoto en octobre 2018 sur le thème de l'attractivité territoriale. **Les prochaines auront lieu à Aix-en-Provence en 2021** et s'articuleront autour de **la mise en œuvre des ODD**.

Nombreuses sont les thématiques sur lesquelles coopèrent la France et le Japon, y compris par le biais de leurs collectivités locales : l'énergie, la ville durable, l'environnement, les transports, le sport, le tourisme ou encore la culture. Depuis 2018, la loi japonaise reconnaît aux collectivités un rôle à part entière dans la **lutte contre les dérèglements climatiques**, en les incitant notamment à se doter de plans locaux d'adaptation. Il existe actuellement une très forte dynamique parmi les villes et les préfectures pour orienter le redémarrage de nos économies après la crise du Covid-19 vers des modèles plus résilients, plus justes et plus durables, et nombre d'entre elles s'engagent vers la neutralité carbone à horizon 2050.

Cette thématique, en lien avec les 7^{es} Rencontres et la COP 26 pour le climat, récemment reportée à l'automne 2021, peut constituer un fil conducteur utile. En complément des dispositifs animés par le CLAIR (fondation reconnue d'utilité publique au Japon et qui promeut l'internationalisation des collectivités locales japonaises) et les autorités nationales françaises et japonaises, les collectivités françaises peuvent également participer à des programmes européens, à l'image du programme International Urban Cooperation (IUC) qui a permis d'accélérer depuis 2018 les échanges sur la ville durable entre Grenoble et Toyota, ainsi que Marseille et Kobe.

Le sport (voir page 61), **le tourisme**, constituent également des thématiques en lien avec l'actualité.

La Saison de la France au Japon, qui se veut pluridisciplinaire, constituera une opportunité unique pour les collectivités de développer leur notoriété, de nouveaux axes de coopération innovants, et d'associer les partenaires associatifs, institutionnels, universitaires et privés de leurs territoires.

CONTACTS



Lucas Froment
ambassade de France au Japon
lucas.froment@diplomatie.gouv.fr

Pauline May
DAECT
pauline.may@diplomatie.gouv.fr

Katarina Fotic
groupe-pays Japon de Cités Unies France
comité de pilotage des Rencontres
k.fotic@cites-unies-france.org

Karine Radtkowsky
CLAIR Paris
radtkowsky@clairparis.org

8.7 Ouzbékistan

L'Ouzbékistan est le pays d'Asie centrale le plus peuplé (plus de 32 millions d'habitants) et le plus agro-industriel. L'agriculture y est majoritairement irriguée (coton, fruits, vignes, céréales, etc.). C'est donc dans ces domaines agricoles mais également en matière de développement durable, de gestion des services publics et de préservation du patrimoine que l'offre de coopération est recherchée et attendue.

8.8 Vietnam

Les partenariats de coopération décentralisée franco-vietnamiens sont nombreux, actifs, et diversifiés en termes de secteurs d'intervention. Cette dynamique s'explique autant par le fort développement économique du pays que par l'autonomie croissante des collectivités vietnamiennes (villes, provinces) qui souhaitent se développer à l'international.

La DAECT, l'ambassade de France au Vietnam et le groupe-pays Vietnam de Cités Unies France s'efforcent de coordonner cette dynamique en accompagnant les collectivités dans leur recherche de partenariats. La coopération décentralisée franco-vietnamienne réunit 27 collectivités françaises et 37 autorités locales vietnamiennes, qui mettent en œuvre un total de 53 projets.

Les **Assises de la coopération décentralisée franco-vietnamienne** sont un rendez-vous majeur pour les territoires français et vietnamiens depuis 1995, permettant de partager des projets concrets, de renforcer les coopérations existantes et de favoriser la création et le développement de nouveaux partenariats. Les 11^{es} Assises de la coopération décentralisée franco-vietnamienne se sont tenues à Toulouse, accueillies par la ville et la métropole de Toulouse en avril 2019. La diversité des acteurs présents a été remarquée et un Forum économique a été organisé avant la clôture. **La prochaine édition aura lieu en 2022 à Hanoï.**

Les provinces vietnamiennes sont régulièrement à la recherche de partenaires. À ce jour, **les provinces suivantes souhaitent nouer des relations avec des collectivités françaises** : Phu Tho (santé, économie, tourisme, environnement, éducation, culture), Vinh Phuc (environnement, traitement des déchets, économie), Lang Son (éducation, santé, tourisme, environnement, culture) et Dien Bien (tourisme de mémoire, agriculture).

CONTACTS



Lan Huong Tran
ambassade de France à Hanoï
huong.tran@diplomatie.gouv.fr

Pauline May
DAECT
pauline.may@diplomatie.gouv.fr

Constance Koukoui
groupe-pays Vietnam de Cités Unies France
c.koukoui@cites-unies-france.org



EUROPE : UNION EUROPÉENNE

Parmi les diverses formes d'action internationale des collectivités territoriales, le jumelage entre villes et communes d'Europe est la plus ancienne et la plus répandue. Ces partenariats nés après la Seconde Guerre mondiale ont accompagné la construction européenne. Le réseau de partenariats établis sous cette forme entre la France et les différents pays d'Europe concerne aujourd'hui plus de 10 000 communes. Étroitement associés aux pratiques d'échanges interpersonnels, culturels, sportifs (tout en permettant des coopérations plus techniques ou d'entraide entre collectivités), ils contribuent (à l'instar des échanges de jeunes franco-allemands financés par l'OFAJ et le programme Erasmus) à cimenter les solidarités européennes et sont plus que jamais nécessaires pour contrebalancer l'euroscepticisme.

Les relations entre collectivités territoriales européennes peuvent s'envisager sous plusieurs approches différentes

- **L'approfondissement des liens intra-européens**, notamment grâce aux formations dispensées par l'AFCCRE, aux activités déployées en liaison avec les Maisons de l'Europe, très implantées sur notre territoire, et à l'accès au programme de l'UE « Europe pour les Citoyens » (bientôt remplacé par un nouveau programme, voir [page 106](#)).
- La participation à des **réseaux européens de collectivités** sur des thématiques ou des géographies particulières : nombreux sont ces réseaux qui ont été créés à l'initiative de collectivités françaises.
- **Les jumelages ou autres partenariats** avec des collectivités territoriales européennes : l'AFCCRE organise, en lien avec la DAECT, des activités par pays et possède des données sur les partenariats existants.
- La participation directe ou indirecte aux activités du **Comité des régions de l'UE**, organe consultatif de l'UE créé en 1994 à la suite du traité de Maastricht pour faire entendre la voix des collectivités territoriales auprès des institutions européennes. La délégation française compte 24 membres nommés par le Premier ministre français sur proposition des associations

nationales de collectivités locales et régionales, Régions de France, l'Assemblée des départements de France et l'Association des maires de France.

- La participation aux activités du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux**, équivalent du Comité des régions de l'UE, mais auprès du **Conseil de l'Europe**. Ce Congrès conseille le Comité des ministres et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur tous les aspects de la politique locale et régionale et a pour mission de promouvoir la démocratie territoriale, d'améliorer la gouvernance locale et régionale et de renforcer l'autonomie des collectivités. La délégation française compte 18 membres titulaires (18 suppléants), représentant les régions, les départements et les communes, et également nommés sur proposition des trois associations nationales représentatives de collectivités.
- **Les actions communes avec des collectivités de l'UE à destination de pays tiers**. Le réseau Platforma a pour vocation d'aider les collectivités territoriales européennes à pratiquer des coopérations dans le domaine de l'aide au développement, et de veiller à ce que les institutions européennes accordent la place voulue à celles-ci (voir deuxième partie, [pages 31 et 34](#)).
- Mentionnons, enfin, les **coopérations avec les pays européens n'appartenant pas à l'UE**, qu'ils aient ou non manifesté leur intention d'y adhérer (Balkans, Europe orientale, etc.).

La mise en œuvre des politiques européennes sur notre territoire, en particulier la politique de cohésion et la politique agricole commune, a grandement contribué à structurer une nouvelle relation entre l'UE et les collectivités territoriales françaises.

En tant qu'**autorité de gestion des programmes régionaux financés par le FEDER, le FSE et le FEADER (depuis la loi MAPTAM de 2014)**, les conseils régionaux entretiennent ainsi une relation directe avec la Commission européenne et l'ensemble des institutions européennes, qui s'exprime pleinement dans la préparation de la nouvelle phase de programmation 2021-2027 des fonds européens structurels et d'investissement.

La participation des collectivités territoriales françaises aux programmes européens, notamment ceux en accès direct auprès de la Commission européenne, tel le programme H 2020, comporte encore une **marge de progression importante au regard du poids des collectivités territoriales de certains autres pays dans ces programmes de financement**.

9 EUROPE : UNION EUROPÉENNE

Dans le contexte financier délicat auquel les collectivités territoriales françaises sont confrontées, ces programmes constituent **une opportunité** de soutien déterminante pour engager l'ensemble des acteurs, économiques, universitaires, éducatifs... du territoire dans une dynamique partenariale d'ouverture à l'international, avec de fortes retombées au niveau local. La structuration nouvelle des services des villes, métropoles, intercommunalités, qui se dotent de services dédiés à la **recherche de financements européens**, répond directement à cet enjeu et contribue également à affermir le poids des collectivités territoriales françaises dans les réseaux formels et informels d'échange européens sur des sujets d'intérêt majeur pour l'avenir de nos territoires: la transition énergétique, la mobilité, la protection de la biodiversité, le développement économique, l'éducation, l'inclusion sociale.

9.1 Allemagne

La coopération décentralisée franco-allemande est extrêmement dense et compte plus de 2 000 jumelages actifs, certains depuis plus de 60 ans (Cottbus-Montreuil). Les jumelages nés dès les années 50 ont été un facteur décisif dans la réconciliation franco-allemande consacrée par le Traité de l'Élysée en 1963. Voir les études publiées par la Konrad-Adenauer Stiftung et par le Deutsch-Französisches Institut et la Fondation Bertelsmann.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle et le Fonds citoyen

Le Traité d'Aix-la-Chapelle, conclu le 22 janvier 2019, reconnaît explicitement, pour la première fois dans les traités franco-allemands, la place de la coopération décentralisée dans les relations entre les deux peuples. Les deux États « encouragent la coopération décentralisée » entre les collectivités des territoires frontaliers (art. 13 à 16) et non frontaliers (art. 17) et « s'engagent à soutenir les initiatives lancées par ces collectivités qui sont mises en œuvre dans ces territoires ».

L'article 12 prévoit la mise en place d'un « **Fonds citoyen** » commun « destiné à **encourager et à soutenir les initiatives de citoyens et les jumelages entre villes** dans le but de rapprocher encore leurs deux peuples ».

Le **Fonds citoyen commun franco-allemand** a été lancé le 16 avril 2020. Sa gestion est confiée à l'OFAJ, sous la forme d'un projet pilote triennal. La procédure prévue est simple, facilement accessible et transparente. Elle soutient des actions en relation avec les priorités de la coopération franco-allemande établies par le Traité d'Aix-la-Chapelle, notamment la promotion de la

diversité culturelle, l'adhésion aux principes fondateurs, droits, libertés et valeurs de l'UE, l'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes, la protection du climat et la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Une attention particulière est portée aux questions du renouvellement générationnel et de l'implication des jeunes, ainsi que des populations, des territoires urbains comme des zones rurales, qui ont eu jusqu'ici moins d'opportunités de se sentir concernés par les relations franco-allemandes.

Lancé en période de restriction des déplacements liée à la pandémie de COVID 19, le fonds soutient également des échanges numériques.

Les chargées de projet du fonds sont joignables aux contacts suivants pour répondre aux questions des porteurs de projet :

CONTACTS



Heike Hartmann

fonds citoyen commun franco-allemand
hartmann@fondscitoyen.eu

Karin Passebosc

fonds citoyen commun franco-allemand
passebosc@fondscitoyen.eu

L'AFCCRE et la coopération franco-allemande

L'AFCCRE coordonne, en coopération avec son partenaire allemand le RGRE, Rat der Gemeinden und Regionen Europas, association allemande du CCRE, les travaux de la Commission franco-allemande, qui réunit des élus français et allemands autour de questions d'intérêt commun. La Commission franco-allemande se réunit sur une base annuelle.

L'AFCCRE a signé en 1986 un accord avec l'OFAJ qui lui permet de traiter les **demandes de subvention pour les rencontres franco-allemandes de jeunes organisées par ses membres**.

CONTACTS



Valérie Loirat

valerie.loirat@afccre.org

Philippe Tarrisson

philippe.tarrisson@afccre.org

9 EUROPE : UNION EUROPÉENNE

Dans ce cadre, l'AFCCRE propose également une assistance technique et pédagogique aux communes jumelées avec l'Allemagne dans leurs actions franco-allemandes en direction des jeunes. Chaque année, près d'une centaine de collectivités bénéficient du soutien de l'OFAJ via l'AFCCRE, permettant à environ 4 000 jeunes français et allemands d'apprendre à se connaître lors de rencontres organisées dans le cadre des jumelages.

L'AFCCRE gère également, depuis 2015, le « **Volontariat franco-allemand des territoires** ». Cette formule permet aux collectivités jumelées d'échanger des jeunes volontaires dans le cadre du service civique. Elle est soutenue par l'OFAJ et l'Agence du service civique ; l'AFCCRE accompagne les collectivités pour la mise en place du dispositif dans le cadre de leurs jumelages.

Depuis le début du programme, plus de 30 volontaires ont contribué à renforcer les jumelages entre villes françaises et allemandes. L'AFCCRE a notamment accompagné les partenariats de Nancy/Karlsruhe, Nantes/Saarbrücken, Plouguerneau/Edingen-Neckarhausen, Clermont-Ferrand/Regensburg, Coulaines/Weyhe, Issy-les-Moulineaux/Weiden, Saint-Nazaire/Sarrelouis, dans la réalisation du projet.

Dans chaque collectivité ou jumelage, les tâches concrètes du ou de la jeune volontaire sont adaptées en fonction de ses compétences ou motivations et des demandes exprimées par la collectivité. Cependant, les missions effectuées par les volontaires portent sur le développement des échanges franco-allemands et contribuent à renforcer le dynamisme et le renouvellement des activités du jumelage.



À **Coulaines, dans la Sarthe** (7 460 habitants), la volontaire soutient notamment les équipes d'animation sur les temps périscolaires et extrascolaires.



À **Nantes, la volontaire contribue** à l'accompagnement et la mise en relation des acteurs et des citoyens, et notamment les jeunes qui souhaitent développer avec Sarrebruck des projets collectifs ou individuels.



À **Weiden, en Bavière, la volontaire** effectue une partie de ses missions dans le musée municipal et au service culture de la ville.

L'OFAJ

L'OFAJ est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande implantée à Paris, Berlin et Sarrebruck. Créé par le Traité de l'Élysée en 1963, l'OFAJ apporte son soutien à des échanges et des projets

impliquant de jeunes Françaises et Français et de jeunes Allemandes et Allemands sous diverses formes – échanges scolaires et universitaires, cours de langue, rencontres sportives et culturelles, stages et échanges professionnels, bourses de voyage, travaux de recherche – et propose par ailleurs des formations et des rencontres dédiées aux porteurs de projets. Nombre de ces programmes sont accessibles aux collectivités territoriales, dans le cadre de leurs jumelages franco-allemands.

Depuis plusieurs années, il a élargi ses activités aux pays de l'est de l'Europe et du pourtour méditerranéen grâce à des fonds spéciaux des ministères des Affaires étrangères français et allemand permettant de soutenir des projets trinationalaux.

Les comités de jumelage et associations

Les comités de jumelage et les nombreuses associations œuvrant dans le franco-allemand au niveau local (chorales, sociétés d'amitié) nourrissent les partenariats entre collectivités locales et territoriales. Elles sont en majorité représentées en France par la Fédération d'amitié franco-allemande pour l'Europe (FAFA) qui organise chaque année avec son partenaire allemand (Vereinigung der deutsch-französischer Gesellschaften) un congrès particulièrement précieux pour les collectivités locales.

Il est cependant **important que les collectivités territoriales s'approprient également ces relations** pour mener entre élus et entre fonctionnaires territoriaux des projets concrets sur des sujets d'intérêt commun.

L'ambassade de France à Berlin organise chaque année le **prix Joseph Rovon** à destination des sociétés d'amitié franco-allemande en Allemagne, avec une remise de prix associant régulièrement des acteurs français de l'AECT. Le bureau de coopération linguistique et éducative et son réseau d'attachés dans les Länder, en lien avec les consulats généraux et consulaires, sont à disposition pour accompagner les collectivités.

CONTACTS



Cyril Blondel
ambassade de France à Berlin
cyril.blondel@diplomatie.gouv.fr

Patrick Duprat
DAECT
patrick.duprat@diplomatie.gouv.fr

9 EUROPE : UNION EUROPÉENNE

9.2 Croatie

La coopération avec la Croatie revêt un intérêt pour les collectivités territoriales françaises désireuses de diversifier leurs coopérations en Europe avec des partenaires réactifs, dans une logique de partenariat et d'échange d'expertise de qualité. Parmi les thèmes d'intérêt prioritaires des autorités locales croates peuvent être cités : le **développement économique et l'innovation, le tourisme, le patrimoine et l'architecture, l'environnement et le climat (gestion des déchets, transition énergétique), l'agriculture (gastronomie et viticulture, des thèmes d'intérêt commun), la préservation de la Méditerranée** (patrimoine naturel commun également). Le thème de **l'égalité entre les hommes et les femmes, et en particulier la lutte contre les violences domestiques**, revêt également un intérêt spécifique pour les collectivités croates. Les échanges autour de la jeunesse et de l'éducation restent également très populaires pour les collectivités de taille plus modeste.

En vue de promouvoir les savoir-faire et intérêts d'une coopération avec la Croatie, un événement franco-croate était prévu en 2020 en partenariat avec la DAECT et l'AFCCRE ; il sera re-programmé dès que la situation sanitaire le permettra.

CONTACTS



Delphine Dufoix
ambassade de France en Croatie
delphine.dufoix@diplomatie.gouv.fr

Patrick Duprat
DAECT
patrick.duprat@diplomatie.gouv.fr

9.3 Espagne

Si le nombre de jumelages franco-espagnols est limité à 575, en raison principalement de l'asymétrie du nombre de communes entre nos deux pays, les coopérations entre collectivités territoriales, qui ont connu un fort développement après la transition démocratique de l'Espagne en 1975, sont particulièrement dynamiques. La plupart des grandes villes françaises entretiennent des relations pérennes et vivantes avec leurs homologues espagnols : Bordeaux avec Bilbao et Madrid, Nice avec Alicante, Orléans avec Tarragone... Barcelone est quant à elle jumelée avec Toulouse, Montpellier ou bien encore Lyon.

Les relations avec l'Espagne sont par ailleurs marquées par un fort ancrage territorial, né de l'identité culturelle commune et d'enjeux partagés, par exemple en matière de gestion des espaces naturels, liée au massif des Pyrénées et à ses territoires (Pays basque, Catalogne...). Les régions frontalières coopèrent ainsi depuis 1982 au sein de la Communauté de travail des Pyrénées. En dépit des différences de compétences et de fonctionnement entre collectivités territoriales, la coopération s'est particulièrement développée au sein des territoires frontaliers dans le cadre du Traité de Bayonne et du programme européen Interreg IV POCTEFA.

L'eurorégion Pyrénées-Méditerranée, créée en 2004, a permis d'asseoir une gouvernance commune entre les différents acteurs politiques de l'espace formé par les régions Occitanie en France, et les communautés autonomes de la Catalogne et des îles Baléares en Espagne. Elle se situe parmi les plus peuplées d'Europe avec 14 millions d'habitants et 13,2 % de la population conjointe de l'Espagne et de la France. Il s'agit de l'une des eurorégions les plus étendues en Europe.

L'eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre, créée en 2011, vise dans le même esprit à faire émerger de grands projets de part et d'autre de la frontière. À noter également la création de l'eurocité basque Bayonne-San Sebastián le long de 50 km de côte du golfe de Gascogne, de part et d'autre de la Bidassoa.

Les caractéristiques géographiques de la frontière ont fait des transports et de l'environnement un des thèmes historiques de coopération. Depuis lors, de nombreux autres sujets ont poussé les élus locaux et régionaux à développer des projets communs, répondant à des besoins essentiels pour les populations de l'espace transfrontalier. L'hôpital transfrontalier de Puigcerdà, cogéré par la Generalitat de Catalogne et le ministère français de la Santé, constitue ainsi un exemple unique européen de projet de coopération transfrontalière.

CONTACTS



Grégory Varennes
ambassade de France en Espagne
gregory.varennes@diplomatie.gouv.fr

Patrick Duprat
DAECT
patrick.duprat@diplomatie.gouv.fr

9.4 Hongrie

La coopération décentralisée avec la Hongrie est portée par l'association « **Initiatives France-Europe Centrale et Orientale (IFECO)** », initialement « Initiatives France-Hongrie ».

Créée en 1994 et longtemps présidée par Jacques de Chalendar, l'association Initiatives France-Hongrie (INFH) avait pour but principal d'aider la Hongrie à relever les défis liés à la chute du rideau de fer en 1989. Sa mission initiale a été atteinte en 2004 après l'adhésion de la Hongrie à l'UE. En octobre 2019, l'INFH s'est transformée en « association Initiatives France-Europe Centrale et Orientale (IFECO) », tout en conservant une antenne régionale à Budapest.

En étroite collaboration avec l'association Initiatives France-Europe Centrale et Orientale (IFECO), l'ambassade de France en Hongrie organise des échanges d'expertise sur les thèmes liés à la gouvernance locale et territoriale (protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, agriculture) ou encore en ce qui concerne les liens entre les territoires et le patrimoine. La coopération transfrontalière, comme vecteur de la construction européenne, est également une piste de travail, notamment avec la Roumanie.

CONTACTS



José L. Osete

directeur IFECO

osetejoseinfh@laposte.net

Sébastien Reymond

ambassade de France en Hongrie

sebastien.reymond@diplomatie.gouv.fr

Patrick Duprat

DAECT

patrick.duprat@diplomatie.gouv.fr

9.5 Italie

Avec près de 1 080 jumelages franco-italiens, l'Italie constitue un terreau fertile de coopération pour les villes et les collectivités territoriales françaises.

Les échanges culturels ont constitué une thématique privilégiée de coopération entre nos deux pays. À titre d'exemple récent, le 500^e anniversaire de l'arrivée de la Renaissance en Centre-Val de Loire a conduit, en 2018, à la signature d'un protocole d'accord entre cette région française et la Région Toscane.

La coopération transfrontalière se répartit essentiellement quant à elle le long de la frontière alpine mais comporte également un volet maritime entre la Corse et la Sardaigne. Deux programmes européens permettent aux collectivités territoriales de disposer d'un cadre et d'un soutien financier européen pour développer des projets communs.

- Le programme Interreg France-Italie Alcotra (Alpes latines coopération transfrontalière) est le programme de coopération transfrontalière européenne qui couvre le territoire alpin.
- Le programme Interreg Italie-France Maritime de coopération transfrontalière maritime entre la France et l'Italie couvre quant à lui une zone incluant la Corse, la Sardaigne, la Ligurie et les cinq provinces de la côte de la Toscane, auxquelles s'ajoutent depuis 2014 les départements français du Var et des Alpes-Maritimes.

Avec l'adoption de la loi MAPTAM en 2014, la Métropole Nice Côte d'Azur est chargée d'élaborer un schéma de coopération transfrontalière (SCT) qui doit permettre de mobiliser la ville, la métropole, les partenaires privés et publics du territoire autour d'une stratégie de coopération avec des objectifs précis.

9 EUROPE : UNION EUROPÉENNE

9.6 Pologne

Avec près de 300 partenariats répertoriés à ce jour, la Pologne est le pays d'Europe centrale avec lequel les relations établies par les collectivités territoriales françaises sont les plus nombreuses et les plus étroites. Ces liens se traduisent par de nombreux jumelages entre communes et par des coopérations entre départements et régions / powiats et voïvodies.

Dans un contexte où la question des valeurs de l'UE est en débat, la coopération décentralisée souligne l'attachement à l'esprit européen des collectivités territoriales, et avec elles les acteurs associatifs et éducatifs de nos deux pays, renforçant ainsi l'intégration de la Pologne au sein de la famille européenne.

Le groupe de travail France-Pologne et les Assises de la coopération

Un groupe de travail permanent, animé par l'AFCCRE, a pour vocation de réunir les collectivités territoriales françaises engagées dans des relations de jumelage ou de partenariat.

Des Assises de la coopération franco-polonaises organisées par l'AFCCRE et l'Association des villes polonaises réunissent périodiquement les élus locaux français et polonais.

La 3^e édition de ces assises s'est tenue, avec le soutien de la DAECT, du 27 au 29 juin 2018 à Saint-Brieuc à l'invitation du conseil départemental des Côtes-d'Armor.

Les prochaines assises devraient se dérouler, en Pologne, en 2021.

Le projet Eco-Miasto, porté par l'ambassade de France depuis 2013, permet d'accompagner les collectivités locales en matière d'aménagement durable. Il constitue un réel vecteur de renforcement de la coopération décentralisée en soutenant les actions existantes et en permettant le développement de nouvelles relations entre collectivités locales polonaises et françaises. Ce projet se décline en un concours (60 villes polonaises participantes), une conférence internationale, des ateliers en région, permettant échanges de bonnes pratiques et valorisation de l'expertise française notamment celle des entreprises partenaires (Veolia, Ceetrus, Renault, BNP Paribas). Depuis 2019, le centre UNEP-GRID de Varsovie est devenu opérateur de l'ambassade dans la mise en œuvre du projet, renforçant son appropriation par les territoires. La marque Eco-Miasto a été déposée en octobre

2019 : plusieurs événements (conférences, colloques universitaires...) sont ainsi labellisés Eco-Miasto, optimisant la visibilité du projet.

CONTACTS



Nathalie Kubicek

ambassade de France en Pologne

nathalie.kubicek@diplomatie.gouv.fr

Patrick Duprat

DAECT

patrick.duprat@diplomatie.gouv.fr

Programme « clés en main » mené par Lianes Coopération

En s'appuyant sur les forts liens entre la Région Hauts-de-France et la Pologne, le RRMA Lianes Coopération souhaite développer, avec l'appui de la DAECT, un programme « clés en main » pour aider des collectivités régionales à coopérer entre services jeunesse et impliquer leurs jeunes dans des volontariats, échanges de jeunes, échanges scolaires. La mutualisation permettra aux collectivités territoriales de bénéficier d'un accompagnement technique et méthodologique et d'être informées des meilleures pratiques.

PROGRAMME

« clés en main »

- **Territoire de destination** : région de Silésie
- **Thématique** : jeunesse
- **ODD** : 4
- **Porteur** : RRMA Lianes Coopération
- **Coordonnées** : n.yaiche@lianescooperation.org
- **Budget à prévoir pour une collectivité adhérente** : de 7000 à 20 000 euros

La dimension trinationale: la coopération avec les collectivités ukrainiennes

Dans le cadre d'un accord entre l'Association des villes polonaises, l'AFCCRE et l'Association des villes ukrainiennes, des échanges réguliers. Ce fut le cas lors des Assises France-Pologne de Saint-Brieuc et plus récemment, en janvier 2020, à Tours et Orléans.

9 EUROPE : UNION EUROPÉENNE

9.7 Portugal

Les 20 ans du Pacte d'amitié Paris-Lisbonne ont été célébrés en 2018. Un accord de coopération Région Île-de-France/aire métropolitaine de Lisbonne a été signé le 11 février 2020.

Dans le secteur de la coopération éducative, il existe de nombreux projets de coopération (mobilités et partenariats Erasmus+ – volet scolaire) impliquant les établissements scolaires et les collectivités territoriales correspondantes. Par exemple, Coimbra/ Aix-Marseille-Nice ; Espinho/Grenoble ; Bordeaux/Porto ; Créteil-Versailles/Lisbonne et vallée du Tage, etc.

Plusieurs collectivités portugaises sont à la recherche de partenariats en France, par exemple la communauté intercommunale de Trás-os-Montes (nord-est du Portugal), qui souhaite réaliser une visite d'étude, en France, en début d'année 2021, dans une région française possédant le même contexte local (désertification, ruralité, vieillissement démographique, éloignement des grands centres urbains, échec et/ou abandon scolaire). L'objectif serait de rencontrer des collectivités locales et des établissements scolaires français pour connaître l'organisation scolaire et les pratiques éducatives françaises, en particulier pour la prévention de l'abandon scolaire.

CONTACT



Clarisse Boudard
ambassade de France au Portugal
clarisse.boudard@ifp-lisboa.com

9.8 Roumanie

Avec plus de 200 coopérations décentralisées franco-roumaines, la Roumanie occupe une place privilégiée dans les relations entre la France et les pays d'Europe centrale et orientale.

Afin de maintenir les partenariats existants et développer de nouvelles initiatives, l'AFCCRE a mis en place en 2017 avec le soutien de la DAECT un **groupe de travail France-Roumanie** en partenariat avec les associations nationales de collectivités territoriales roumaines.

Parmi les initiatives marquantes de cette nouvelle dynamique, les **5^{es} Assises de la coopération décentralisée franco-roumaine**, organisées par l'AFCCRE, avec le soutien de la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales et l'appui des ambassades des deux pays, se sont déroulées en avril 2019 à l'invitation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces assises, les premières en France depuis 2003, ont réuni près de 250 participants. Elles ont permis de faire le bilan de 30 années de partenariats et de dessiner des perspectives. Les prochaines auront lieu à Tulcea, en Roumanie.

La coopération décentralisée franco-roumaine connaît depuis l'adhésion à l'UE de la Roumanie en 2007 **une phase de transition**. L'élan humanitaire des années 90 laisse place à une **logique de projets** pour contribuer au développement économique et durable des territoires. Un important potentiel de coopération demeure encore inexploité entre administrations locales pour imaginer des initiatives concrètes au bénéfice de zones rurales ou en reconversion industrielle dans les deux pays. Des partages d'expérience sont bénéfiques pour les deux parties s'ils sont conduits à moyen terme, via des jumelages ou autour de projets bien définis.

Il convient également de replacer certains projets franco-roumains dans une **perspective européenne** : les communes, intercommunalités et départements français ont tout intérêt à placer leurs actions de coopération décentralisée avec la Roumanie dans le cadre de programmes européens en s'appuyant sur des partenariats élargis et thématiques qui sont très appréciés par les collectivités roumaines et qui construisent des échanges de bonnes pratiques pluriannuels équilibrés (Erasmus+, COSME, URBACT, Europe des Citoyens, Interreg, etc.).

Des cadres d'échange autour des Objectifs de développement durable organisés par l'ambassade de France en Roumanie

L'ambassade de France à Bucarest apporte un concours très actif au développement des coopérations

9 EUROPE : UNION EUROPÉENNE

décentralisées et soutient plus généralement les initiatives qui appuient le développement local et les échanges culturels en Roumanie. Cette dynamique a été renforcée en 2019 par l'organisation en parallèle de deux séquences qui ont pérennisé les relations aux niveaux national et local : la Saison France-Roumanie et la Présidence roumaine au Conseil de l'UE.

Dans ce cadre, l'ambassade a **lancé en 2017 son label « Orașe Durabile » (« Villes Durables »)** pour faciliter des cadres d'échanges de bonnes pratiques de développement durable initiées au niveau local en réunissant des acteurs des collectivités, des ONG, des universités et des entreprises.

Ce label comprend un concours, appuyé par le ministère de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires et le ministère roumain de l'Environnement, à destination des collectivités territoriales roumaines qui couvre quatre catégories d'activités : eau et assainissement ; mobilité urbaine ; gestion des déchets et économie circulaire ; reconversion du bâti et valorisation du patrimoine. Au cours des deux premières éditions, les lauréats (municipalité de Iași en 2019 ; commune de Seini, département de Prahova, municipalités de Piatra Neamț et d'Alba Iulia en 2018) ont bénéficié d'un voyage d'étude auprès des villes françaises partenaires du concours (Dijon en 2019 ; Angers, Besançon et Clermont-Ferrand en 2018).

La troisième édition du concours aura lieu en 2021, ainsi que d'autres événements qui mettront en perspective les problématiques rencontrées pour l'aménagement durable des territoires en France et en Roumanie, créeront de nouveaux liens et valoriseront le potentiel de coopération entre collectivités françaises – ayant un lien ou non avec la Roumanie – sur des questions prioritaires de développement local.

CONTACTS



Joseph Giustiniani
ambassade de France en Roumanie
joseph.giustiniani@diplomatie.gouv.fr

Patrick Duprat
DAECT
patrick.duprat@diplomatie.gouv.fr

La coopération trinationale avec la Moldavie :
voir [page 113](#).

9.9 Royaume-Uni

Le sommet des maires France-Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a décidé de quitter l'UE mais les gouvernements souhaitent maintenir des relations fortes entre nos deux pays comme cela a été le cas depuis plus d'un siècle.

Cela fait écho à la volonté exprimée par les élus locaux des deux pays. Avec plus de 1 000 partenariats, le Royaume-Uni est, après l'Allemagne, le pays avec lequel les collectivités territoriales françaises ont le plus grand nombre de jumelages et de coopérations.

Le Sommet franco-britannique de Sandhurst, en 2018, a souligné l'importance de ces relations. À cette occasion, les chefs d'État et de Gouvernement ont proposé de promouvoir « une nouvelle approche des partenariats entre nos villes et nos régions, afin de soutenir une nouvelle génération de liens entre nos concitoyens, notamment en réunissant les maires et les élus ».

Plus de 150 maires et élus locaux et régionaux de France et du Royaume-Uni se sont ainsi retrouvés à **Londres, le 7 mars 2019**, pour ce premier « **Sommet des maires et des élus territoriaux France-Royaume-Uni** » organisé à l'invitation des Gouvernements britannique et français et en liaison étroite avec les associations nationales d'élus locaux et régionaux. La DAECT a apporté un soutien très actif à la délégation française.

Les travaux ont mis en évidence qu'au-delà des indispensables échanges culturels et éducatifs qui perdureront, les nouveaux défis, économiques, environnementaux et sociaux qui se posent avec acuité et souvent avec beaucoup de similitudes de part et d'autre de la Manche, vont mettre très largement à contribution les collectivités territoriales de nos deux pays. Tout en renforçant les liens existant entre nos territoires, le sommet a jeté les bases de futurs partenariats fructueux.

Une publication réalisée par l'AFCCRE et intitulée « De nouveaux partenariats entre territoires : pour une nouvelle relation franco-britannique » dresse le bilan de cet événement et permet, grâce au témoignage de responsables politiques et d'acteurs de la coopération franco-britannique, de dresser des perspectives d'avenir.

9 EUROPE : UNION EUROPÉENNE

Afin de faire vivre la dynamique enclenchée lors du Sommet de Londres, une deuxième rencontre est envisagée. Elle pourrait se tenir en 2021, sur une thématique en lien avec la COP 26 de Glasgow.

L'AAP franco-britannique

En 2019, la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) s'est associée à l'initiative lancée par l'ambassade britannique à Paris, un AAP « France-Royaume-Uni: pour une coopération renforcée de nos territoires ».

Le cahier des charges demandait des partenariats modernes, aux objectifs concrets, répondant aux priorités identifiées durant le Sommet des maires franco-britannique:

- environnement et lutte contre le changement climatique ;
- promotion de l'innovation, croissance digitale et attractivité du territoire ;
- culture, patrimoine et sport.

47 dossiers ont été déposés et sept projets ont été sélectionnés.

La DAECT et l'ambassade de Grande-Bretagne en France ont **l'intention de lancer un nouvel AAP en 2021.**

CONTACT | DAECT



Hélène Hampartzoumian

helene.hampartzoumian@diplomatie.gouv.fr

9.10 Le futur programme de l'Union européenne « Égalité, Citoyenneté, Droits et Valeurs »

Dans le cadre de la préparation du futur cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'UE, la Commission européenne a proposé la création d'un nouveau programme intitulé « Droits et Valeurs », que le Parlement européen souhaite rebaptiser « Égalité, Citoyenneté, Droits et Valeurs ».

Outre les questions liées aux valeurs de l'Union (démocratie, État de droit), à la lutte contre les inégalités et les discriminations, et au programme « Daphné », il comprend un volet « Engagement et participation des citoyens ».

Ce volet « Engagement et participation des citoyens » prendrait le relais du programme « L'Europe pour les Citoyens » pour soutenir les échanges entre villes jumelées et les réseaux de villes. Le Parlement européen propose de le doter d'un montant minimum de 500 millions d'euros, soit 1 euro par citoyen, reprenant ainsi les revendications de longue date des associations de collectivités locales dont l'AFCCRE et son organisation européenne, le CCRE.

De manière plus générale, le Parlement a souhaité prendre la mesure du contexte d'euro-scepticisme et de populisme ambiant et de la nécessité de combler le fossé entre l'Europe et ses citoyens en donnant des moyens très importants à ce nouveau programme en proposant un budget total de 1,627 milliard d'euros pour la période 2021-2027 alors que la Commission européenne avait proposé seulement 641,7 millions d'euros.

Comme l'ensemble des négociations sur le cadre financier pluriannuel, les discussions liées à ce nouveau programme ont pris un certain retard du fait de la crise sanitaire. Il conviendra donc de suivre les échanges et de s'assurer du soutien des institutions européennes (au-delà du Parlement) au fait que les actions liées aux jumelages et partenariats puissent bénéficier plus facilement et massivement de l'appui de l'UE.



EUROPE (HORS UNION EUROPÉENNE)

10.1 Balkans occidentaux

Une approche transversale

La coopération décentralisée est assez peu développée avec les pays des Balkans occidentaux. La période de conflit qu'a engendrée l'éclatement de la Yougoslavie, et qui a laissé des cicatrices encore vives, a détourné les collectivités territoriales françaises de cette région à un moment où, d'une façon générale, la coopération décentralisée prenait son essor.

De nombreux arguments militent pourtant en faveur de cette coopération : **la proximité géographique et culturelle**, l'ambition de tous les pays d'adhérer à l'UE, qui génère l'adoption des **standards européens et des réformes en cours** dans la plupart d'entre eux, les **besoins** dans les domaines de **l'économie**, de **la gouvernance locale**, du développement durable, la **Francophonie active** – tous sont membres, membres associés ou observateurs de l'OIF et leurs universités adhèrent à l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)...

Les collectivités territoriales françaises impliquées dans la région sont en général **sensibles aux enjeux de la réconciliation** aussi bien qu'à **la similitude des problématiques rencontrées dans les divers pays**. C'est pourquoi **leurs projets associent souvent plusieurs d'entre eux**, permettant de les réunir autour d'une même table sur un objectif commun.



Le conseil départemental des Hautes-Alpes a conduit au Kosovo et en Macédoine du Nord, territoires montagnards, des projets de développement et de tourisme durable en matière de gestion de la montagne. Dans le cadre de la plateforme France-Balkans occidentaux, le SICALA (syndicat intercommunal des eaux) de la Haute-Loire a conduit avec plusieurs municipalités un projet sur la préservation des cours d'eau. Dans le prolongement de ce projet, un volontaire en service civique a été mandaté par le SICALA auprès de la ville de Vushtrri pour conduire des actions de sensibilisation à l'environnement.



Le groupement d'intérêt public français ESPELIA a remporté un appel d'offres de l'AFD concernant la digitalisation des services des villes de Podgorica, Priština, Sarajevo, Skopje et Tirana.

Les dernières **Rencontres de la coopération décentralisée France-Balkans** ont eu lieu à Dijon en mars 2018. Organisées par l'AFCCRE et la plateforme

France-Balkans avec l'appui de la DAECT et des postes diplomatiques, elles ont permis de rassembler des représentants des collectivités territoriales, des associations et des jeunes des six pays des Balkans occidentaux et leurs homologues français. Des ateliers sur la coopération culturelle, économique et en matière de jeunesse ont mis en lumière les apports de la coopération décentralisée au rapprochement avec la France et avec l'UE.

Programme « clés en main »

L'association Sites et Cités remarquables lance le projet, soutenu par la DAECT, « Connaissance, préservation et mise en valeur des centres anciens d'Albanie et de République de Macédoine du Nord », qui donnera lieu à un travail transversal associant les outils d'urbanisme patrimonial à la sensibilisation des habitants et des décideurs ainsi qu'à la mise en valeur des territoires concernés.

PROGRAMME

« clés en main »

- **Villes de destination** : Bitola, Vélès, Ohrid, Krusevo ; Stip, Tetovo, Berovo, Krotovo, Kumanova, Prilep (Macédoine du Nord) ; Berat, Korça, Elbasan (Albanie)
- **Thématique** : préservation et valorisation du patrimoine
- **ODD** : 1, 4, 8, 10, 11, 12, 13, 16, 17
- **Porteur** : association Sites et Cités remarquables de France
- **Coordonnées** : Musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur, 33000 Bordeaux. <http://www.sites-cites.fr>
- **Budget à prévoir pour une collectivité adhérente** : 2 000 euros par an

Le RYCO

L'**Office régional pour la coopération de la jeunesse (Regional Youth Cooperation Office – RYCO)**, inspiré de l'expérience de l'OFAJ, a été créé lors du Sommet des Balkans occidentaux à Paris en juillet 2016. Il propose des activités communes destinées à renforcer les liens entre les jeunes des six pays des Balkans occidentaux.

Son budget est assuré par les contributions des États-membres, mais également par divers bailleurs internationaux, dont l'UE, les Nations unies, ou encore des contributions d'États européens dont la France, par l'intermédiaire de l'AFD.



Son activité principale est l'organisation d'**échanges** entre jeunes de la région, mis en place par des ONG et lycées que RYCO subventionne via des **AAP**. Les deux premiers AAP, de 2018 et 2019, ont remporté un succès important à l'échelle régionale, avec près de 700 projets présentés, associant plus de 2 000 ONG et établissements scolaires.

Outre ses AAP, le RYCO mène aussi des **projets régionaux** en partenariat avec d'autres organisations, comme les projets ROUTE WB6 ou RISE (WB6 Lab). Le « **WB6 Lab** », projet de trois ans soutenu par l'AFD et l'Institut français, avec la collaboration de l'OFAJ, est destiné à favoriser la réconciliation par le biais du développement de l'entrepreneuriat des jeunes.

Le RYCO est basé à Tirana et a des antennes à Pristina, Skopje, Podgorica, Sarajevo et Belgrade.

Les collectivités territoriales sont invitées à soutenir le RYCO en s'associant et en associant leurs jeunes à ses activités.

CONTACTS



Béregère Dailly
experte française au sein de RYCO
berengere.dailly@rycowb.org

Guillaume Lagrée
DAECT
guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

Albanie

La Francophonie, vivace en Albanie depuis les années 20, a permis de maintenir durant la longue période de dictature des liens avec notre pays, que les Albanais ont eu à cœur de développer dès les années 90. Membre de l'Organisation internationale de la Francophonie depuis 1999, de l'OTAN depuis 2009, l'Albanie est candidate à l'UE et doit mener des réformes profondes sur l'ensemble des domaines de l'acquis communautaire. Outre les financements de l'Instrument de pré-adhésion (IPA), elle est bénéficiaire de fonds issus d'autres programmes européens destinés à favoriser les mobilités, en matière de culture, d'enseignement et de recherche, notamment.

Le **séisme du 26 novembre 2019** a donné lieu à des actions de solidarité auxquelles a participé notamment l'association de la Drôme Aides Actions Internationales Pompiers (AAIP), venue en Albanie quelques semaines après le séisme et qui devraient se concrétiser

prochainement par un don de matériel aux collectivités sinistrées.

La loi sur la décentralisation de 2015 a confié davantage de responsabilités aux municipalités, sans toutefois que celles-ci disposent d'un accroissement proportionnel de leurs ressources financières et humaines. Les **besoins d'accompagnement** sont importants, notamment dans les champs de la **protection du patrimoine culturel et naturel**, du **développement urbain** et de **l'agriculture**.

• Valorisation et protection du patrimoine culturel et naturel

Sites et Cités remarquables de France mène depuis 2010 une coopération avec les municipalités de Berat (dont le cœur de ville est inscrit au patrimoine mondial) et d'Elbasan dans le domaine de la gestion, de la préservation et de la mise en valeur des patrimoines, qui intègre à la fois les problématiques prioritaires de développement urbain, d'efficacité énergétique, de protection de l'environnement et de tourisme. En 2020, l'association lance **un programme « clés en main » soutenu par la DAECT de développement du tourisme patrimonial durable en Albanie et en Macédoine du Nord** (voir [page 107](#)).

L'**EPAGE Loire-Lignon (anciennement SICALA)** conduit, également de longue date, des actions de renforcement des capacités des collectivités albanaises en matière d'aménagement et de gestion des cours d'eau. En ce domaine, l'expertise française est particulièrement appréciée, qu'il s'agisse d'environnement, d'écotourisme ou de protection contre les crues.

Le Réseau des **grands sites de France (RGSF)** a renforcé sa coopération avec la mission archéologique franco-albanaise de la vallée du Drin (EFR-IA), la municipalité de Vau i Dejës et le grand site de France Bibracte-Mont Beuvray (Bourgogne-Franche-Comté). Retardé à cause de la pandémie, **un atelier international relatif à la valorisation patrimoniale en lien avec le développement durable**, qui mettra en lumière le projet de parc régional de Komani, est **prévu désormais à l'automne 2020**.

CONTACT



Lucile Bordet
réseau des grands sites de France
lucilebordet@polepatrimoine.org

Des coopérations sont actives dans les secteurs de la biodiversité et de la protection des aires naturelles (lagunes) avec le soutien du **Conservatoire du littoral**.



CONTACT

**Conservatoire du littoral**

international@conservatoire-du-littoral.fr

- **Développement urbain**

La collaboration en soutien aux collectivités locales albanaises, d'abord à **Tirana et Durrës**, est très bien engagée avec l'AVITEM (Agence des villes et territoires durables en Méditerranée, voir [page 115](#)).

En cohérence et complémentarité, **les Ateliers de Cergy**, également avec le soutien de l'AFD, préparent un **atelier international sur l'agglomération de Tirana pour fin 2020**.

- **Agriculture**

Plusieurs partenariats sont engagés dans le domaine de l'agriculture (élevage, agriculture biologique, valorisation des produits de montagne...).

Le lancement en 2020 du master Erasmus + « Gestion durable des territoires, des zones rurales et de l'agriculture en Albanie : instruments, politiques, stratégies », coordonné par **l'organisation intergouvernementale CIHEAM-IAM de Montpellier** et auquel participe l'université de Montpellier, doit contribuer au **renforcement des compétences des municipalités sur les questions agricoles et rurales**.

Pour toute question sur ces différents projets :

CONTACTS

**Anne-Élisabeth Gautier-Budai**

ambassade de France à Tirana

anne-elisabeth.gautier@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée

DAECT

guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

Bosnie-Herzégovine

Une dizaine de partenariats de coopération décentralisée existent avec la Bosnie-Herzégovine. Ils portent **sur des domaines très divers (échanges culturels, sportifs, politique de la jeunesse, gestion des services communaux, préservation du patrimoine naturel ou urbain...)**.

Les échanges existant entre les maisons familiales et rurales de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dont celle de Chatte) et les centres d'éducation rurale en Bosnie-Herzégovine permettent d'impliquer plusieurs collectivités territoriales dans les deux pays.

Un bilan de l'existant et des perspectives pourra être fait après les élections locales qui devraient se tenir en Bosnie-Herzégovine à la fin 2020.

CONTACTS

**Jean-Christophe Thiabaud**

ambassade de France en Bosnie-Herzégovine

jean-christophe.thiabaud@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée

DAECT

guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

Kosovo

Bien que la non-reconnaissance du Kosovo par la Serbie et la Bosnie-Herzégovine engendre de délicats problèmes protocolaires pour sa participation à des réunions multi-pays, la similitude des problématiques rencontrées et l'impératif reconnu par tous de la coopération régionale, porteuse d'un avenir partagé, sont des arguments pour associer le plus possible les collectivités et ressortissants de ce pays aux activités organisées à l'échelle de la Région des Balkans occidentaux. L'exemple du RYCO en est une illustration positive, de même que la participation de ressortissants du Kosovo aux Rencontres franco-balkaniques de la coopération décentralisée en Albanie en 2012 et à Dijon en 2018.

Les principales villes du Kosovo (notamment Pristina, Prizren, Peja ou Vushtrri) sont intéressées par des coopérations avec des partenaires français, par exemple sur des projets culturels, de valorisation du patrimoine, de développement du tourisme durable ou encore de mobilité des jeunes.

CONTACTS



Cécile Fisteberg
ambassade de France au Kosovo
cecile.fisteberg@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée
DAECT
guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

Macédoine du Nord

En Macédoine du Nord, plusieurs coopérations décentralisées portent sur **la mémoire du Front d'Orient** – Épinal (88) et la commune de Bitola mènent des actions de coopération depuis plus de 50 ans sur ce thème – et **le mémorial et la réconciliation**, sujet majeur dans la région (conseil régional de Normandie). Plusieurs villes normandes (Ifs, Colombelles, Fleury) ont des partenariats entre lycées que l'ambassade soutient.

En 2020, **Sites et Cités remarquables** lance un **programme « clés en main »** soutenu par la DAECT, de **développement du tourisme patrimonial durable en Albanie et en Macédoine du Nord** (voir [page 107](#)).

CONTACTS



Jonathan Fedy
Sites et Cités remarquables
j.fedy@sites-cites.fr

Emmanuel Rimbert
ambassade de France en Macédoine du Nord
emmanuel.rimbert@diplomatie.gouv.fr

Julie Maraval
ambassade de France en Macédoine du Nord
julie.maraval@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée
DAECT
guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

Montenegro

Le Montenegro s'est séparé de la Serbie-et-Montenegro de manière négociée en 2006. Il est candidat à l'adhésion à l'UE depuis 2008. Il n'existe pas, à ce jour, de coopération décentralisée avec des collectivités territoriales françaises bien que quelques projets soient en gestation. Les maires des principales villes du Montenegro sont intéressés à nouer des relations de coopération avec une ville française présentant les mêmes caractéristiques économiques. Les thèmes dominants sont le tourisme (de mer et de montagne), l'éco-tourisme, le nautisme, la viticulture.

CONTACTS



Laurent Goncalves
ambassade de France au Montenegro
laurent.goncalves@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée
DAECT
guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

Serbie

En Serbie, les principales villes du pays (Belgrade, Novi Sad, Nis, Kragujevac) entretiennent des relations de coopération décentralisée avec des villes françaises, cependant **un effort de rattrapage est nécessaire** compte tenu d'un certain nombre de déperditions et du décalage entre la richesse de nos relations historiques et la faible densité de la coopération décentralisée.

10 EUROPE (HORS UNION EUROPÉENNE)

Un volontaire international en administration (VIA) mis à disposition de la SKGO (Conférence permanente des villes et municipalités de Serbie) par l'ambassade de France permet d'identifier des thématiques de coopération porteuses et durables. Dans ce contexte, l'ambassade participe régulièrement à des ateliers de sensibilisation des collectivités serbes sur des partenariats internationaux avec des collectivités françaises et elle est ainsi en mesure d'apporter un appui particulièrement fin à des collectivités françaises qui souhaiteraient se lancer dans des partenariats territoriaux avec la Serbie.

Ces trois dernières années, de nouvelles thématiques se rapportant aux enjeux globaux de la France ont été identifiées telles que : l'environnement (le changement climatique et la gestion des forêts), l'urbanisme (l'utilisation inclusive des espaces publics et la reconversion des friches industrielles), la lutte contre la corruption, l'égalité des genres.

Ce positionnement se révèle être une vraie valeur ajoutée pour la France, qui ne dispose pas de programme bilatéral de soutien à la décentralisation au bénéfice de la Serbie, à la différence d'autres États européens (Allemagne, Suède,...).

La coopération décentralisée en Serbie se développe à différents échelons territoriaux, comme c'est le cas de la coopération entre la province autonome de Voïvodine et le département du Val-d'Oise, qui s'est concrétisée à travers des partenariats entre municipalités, mais également aux niveaux universitaire et économique (par le biais des chambres de commerce).

La récente visite du président de la République en Serbie a largement redynamisé la relation bilatérale, et les succès de grandes entreprises françaises (Suez, pour un centre de traitement des déchets à Belgrade, Vinci pour l'aéroport de Belgrade notamment) sur le marché serbe participent d'une nouvelle « envie de France » de la part de l'ensemble des acteurs serbes du développement local.

CONTACTS



Bertrand Millet
ambassade de France en Serbie
bertrand.millet@diplomatie.gouv.fr

Guillaume Lagrée
DAECT
guillaume.lagree@diplomatie.gouv.fr

10.2 Caucase

Arménie

La coopération décentralisée avec l'Arménie s'est développée au lendemain du séisme de 1988 (large mobilisation des collectivités françaises) et de l'indépendance arménienne (1991). L'Arménie compte actuellement 25 partenariats actifs.

La coopération décentralisée franco-arménienne a bénéficié, au fil des années, d'initiatives de coordination et de fédération des actions: la création, en 2007, de la plateforme « Intercollectivités Rhône-Alpes pour l'Arménie » ; celle, en 2011, du groupe-pays Arménie de Cités Unies France, aujourd'hui présidé par le conseil départemental des Hauts-de-Seine. Enfin, l'organisation tous les trois ans depuis 2010 des **Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne**.

L'**Association des maires ruraux de France (AMRF)** a signé en 2015 un accord de partenariat relatif à la coopération en matière de gouvernance locale et rurale avec l'Association des communes d'Arménie.

Programme « clés en main »

L'Assemblée des départements de France (ADF) lance, avec l'appui de la DAECT, un programme « clés en main » sur la démocratie participative en amont des prochaines Assises de la coopération décentralisée, auxquelles des collectivités territoriales françaises sont invitées à se porter candidates.

PROGRAMME

« clés en main »

- **Villes de destination** : Gyumri, Vanadzor
- **Thématique** : démocratie participative
- **ODD** : 4, 11
- **Porteur** : Assemblée des départements de France
- **Coordonnées** : Silva Sahakian, conseillère en charge des relations internationales, silva.sahakian@departements.fr
- **Budget à prévoir pour une collectivité adhérente** : 5 000 euros

10 EUROPE (HORS UNION EUROPÉENNE)

Le projet répond à un double objectif :

- renforcer la démocratie participative et créer des instances participatives dans les conseils municipaux en Arménie ;
- encourager les élus et agents municipaux arméniens à transposer les idées issues de ces instances participatives.

L'ADF souhaite associer à ce projet cinq collectivités françaises et deux collectivités arméniennes.

Les prochaines Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne, initialement prévues fin 2020, se tiendront à Lyon en 2021. Elles seront l'occasion de faire le bilan de cette coopération unique, à l'image des liens d'amitié qui unissent la France et l'Arménie [25 partenariats actifs et une aide publique au développement importante reçue des collectivités territoriales françaises (1 million d'euros en 2019)].

Ces assises seront aussi l'occasion d'identifier de nouvelles pistes de coopération afin de l'adapter aux priorités de la « Nouvelle Arménie » issue de la « Révolution de velours » du printemps 2019, tout en restant en phase avec les intérêts de la France, mais aussi nos positions en tant que co-président du groupe de Minsk de l'OSCE sur le conflit du Haut-Karabagh.

Alors que notre coopération demeure marquée par les enjeux mémoriaux et l'assistance humanitaire, son esprit et ses thématiques évoluent vers une relation fondée sur **le partenariat, la réciprocité**, avec une **approche-projet** sur des **questions techniques et économiques**, comme le projet engagé par le conseil régional d'Île-de-France et la ville d'Erevan dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et des déchets solides, soutenu par une FICOL de l'AFD.

Le renforcement de la place du français dans l'enseignement scolaire (mise en place d'appariements entre établissements scolaires, soutien à la création de classes à français renforcé) et extrascolaire (soutien aux centres associatifs francophones), le développement des nouvelles technologies, ou encore l'installation d'entreprises françaises constituent d'autres thématiques prometteuses.

Azerbaïdjan

Il existe à ce jour 14 accords de jumelage et de partenariat entre la France et l'Azerbaïdjan, dont notamment le jumelage entre les villes de Bordeaux et de Bakou qui a fêté son quarantième anniversaire en 2019 et est particulièrement actif dans les domaines de l'éducation, de l'aménagement urbain, de l'attractivité

et de la viticulture, mais également celui entre Sheki et Colmar en matière d'éducation, ou encore celui des villes de Cognac et de Tovuz.

Nos principaux domaines de coopération sont **l'agriculture, la viticulture, le tourisme, l'éducation**. Comme il en est ressorti à l'issue du premier comité de pilotage pour le développement de la coopération territoriale et décentralisée entre la France et l'Azerbaïdjan, organisé à Paris le 16 octobre 2019, le principal enjeu de notre coopération est de parvenir à développer une approche géographique et thématique permettant **le croisement de la coopération décentralisée avec le développement économique, ainsi que la Francophonie**.

De nouveaux domaines méritent ainsi d'être approfondis, tels que la gestion des déchets, les parcs naturels, la gestion du patrimoine culturel, la filière équestre, le développement du numérique. Les nouvelles compétences économiques de nos régions offrent des perspectives à explorer compte tenu de l'attente des collectivités d'Azerbaïdjan.

L'ambassade de France à Bakou et l'ambassade d'Azerbaïdjan à Paris peuvent proposer des villes ou provinces azerbaïdjanaises désireuses de nouer des relations sur l'une ou l'autre de ces thématiques.

CONTACTS



Jean-Yves Hazoumé

DAECT

jean-yves.hazoume@diplomatie.gouv.fr

Sulliman Mammadov

ambassade d'Azerbaïdjan à Paris

se_mammadov@mfa.gov.az

Géorgie

La coopération décentralisée entre la France et la Géorgie est marquée par quelques coopérations « historiques » déjà anciennes (jumelage trilatéral Nantes/Tbilissi/Sarrebruck dans le domaine éducatif et culturel ; département de l'Yonne/région Kakhétie dans le domaine médical) que l'ambassade de France en Géorgie continue à accompagner.

D'autres coopérations plus récentes et ponctuelles ont également vu le jour, telles que les coopérations entre **Sites et Cités remarquables de France** et la ville de Tbilissi autour de la préservation et du développement du centre historique de Tbilissi, entre **l'AIMF** et la ville de



Tbilissi autour de la restauration du patrimoine bâti et du travail de la pierre.

La place de la Géorgie dans l'histoire du vin et sa production actuelle a suscité l'intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la coopération dans ce secteur. Un consortium composé des lycées viticoles de Gironde, de l'Agence de coopération internationale de la Région Nouvelle-Aquitaine et du cluster « Inno'vin » a monté une coopération technique d'ampleur avec la Géorgie dans le cadre de l'AAP SIRENA destiné à favoriser l'internationalisation des acteurs régionaux néo-aquitains.

10.3 Voisinage oriental

Moldavie

Des coopérations se sont développées récemment dans le secteur de la viticulture et du développement rural, sur l'attractivité des territoires et le patrimoine, notamment à la suite des forums sur la coopération décentralisée organisés par l'ambassade de France entre 2016 et 2018, suite **aux nombreuses manifestations d'intérêt de collectivités territoriales moldaves** pour une coopération décentralisée avec des collectivités territoriales françaises.

Pour faire émerger de nouveaux partenariats et projets de coopération décentralisée, l'ambassade de France en Moldavie, via son service de coopération et d'action culturelle (SCAC), organise chaque année **un concours de projets de coopération décentralisée France-Moldavie** sur des thèmes touchant au développement durable : gestion des déchets, eau et assainissement, tourisme rural, économie solidaire, etc. Cette action est appelée à se poursuivre dans les prochaines années.

L'ambassade de France prévoit aussi l'organisation à Chisinau, au **printemps 2021**, d'un **séminaire international sur la gestion des déchets réunissant des collectivités territoriales françaises et moldaves, opérateurs et acteurs décisionnels**, autour de l'exemple de la coopération entre Savoie Déchets et les communes moldaves du district de Telenesti.

Le SCAC de l'ambassade de France en Moldavie est à disposition pour toute question sur la coopération décentralisée entre la France et la Moldavie.

CONTACT



Maria Neagu
ambassade de France en Moldavie
maria.neagu@diplomatie.gouv.fr

Plusieurs collectivités moldaves ont fait part de leur souhait d'initier des coopérations décentralisées avec la France :

- mairie de Balti – échanges scolaires;
- mairie de Straseni – développement d'infrastructures urbaines;
- mairie de Sestaci (raion/district Orhei) – gestion des déchets ménagers;
- commune de Toceni (raion/district Cahul) – eau et assainissement.

Coopération trinationale France-Roumanie-Moldavie : les échanges de l'AFCCRE avec ses homologues roumains ont permis de lancer de nouvelles idées de coopération. Parmi celles-ci, les partenaires roumains ont manifesté un grand intérêt pour développer des coopérations tripartites France-Roumanie-Moldavie, au regard notamment de leur contribution au partenariat oriental de l'UE.

Dans cette perspective, l'AFCCRE, en partenariat avec le Congrès des autorités locales de Moldavie (CALM) et l'Association des communes de Roumanie (ACoR), s'est engagée à organiser un temps d'échange d'expérience entre élus et représentants de ces trois pays, en partie consacré aux enjeux et à l'avenir du partenariat oriental de l'UE, avec la participation d'élus géorgiens et ukrainiens. Initialement prévue le 8 avril 2020 à Chisinau, cette rencontre a dû être reportée, en raison de la crise du coronavirus.

Russie

La coopération décentralisée avec la Russie est marquée à la fois par son caractère historique, les nombreux jumelages existants, et la difficulté à faire vivre les coopérations et à leur donner un caractère concret autant que diversifié.

L'« Année franco-russe de la coopération décentralisée », qui se déroulera en 2021, est une opportunité pour enclencher une relance de la relation bilatérale au niveau de nos sociétés et de nos citoyens, que le président

10 EUROPE (HORS UNION EUROPÉENNE)

de la République a appelée de ses vœux. Elle devrait permettre d'élargir le champ des coopérations en y incluant, au-delà des sujets traditionnels que sont les aspects mémoriels et les échanges culturels, des sujets d'intérêt commun pour lesquels les collectivités locales représentent un échelon pertinent (innovation économique, recherche, coopération universitaire, protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, intelligence artificielle, etc.).

Cette nouvelle impulsion donnée aux liens entre les villes et autres collectivités locales russes et françaises contribuera par ailleurs à faire participer les citoyens français et russes aux relations entre les deux pays et à montrer tout le potentiel offert par la diversité de nos régions.

La manifestation de lancement aura lieu à Nice au moment de Noël 2020. Plusieurs manifestations (culturelles et économiques) seront organisées courant 2021 en différents points des territoires français et russe. Des Assises de la coopération décentralisée franco-russe se tiendront en clôture, en Russie.

Un comité de pilotage destiné à recenser les candidatures et établir le programme a été mis en place au début de 2020.

CONTACTS



Jean-Yves Hazoumé

DAECT

jean-yves.hazoume@diplomatie.gouv.fr

Katarina Fotic

groupe-pays Russie de Cités Unies France

k.fotic@cites-unies-france.org

Ukraine

Les collectivités ukrainiennes sont ouvertes à toute collaboration avec des partenaires français, et sollicitent régulièrement la France pour le développement de nouveaux partenariats qui vont au-delà des simples jumelages. Il s'agit notamment de coopérations dans des **secteurs techniques (eau, assainissement, réseaux urbains)** ou dans le **développement économique**, pour lesquels l'expérience des collectivités françaises reste très recherchée.

Programme « clés en main »

Cette année, dans le cadre de l'AAP « clés en main » de la DAECT, a été retenu un projet mené par l'association Vitagora (regroupant plusieurs collectivités territoriales françaises) qui vise à aider la ville de Vinnytsia à assurer pleinement sa transformation en ville moderne, durable et attractive sur le plan économique et technique.

PROGRAMME

« clés en main »

- **Ville de destination** : Vinnytsia
- **Thématiques** : eau, agriculture durable, pôles de compétitivité
- **ODD** : 6
- **Porteur** : association Vitagora
- **Coordonnées** : Jean Roche, jroche@beteninternational.com
- **Budget à prévoir pour une collectivité adhérente** : 6 000 euros

Le projet prévoit l'amélioration du réseau d'eau de la ville de Vinnytsia sur le plan stratégique et le développement économique du secteur agricole et agro-alimentaire, via l'accompagnement à la création d'un pôle de compétitivité.

Par ailleurs, **des programmes sont développés sur une base triangulaire avec la Pologne et l'Ukraine** (rencontres d'Orléans et Tours organisées en janvier 2020 par l'AFCCRE, Platforma et la DAECT autour du « partenariat oriental de l'UE »), y compris dans des secteurs difficiles en raison de la situation politique.

L'**ambassade de France en Ukraine**, en lien avec les associations de collectivités ukrainiennes, anime le réseau des villes jumelées ukrainiennes via des réunions régulières sur des thématiques définies, et encourage les échanges d'expertises. Plusieurs échanges autour du développement économique, des infrastructures et du tourisme ont ainsi été organisés ces dernières années.

CONTACTS



Charles Mathaux

ambassade de France à Kiev

charles.mathaux@diplomatie.gouv.fr

Jean-Yves Hazoumé

DAECT

jean-yves.hazoume@diplomatie.gouv.fr



MÉDITERRANÉE, MOYEN-ORIENT

Les pays riverains de la Méditerranée ont développé des liens depuis plus de deux millénaires. De nos jours, l'interdépendance est humaine, sociale, économique, et de plus en plus climatique et environnementale. Les collectivités territoriales de toutes les régions françaises entretiennent des relations avec des pays du pourtour méditerranéen. Celles que baigne la Méditerranée y sont particulièrement enclines. La Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur organise annuellement depuis 2017 un forum « Méditerranée du Futur », avec la participation du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. L'État a organisé en juin 2019 le « Sommet des deux rives » à la suite duquel ont été adoptés un certain nombre de projets à mise en œuvre rapide.

11.1 Projets adoptés à la suite du Sommet des deux rives

Avec la Délégation interministérielle à la Méditerranée, organisatrice du Sommet des deux rives, la DAECT a souhaité vivement que les collectivités soient davantage associées aux projets proposés lors de la 1^{re} édition du Sommet, notamment sur la formation aux métiers de la mer, l'efficacité énergétique dans l'agriculture et le patrimoine (projet décrit ci-dessous).

Programme COPAM : co-développer le patrimoine mondial en Méditerranée

Il existe 400 sites patrimoine mondial UNESCO dans les pays du 5 + 5 (200 inscrits, 200 sur liste indicative) et bien d'autres sites exceptionnels en Méditerranée. Beaucoup sont en péril et situés dans des zones défavorisées, notamment rive sud. Or, le patrimoine est un formidable moteur de développement local et de création d'emplois durables : restauration, tourisme, artisanat, culture, etc. Des expériences réussies comme Arles (France), la Médina de Fès (Maroc) ou Matera (Italie) le démontrent.

CoPaM est une initiative d'intérêt général qui veut accélérer le développement des territoires méditerranéens par le patrimoine mondial UNESCO. À patrimoine exceptionnel, initiative exceptionnelle ! Associant de manière inédite territoires experts, autorités nationales et sociétés civiles, CoPaM accompagne des territoires dans leur démarche de (re) qualification UNESCO, de restauration/rénovation et de développement local associé. En s'appuyant aussi sur les nouvelles technologies et sur la jeunesse, CoPaM est née dans le cadre du Sommet des deux rives.

PROGRAMME mutualisable

- **Villes de destination** : Tipaza (Algérie), Sfax (Tunisie), Matera (Italie)
- **Thématiques** : patrimoine, projet de patrimoines méditerranéens
- **ODD** : 1, 8, 11
- **Collectivités territoriales cheffes de file** : Arles et conseil régional de Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Coordonnées** : bouزيد.sabeg@orange.fr (Arles), yboulkerara@maregionsud.fr (CR Sud-PACA)
- **Budget à prévoir pour une nouvelle collectivité adhérente** : à définir avec la cheffe de file

11.2 Réseaux pouvant servir de points d'appui au développement d'approches transversales et novatrices

L'AVITEM, Agence des villes et territoires méditerranéens durables, GIP créé en 2012 à Marseille, a pour objectif de mettre en place un dispositif d'échange d'expérience, d'expertises et de formations permettant de promouvoir des démarches de développement urbain durable, et bénéficie du soutien de l'État, de la Région, d'Euroméditerranée et de la Métropole Nice Côte d'Azur. L'AVITEM a remporté plusieurs AAP de la Commission européenne, et forme chaque année une trentaine de fonctionnaires territoriaux des rives sud de la Méditerranée.

L'AVITEM propose aux collectivités territoriales françaises de participer au **projet Ksar Tafilelt**, voir page 117.

Le Réseau des Villes Euromed, créé en 2000 dans la suite des programmes du même nom initiés par l'UE à partir de 1995 sous le titre « Processus de Barcelone », consacre en particulier ses actions à l'emploi des jeunes, à la lutte contre les conséquences du changement climatique, à la prévention des pollutions marines et aux métiers des villes. Son secrétariat est situé à Nice. Très actif dans le domaine de la formation, ce réseau entretient, par exemple, un partenariat avec le Centre de formation et d'appui à la décentralisation (CFAD) en Tunisie. MedCités rassemble 44 villes et se propose notamment de favoriser des projets de coopération directe entre ses membres et d'autres villes et organisations. Il entretient des antennes à Sfax et Malaga, ainsi qu'une autre au Moyen-Orient.

Parmi ses engagements auxquels peuvent se joindre de nouvelles collectivités territoriales françaises, on peut citer :

- un projet européen sur **les infrastructures vertes et bleues**, dans le cadre du programme Interreg Europe (depuis 2019). Pour ce projet de partage d'expérience et d'expertise locale ou régionale, les collectivités intéressées devront de rapprocher du Réseau des Villes Euromed et/ou du conseil régional de Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- un projet sur **l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics** dans le cadre d'Interreg Med (depuis septembre 2016). À l'issue du projet, qui aura permis de trouver une synergie entre les actions menées dans ce programme, **les collectivités intéressées pourront se rapprocher, début 2021, du Réseau des Villes Euromed pour travailler sur la mutualisation de leur expertise.**

CONTACT



Bernard Massabo
Métropole Nice Côte d'Azur
bernard.massabo@nicedazur.org

La Commission interméditerranéenne est l'une des six commissions de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM), créée en 1990 et qui comprend 40 régions membres de neuf États membres de l'UE – dont six régions françaises – et de pays-tiers. Elle est ouverte à tous les niveaux territoriaux des pays de la rive sud et mène à la fois des actions de plaidoyer et des **projets stratégiques pilotes** auxquels peuvent participer les régions membres de la CRPM. Les thèmes de ces

projets ont un fort impact territorial : projets maritimes, accessibilité, énergie et climat, cohésion sociale...

CONTACT



Davide Strangis
conférence des régions périphériques
maritimes
davide.strangis@crpm.org

L'Alliance de villes euro-méditerranéennes de culture (AVEC), réseau européen de collectivités territoriales historiques, a été créée en 1997 pour **établir un réseau pérenne pour les échanges d'expérience et de bonnes pratiques dans le champ de la valorisation du patrimoine**, à la fois au niveau local et à l'échelle interrégionale. Les axes de travail concernent l'urbanisme et le patrimoine, la gestion des risques, les villes durables ainsi que la culture et la valorisation des territoires.

Depuis 2012, AVEC est labellisée au titre de l'« expertise internationale des collectivités territoriales françaises » (programme PACT 2 devenu programme EXPE-CT) par le ministère français des Affaires étrangères pour la thématique « Développement durable et mise en valeur des cultures et patrimoines ».

CONTACT



Alliance de villes euro-méditerranéennes de culture (AVEC)
contact@avecnet.net

11.3 Appui aux chrétiens d'Orient

Plusieurs collectivités territoriales, notamment les conseils régionaux Auvergne-Rhône Alpes, Île-de-France et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur ont, au cours des dernières années, manifesté leur solidarité avec les populations victimes de violences religieuses, ethniques et sexuelles au Moyen-Orient, en particulier les chrétiens et les yézidis, en montant des programmes de soutien à ces populations sur différents sujets. Le programme mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un budget de 350 000 euros pour 2018, porté à 500 000 euros les années suivantes. La Région Île-de-France a financé la création de l'Institut franco-irakien de Mossoul, ouvert en avril 2019.

11 MÉDITERRANÉE, MOYEN-ORIENT

Le président de la République a annoncé devant la communauté française à Jérusalem, le 23 janvier 2020, la création d'un fonds au bénéfice des écoles chrétiennes francophones d'Orient, dans le cadre du renforcement des enseignements du et en français, du plurilinguisme et du développement de l'enseignement français à l'étranger.

Ce fonds répond à une recommandation du rapport, rendu en octobre 2018, sur le renforcement de l'action de la France dans la protection du patrimoine du Moyen-Orient et le soutien au réseau éducatif des communautés chrétiennes de la région, confié par le président de la République à Charles Personnaz, aujourd'hui directeur de l'Institut national du patrimoine. Les modalités juridiques de ce fonds sont en cours d'examen.

Les collectivités territoriales seront informées des possibilités qui s'offrent à elles d'exprimer leur solidarité et de soutenir ce réseau.

Par ailleurs, les collectivités territoriales peuvent présenter des projets de coopération décentralisée dans le domaine de l'éducation et de la formation, permettant de concourir aux objectifs de soutien au réseau éducatif des communautés chrétiennes, dans le cadre des AAP de la DAECT.

11.4 Algérie

Les coopérations entre les collectivités territoriales françaises et algériennes sont actives, même si le contexte politique depuis le « Hirak » en février 2019 puis le COVID ont ralenti puis empêché les missions dans les deux sens. Ce sont néanmoins des coopérations très dynamiques. Les coopérations les plus importantes sont celles du conseil régional de Sud-Provence-Côte d'Azur avec trois territoires, Alger, Tipaza et Oran. La proposition du conseil régional est actuellement la plus protéiforme : on y aborde notamment la rénovation urbaine, la gestion patrimoniale, l'insertion et l'emploi des jeunes, la valorisation socio-économique de territoires, les sports urbains, les échanges d'objets et d'événements artistiques, la préservation du littoral et la pêche. Le conseil régional Île-de-France s'est engagé, après la visite de sa présidente en 2018, pour la rénovation de la Casbah d'Alger. Dunkerque, Lille ainsi que Lyon ont des contacts réguliers avec leur partenaire respectif, Annaba, Tlemcen et Sétif.

Projet mutualisable Ksar Tafilelt

L'Agence des villes et territoires méditerranéens durables (AVITEM, voir page 115) s'est engagée aux côtés de la Fondation Amidoul pour accompagner la ville durable,

éco-citoyenne et résiliente de Ksar Tafilelt basée sur les savoir-faire ancestraux et l'engagement citoyen collectif, afin de l'aider à devenir une référence dans l'écosystème sahélo-saharien. En constante recherche de sobriété sur la gestion de ses ressources et d'empreinte écologique, la ville s'engage dans de nouvelles actions, visant à la conduire vers une autosuffisance quasiment parfaite. Dans le cadre des relations déjà nouées avec le Ksar, l'AVITEM souhaite l'accompagner dans cette démarche en associant des collectivités territoriales françaises et en s'appuyant sur la réflexion menée en 2018 sur le Nexus, protocole innovant qui permet d'évaluer et de gérer les modes de prise de décision et d'élaboration des politiques publiques au regard de la disponibilité des différentes ressources.

Un manuel de bonnes pratiques sera édité, décrivant les outils d'aménagement adaptés au contexte et aux attentes des villes africaines de la charnière sahélo-saharienne. Des actions de formation seront montées dans le cadre de séminaires sur les enjeux systémiques, sur l'économie circulaire et la gouvernance des éco-cités.

PROGRAMME

mutualisable proposé par l'AVITEM

- **Ville de destination** : Ksar Tafilelt en Algérie (willaya de Ghardaya)
- **Thématique** : ville résiliente en milieu aride
- **ODD** : 11, 12, 13
- **Porteur** : GIP AVITEM
- **Coordonnées** : p.massis@avitem.org
- **Budget à prévoir pour une nouvelle collectivité adhérente** : entre 8000 et 20 000 euros

Le groupe-pays Algérie de Cités Unies France rassemble une quinzaine de collectivités territoriales françaises. Il travaille notamment, ces dernières années, sur les enjeux de la jeunesse autour de la construction de politiques publiques locales (programme JESR, soutenu par l'UE).

CONTACT



Virginie Rouquette
groupe-pays Algérie de Cités Unies France
v.rouquette@cites-unies-france.org

11.5 Arabie saoudite

La décentralisation saoudienne est peu poussée et les compétences sont réparties entre les municipalités et les gouvernorats, qui s'apparentent à nos régions. De puissantes entités sont chargées de construire des « smart cities ».

Le ministère saoudien des Affaires municipales et rurales a été doté, par décret royal, d'un programme « **Future Saudi Cities** » en coopération avec UN-Habitat depuis 2013, en vue de contribuer à la stratégie d'une urbanisation durable des 17 plus grandes villes du pays (études, analyse, proposition de cadre stratégique et de projets), alignée sur la Vision 2030 du prince héritier Mohammed bin Salman.

L'ambassade de France, avec Business France, a le projet d'organiser une délégation française à la fin du mois de mars 2021 sur le thème de la **ville intelligente et durable** (aménagement urbain, énergies renouvelables et efficacité énergétique, gestion des déchets et mobilité), en associant des entreprises (notamment des cabinets d'architecture) et des représentants de collectivités territoriales et leurs groupements, avec les agences d'urbanisme. Les collectivités territoriales intéressées à prendre part à cette délégation sont invitées à se faire connaître. Ce serait une opportunité pour rencontrer leurs homologues, responsables de la reconfiguration des villes saoudiennes.

CONTACTS



Hadrien Rozier
ambassade de France en Arabie saoudite
hadrien.rozier@diplomatie.gouv.fr

Anne-Marie Reingold
DAECT
anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr

11.6 Irak

En dépit de la situation délicate, les collectivités territoriales françaises restent actives en Irak, essentiellement sous le prisme de l'aide apportée aux victimes de violences ethniques et religieuses. Depuis 2019, plusieurs grandes collectivités territoriales françaises se mobilisent en faveur de l'Irak dans une logique de coopération et non plus simplement d'aide humanitaire. La ville de Paris a signé en 2019 un accord de coopération et d'amitié avec le Gouvernorat d'Erbil et en prépare un second avec la ville de Bagdad. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a signé également en 2019 une déclaration d'intention de coopération avec le Gouvernorat de Ninive ; des contacts ont été engagés entre la ville de Lyon et celle de Mossoul. Enfin, conseils régionaux d'Île-de-France, collectivité la plus active en Irak, porte politiquement et financièrement **l'Institut culturel franco-irakien de Mossoul** ouvert en 2019, et vient de signer un accord de coopération avec le Gouvernement régional du Kurdistan irakien. Les conseils régionaux d'Île-de-France et d'Auvergne-Rhône-Alpes ont toutes deux mis en place un dispositif de **soutien aux minorités victimes de violences religieuses** au Moyen-Orient, qui permettent de soutenir des projets portés par des ONG françaises autour de Mossoul et au Kurdistan d'Irak, le plus souvent en faveur des chrétiens d'Orient. Plusieurs autres régions et grandes villes françaises maintiennent des contacts en vue d'une reprise des coopérations dès que possible.

Le MEAE a mis sur pied un **comité de pilotage pour coordonner la contribution de la France à la reconstruction de l'Irak** ; les collectivités territoriales y sont représentées.

Les collectivités territoriales françaises peuvent mettre en place une coopération décentralisée dans les régions où la situation sécuritaire le permet – notamment au Kurdistan. Elles peuvent faire connaître leur intérêt à la DAECT. Toute action ou projet, compte tenu de la situation particulière qui prévaut en Irak, doit être mené en étroite coordination avec l'ambassade de France en Irak.

CONTACT | DAECT



Anne-Marie Reingold
anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr

11 MÉDITERRANÉE, MOYEN-ORIENT

11.7 Israël

Les relations de coopération développées entre les collectivités territoriales françaises et les collectivités israéliennes sont généralement le fruit de la signature d'un protocole ou d'un jumelage, mais la coopération décentralisée s'est aussi beaucoup développée, ces dernières années, en dehors de tout cadre formel. Les collectivités françaises se rendent ainsi en Israël afin d'y mener des coopérations autour de projets et thématiques comme la culture, l'enseignement supérieur, la Francophonie, la paix, le patrimoine, le tourisme, l'économie, la jeunesse, et bien-sûr la mémoire de la Shoah.

L'**innovation** est souvent au cœur des projets de coopération, de nombreuses collectivités se rendant en Israël afin de découvrir la « Start-up Nation ». Les collectivités israéliennes sont quant à elles particulièrement intéressées par des coopérations axées sur des domaines économiques ou techniques (l'eau, les déchets, la science).

Les 4^{es} Assises de la coopération décentralisée franco-israélienne, accueillies par le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon en juin 2018, ont été organisées par Cités Unies France en lien étroit avec la Fédération des autorités locales d'Israël. Elles avaient pour thème « France-Israël, des liens en renouveau : la démocratie locale au service de l'innovation ». **Les prochaines assises se dérouleront en 2022 à Yoqneam, dans le nord d'Israël.**

Comme l'ensemble de nos relations bilatérales, la coopération décentralisée ne doit concerner aucun territoire passé sous l'administration de l'État d'Israël après le 5 juin 1967.

CONTACTS



Jean-Jacques Pierrat
ambassade de France en Israël
jean-jacques.pierrat@diplomatie.gouv.fr

Anne-Marie Reingold
DAECT
anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr

Constance Koukoui
groupe-pays Israël à CUF
c.koukoui@cites-unies-france.org

11.8 Liban

Un fonds d'appui à la coopération décentralisée franco-libanaise a été créé, en 2016, assorti d'un AAP triennal afin de soutenir le concours des collectivités françaises au renforcement des capacités à la gouvernance territoriale et l'appui aux formations nécessaires pour l'amélioration de l'encadrement dans les collectivités territoriales libanaises. La 3^e tranche de l'AAP triennal 2019-2021 sera ouverte fin 2020/début 2021.

Des **séminaires thématiques** permettant des échanges de vues sont organisés dans le même cadre. Le prochain, prévu les 8 et 9 décembre 2020, portera sur la gestion par bassin-versant avec l'Agence de l'eau RMC et le pS-Eau.

Placé auprès de l'ambassade de France au Liban et conçu pour aider à la concrétisation de projets, **Cités Unies Liban/Bureau technique des villes libanaises (BTVL)** apporte son concours pour le renforcement des projets de coopération décentralisée entre les collectivités françaises et libanaises. À ce titre, Cités Unies Liban/BTVL a rédigé, en 2020, avec l'appui de la DAECT/MEAE et de l'ambassade de France au Liban, un vade-mecum de la coopération décentralisée franco-libanaise à destination des collectivités françaises ainsi qu'un guide pratique de la coopération décentralisée à destination des collectivités libanaises.

Les collectivités territoriales françaises intéressées peuvent **rejoindre le programme de mise en réseau et formation des techniciens territoriaux** mis en place par trois départements français :

PROGRAMME mutualisable

- **Pays de destination** : Liban
- **Thématiques** : mise en réseau et formation des élus et techniciens territoriaux
- **ODD** : 17
- **Collectivités territoriales impliquées** : conseils départementaux de l'Aude, de Seine-Maritime et des Yvelines
- **Coordonnées** : nicolas.cimbaro@aude.fr
- **Budget à prévoir pour une nouvelle collectivité adhérente** : à préciser avec les futurs partenaires

11 MÉDITERRANÉE, MOYEN-ORIENT

Lors des 3^{es} Assises de la coopération décentralisée franco-libanaise de Carcassonne (septembre 2019), un protocole d'accord préfigurant la **création du Centre de formation des municipalités au Liban (CEFOM)** a été signé par le ministre français chargé des Collectivités territoriales, la ministre libanaise de l'Intérieur et des Municipalités, la déléguée à l'Action extérieure des collectivités territoriales pour le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce projet fait actuellement l'objet d'une demande à la FICOL de l'AFD par la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec Cités Unies Liban/BTVL et le CNFPT. Les ressources des collectivités territoriales en termes d'expertise pourront être mobilisées, le moment venu.

CONTACTS



Andreas Korb
CNFPT

andreas.korb@cnfpt.fr

Laurent Chambrial
conseil régional Sud-PACA
lchambrial@maregionsud.fr

Houda Odeimi
Cités Unies Liban/BTVL
houda.odeimi@bt-villes.org

Anne-Marie Reingold
DAECT
anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr

Virginie Rouquette
groupe-pays Liban à Cités Unies France
v.rouquette@cites-unies-france.org

prochain séminaire portera sur les **intercommunalités**, en principe au cours du dernier trimestre 2020.

CONTACT | DAECT



Anne-Marie Reingold

anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr

Projet formation des cadres régionaux du Maroc

Ce programme mutualisable est destiné à accompagner les régions marocaines dans le cadre de la régionalisation avancée mise en place par ce pays. Coordonné par la Région Occitanie avec l'aide de l'Association régions de France et financé par l'AFD, il peut être rejoint par de nouvelles régions françaises désireuses de partager leur expertise et de développer leurs liens avec le Maroc.

PROGRAMME mutualisable

- **Territoires de destination** : toutes les régions du Maroc
- **Thématique** : formation des cadres territoriaux
- **ODD** : 17
- **Collectivité territoriale cheffe de file** : Occitanie
- **Coordonnées** : Thomas Lavaur, responsable d'unité Méditerranée, thomas.lavaur@laregion.fr
- **Budget à prévoir pour une nouvelle collectivité adhérente** : à préciser avec les partenaires

Programme Lianes Coopération

Lianes Coopération est le réseau multi-acteurs de la Région Hauts-de-France. Son programme avec le Maroc permettra de développer les politiques publiques dans les domaines de l'eau, de la gestion des déchets solides et liquides et de l'énergie, de favoriser les partenariats transversaux entre acteurs français et marocains, et de valoriser l'expertise territoriale et engager de nouveaux partenaires (CT).

11.9 Maroc

Depuis 2011, le dispositif conjoint d'appui à la coopération décentralisée franco-marocaine a permis de développer le partenariat entre collectivités françaises et marocaines en lançant des AAP triennaux. 59 projets ont reçu un cofinancement de la DAECT du côté français, et de la Direction générale des collectivités locales du ministère marocain de l'Intérieur.

Dans le cadre du dispositif conjoint, se tiennent également des **séminaires thématiques** permettant d'échanger sur des sujets précis. Le dernier séminaire, en octobre 2019, a porté sur **le tourisme durable et solidaire** et donnera lieu prochainement à une publication. Le

PROGRAMME

« clés en main »

- **Villes de destination** : villes des régions de Marrakech-Safi et de l'Oriental
- **Thématiques** : développement durable, eau, énergie et déchets
- **ODD** : 6, 7, 11, 12, 13
- **Porteur** : RRMA Lianes Coopération
- **Coordonnées** : n.yaiche@lianescooperation.org.
- **Budget à prévoir pour une collectivité adhérente** : 5 000 à 35 000 euros selon la taille de la CT

Programme « clés en main » Terres en villes (pour Fès)

L'association Terres en villes se propose d'accompagner la commune de Fès avec l'appui du RIAM (Réseau des initiatives agro-écologiques au Maroc) pour identifier un réseau d'agriculteurs produisant de manière agro-écologique dans l'objectif de mettre en place les prémices d'un marché de producteurs pour la ville de Fès (inexistant à ce jour). Fès bénéficie de retours d'expérience de Montpellier dans l'amélioration de son marché de gros pour une meilleure gestion des déchets et une plus grande place aux produits locaux et agro-écologiques, ainsi que sur la sensibilisation à des régimes plus sains et durables dans les écoles. Voir page 49.

CONTACTS



Anne-Marie Reingold
DAECT

anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr

Virgine Rouquette

groupe-pays Maroc à Cités Unies France
v.rouquette@cites-unies-france.org

11.10 Territoires palestiniens

L'action extérieure des collectivités françaises constitue un vecteur clé des relations de coopération entre la France et la Palestine. Les relations de coopération décentralisée ont connu un essor considérable depuis la création de l'Autorité palestinienne en 1994, avec un accroissement sensible des visites de collectivités françaises en 2019. La coopération décentralisée franco-palestinienne concerne plus de 56 collectivités

territoriales françaises et 54 partenaires palestiniens avec 126 projets.

Fin 2018, le séminaire intergouvernemental franco-palestinien, placé sous l'autorité des deux Premiers ministres, a été l'occasion de réaffirmer et d'approfondir notre soutien en faveur de la gouvernance locale et de la coopération décentralisée, qui vise à renforcer les institutions locales et à promouvoir les échanges entre sociétés civiles.

Le MEAE, par le biais de la DAECT et du consulat général de France à Jérusalem, et les ministères palestiniens du Gouvernement Local (MoLG) et des Finances, ont lancé un nouvel AAP triennal (2019-2021) en soutien aux projets de partenariat de coopération décentralisée entre collectivités territoriales françaises et palestiniennes. Ce dispositif est dédié au renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales palestiniennes ou leurs groupements dans le respect des attributions et compétences qui leur sont reconnues par la loi. **La prochaine tranche sera ouverte fin 2020/début 2021.**

CONTACT



Julie Dusseaux

consulat général de France à Jérusalem

julie.dusseaux@diplomatie.gouv.fr

Si certaines collectivités territoriales françaises développent des projets individuels dans le cadre de leur partenariat avec une ville palestinienne, il est aussi possible de rejoindre, pour des actions mutualisées, le **Réseau de coopération décentralisée avec la Palestine (RCDP)** coordonné par Cités Unies France.

CONTACT



Simoné Giovetti

Cités Unies France

s.giovetti@cites-unies-france.org

Les Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne, initialement prévues en octobre 2020, sont reportées à 2021.

11 MÉDITERRANÉE, MOYEN-ORIENT

11.11 Tunisie

La tenue, en mai 2018, des **premières élections municipales libres depuis la révolution de 2011** et **l'adoption du Code des collectivités locales** ont constitué des étapes dans le processus de décentralisation de la Tunisie. 7 212 conseillers municipaux tunisiens ont été élus, la plupart pour leur premier mandat. 49,3 % sont des femmes.

L'ambassade de France et la DAECT ont organisé en 2019, en partenariat avec la Fédération nationale des villes tunisiennes, six ateliers d'échange et de formation, les **Lab'Baladiya (Laboratoires municipaux)**, avec le soutien financier de l'AFD et l'appui d'Expertise France. Décliné en ateliers thématiques déployés sur l'ensemble du territoire tunisien, ce dispositif se distingue des circuits classiques de la formation en proposant des échanges d'expériences concrètes et de vécus entre pairs (élus et agents). Ce format a permis de répondre aux besoins d'accompagnement des collectivités tunisiennes en matière de décentralisation et de gouvernance municipale, tout en favorisant la naissance de projets de coopération décentralisée. Au total, 177 élus tunisiens (dont 51 maires) et 65 Français, élus et techniciens, ont participé à ces ateliers de formation, tout au long de l'année 2019.

Chaque année, un **AAP** est ouvert par la DAECT en appui spécifique à la coopération décentralisée franco-tunisienne. Les AAP 2019 et 2020 ont favorisé la concrétisation de projets nés des ateliers Lab'Baladiya et, pour 2020, la prise en compte des conséquences de la crise du COVID 19. La prochaine édition sera ouverte début 2021.

Programme « clés en main » Terres en villes (pour Sfax)

L'association Terres en villes se propose d'accompagner la ville de Sfax, en collaboration avec l'association Graine d'Espoir, pour mettre en place un marché de producteurs locaux et écologiques à Sfax. Par ailleurs, Sfax est accompagnée par Grenoble et sa métropole dans la conception d'une stratégie de collecte et de gestion des déchets organiques à l'échelle de sa commune.

Voir page 49.

CONTACTS



Anne-Marie Reingold
DAECT

anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr

Virgine Rouquette
groupe-pays Tunisie à Cités Unies France
v.rouquette@cites-unies-france.org

CONCLUSION

Chère lectrice, cher lecteur,

Vous venez de parcourir ce guide opérationnel ; le coordonnateur, Pierre Pougnaud, la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, ainsi que toutes les collectivités et associations, sans oublier les ambassades de France à l'étranger, qui ont participé à son élaboration, vous remercient de votre attention... et de votre patience.

Nous avons tenté de vous expliquer, dans la première partie, comment l'action internationale pouvait vous appuyer dans vos objectifs pour l'accomplissement de votre mandat en tant qu'élu(e) local(e). L'action internationale n'est pas un domaine à part, elle est un prolongement des politiques publiques que vous vous efforcez de mettre en œuvre dans votre territoire et auprès de vos concitoyens. Elle vous permet d'élargir vos perspectives, de décliner différemment la trame de votre programme, d'inscrire votre action dans un paysage mondial qui influe significativement, qu'on le veuille ou non, sur nos réalités internes.

Nous espérons vous avoir montré, en vous guidant pas à pas, que la conception et la conduite d'un projet de coopération internationale ne sont ni forcément coûteuses, ni forcément compliquées ; que, dans l'« écosystème » de la coopération internationale, vous ne manquerez ni d'interlocuteurs ni de partenaires pour vous épauler et vous permettre de mener à bien votre projet.

Vous aurez sans doute trouvé la troisième partie foisonnante... et pourtant, elle ne liste pas toutes les possibilités qui s'offrent à vous. Nous espérons que vous y avez découvert la thématique, le pays destinataire, les interlocuteurs qui vont répondre au mieux à votre envie de donner une dimension internationale à votre action locale. On dit toujours « penser global, agir local », c'est tout à fait vrai, mais nous pouvons aussi compléter l'adage avec un « penser local, agir global » !

Christine Moro,
Ambassadeur,
Déléguée pour l'action extérieure des collectivités territoriales,
Secrétaire générale de la CNCD

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

AAP: Appel à projets

ADF: Association des départements de France

AECT: Action extérieure des collectivités territoriales

AFCCRE: Association française du Conseil des communes et régions d'Europe

AFD : Agence française de développement

AIMF: Association internationale des maires francophones

AIRF: Association internationale des régions francophones

AMF: Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

APD: Aide publique au développement

CAD : Comité d'aide au développement (de l'OCDE)

CCRE: Conseil des communes et régions d'Europe

CDCS : Centre de crise et de soutien (MEAE)

CGCT: Code général des collectivités territoriales

CGLU : Cités et Gouvernements locaux unis

CICID: Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

CNCD : Commission nationale de la coopération décentralisée

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

CUF: Cités Unies France

DAECT : Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (MEAE)

DG DEVCO: Direction générale du développement et coopération de la Commission européenne

FACECO: Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (du CDCS)

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement régional

FICOL: Facilité de financement des collectivités territoriales (de l'AFD)

FORIM : Forum des organisations de solidarité issues des migrations

FSE : Fonds social européen

GECT : Groupement européen de coopération territoriale

MAA: Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

MEAE: Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MENJ: Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

MOT : Mission opérationnelle transfrontalière

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

ODD : Objectifs de développement durable

OFAJ: Office franco-allemand pour la jeunesse

OFQJ : Office franco-québécois de la jeunesse

OIF : Organisation internationale de la Francophonie

PNUD: Programme des nations unies pour le développement

RRMA: Réseau régional multi-acteurs

SCAC : Service de coopération et d'action culturelle (ambassade de France)

UE : Union européenne

Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement
et du développement international (DGM)

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

—

57, boulevard des Invalides - 75007 PARIS 07 SP
secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr

www.diplomatie.gouv.fr/cncd

 @CNCD_Fr